



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

43 COM

WHC/19/43.COM/8B

Paris, le 20 mai 2019

Original : anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-troisième session

Bakou, République d'Azerbaïdjan

30 juin - 10 juillet 2019

Point 8 de l'Ordre du jour provisoire : Établissement de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril

8B. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Ce document présente les propositions d'inscription à examiner par le Comité à sa 43^e session (Bakou, 2019). Il est divisé en trois parties :

- Partie I** Changements de noms de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
- Partie II** Examen des propositions d'inscription de sites naturels, mixtes et culturels sur la Liste du patrimoine mondial
- Partie III** Enregistrement des qualités physiques de chaque site débattu à la 43^e session

Le document indique, pour chaque proposition d'inscription, le projet de décision basé sur les recommandations de l'Organisation / des Organisations consultative(s) concernée(s), extraites des documents WHC/19/43.COM/INF.8B1 et WHC/19/43.COM/INF.8B2, et il fournit un enregistrement des qualités physiques de chaque site à débattre à la 43^e session. L'information est présentée en deux parties :

- un tableau de la superficie totale de la zone de chaque site et de toute zone tampon proposée, avec les coordonnées géographiques du point central approximatif de chaque site ; et
- un ensemble de tableaux séparés présentant les éléments constitutifs de chacun des 23 sites en série proposés.

Décisions requises :

Il est demandé au Comité d'examiner les recommandations et les projets de décision présentés dans ce document et, conformément au paragraphe 153 des *Orientations*, de prendre des décisions concernant l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial selon les quatre catégories suivantes :

- (a) biens qu'il **inscrit** sur la Liste du patrimoine mondial ;
- (b) biens qu'il **décide de ne pas inscrire** sur la Liste du patrimoine mondial ;
- (c) biens dont l'examen est **renvoyé** ;
- (d) biens dont l'examen est **différé**.

I. CHANGEMENT DE NOMS DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

- A. À la demande des autorités sri-lankaises, il est demandé au Comité d'approuver le changement des noms anglais et français du bien **Temple d'Or de Dambulla**, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1991.

Projet de décision : 43 COM 8B.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/19/43.COM/8B,
2. Approuve le changement de nom proposé du bien **Temple d'Or de Dambulla** tel que proposé par les autorités sri-lankaises. Le nom du bien devient **Temple troglodyte de Rangiri Dambulla** en français, et **Rangiri Dambulla Cave Temple** en anglais.

- B. À la demande des autorités ukrainiennes, il est demandé au Comité d'approuver le changement des noms anglais et français du bien **Kiev : cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kievo-Petchersk**, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1990.

Projet de décision : 43 COM 8B.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/19/43.COM/8B,
2. Approuve le changement de nom proposé du bien **Kiev : cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kievo-Petchersk** tel que proposé par les autorités ukrainiennes. Le nom du bien devient **Kyiv : cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kyivo-Petchersk** en français, et **Kyiv: Saint-Sophia Cathedral and Related Monastic Buildings, Kyiv-Pechersk Lavra** en anglais.

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE SITES NATURELS, MIXTES ET CULTURELS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Résumé

A sa 43^e session, le Comité va étudier 38 propositions d'inscription.

Parmi ces 38 propositions d'inscription, 31 sont des nouvelles propositions d'inscription non présentées précédemment, 1 est une modification importante des limites d'un bien déjà inscrit, et 6 sont des propositions d'inscription qui ont été différées ou renvoyées par de précédentes sessions du Comité.

Parmi ces propositions d'inscription, l'ICOMOS et l'UICN en recommandent 21 pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

* Veuillez noter que les projets de décision des quatre propositions d'inscriptions renvoyées par le Comité du patrimoine mondial lors d'une session précédente, ne sont pas incluses dans ce document [Voir Addendum : WHC/19/43.COM/8B.Add].

Propositions d'inscription retirées à la demande de l'État partie

Les propositions d'inscriptions suivantes ont été retirées avant la préparation du présent document :

- Arabie saoudite : Le village historique de Rijal Almaa dans la région d'Asir en Arabie saoudite
- Émirats arabes unis : Sharjah : porte des États de la Trêve
- Italie : Écosystèmes des forêts de Sila
- Turquie : Ville historique des guildes de Mudurnu : témoignages de l'akhisme
- Turquie : Zone humide et sanctuaire d'oiseaux du delta de Kızılırmak

Présentation des propositions d'inscription

Au sein des groupes naturel, mixte et culturel, les propositions d'inscription sont présentées par l'UICN et l'ICOMOS dans l'ordre alphabétique anglais et l'ordre alphabétique des régions : Afrique, États arabes, Asie-Pacifique, Europe et Amérique du nord, et Amérique latine et Caraïbes. Les documents des évaluations réalisées par les Organisations consultatives, ainsi que le présent document de travail, sont présentés selon cet ordre. Comme par le passé, pour faciliter les références, un tableau récapitulatif par ordre alphabétique, comportant un index des recommandations, figure au début du présent document (pp. 2-3).

Tableau récapitulatif par ordre alphabétique et index des recommandations de l'UICN et l'ICOMOS à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial (30 juin - 10 juillet 2019)

État partie	Proposition d'inscription au patrimoine mondial	N° d'ordre		Recommandation	Critères proposés par l'État partie	Page
SITES NATURELS						
Chine	Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (phase I)	1606		D	(ix)(x)	6
France	Terres et mers australes françaises	1603		I	(vii)(ix)(x)	7
France / Italie / Monaco	Alpi del Mediterraneo – Alpes de la Méditerranée	1598		N	(viii)	9
Islande	Parc national du Vatnajökull – la nature dynamique du feu et de la glace	1604		I/R	(viii)	9
Iran (République islamique d')	Forêts hyrcaniennes	1584		I	(ix)(x)	6
Italie	Sila Forests Ecosystems	1547		retirée	(ix)(x)	-
Thaïlande	Complexe forestier de Kaeng Krachan	1461	Rev	voir 8B.Add	(x)	7
Turquie	Zone humide et sanctuaire d'oiseaux du delta de Kizilirmak	1601		retirée	(vii)(x)	-
SITES MIXTES						
Albanie	Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid [extension du « Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid », Macédoine du Nord]	99	Quater	OK/OK	(i)(iii)(iv)(vii)	12
Brésil	Paraty – culture et biodiversité	1308	Rev	I/I	(ii)(v)(vi)(vii)(x)	15
SITES CULTURELS						
Allemagne	Système de gestion de l'eau d'Augsbourg	1580		I	(ii)(iv)(vi)	46
Arabie saoudite	Le village historique de Rijal Almaa dans la région d'Asir en Arabie saoudite	1576		retirée	(iii)(iv)(v)	
Australie	Paysage culturel Budj Bim	1577		I	(iii)(v)	24
Autriche	Haute route alpine du Großglockner	1556		D	(i)(ii)(iv)	38
Autriche / Allemagne / Hongrie / Slovaquie	Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube	1608		I	(ii)(iii)(iv)	39
Azerbaïdjan	Centre historique de Sheki avec le palais du Khan	1549	Rev	voir 8B.Add	(ii)(iii)(iv)(v)	55
Bahreïn	Tombes de la culture Dilmun	1542		I	(iii)(iv)	20
Belgique	Paysage de transition rurale-industrielle de Hoge Kempen	1583		N	(iv)	42
Burkina Faso	Sites de métallurgie ancienne du fer	1602		I	(iii)(iv)(vi)	19
Canada	Writing-on-Stone/ Áísinaí'pi	1597		I	(i)(iii)(iv)(vi)	42
Chine	Ruines archéologiques de la cité de Liangzhu	1592		I	(iii)(iv)	26
Émirats arabes unis	Sharjah : porte des États de la Trêve	1566		retirée	(ii)(iii)(vi)	
Espagne	Paysage culturel de Risco Caído et montagnes sacrées de Grande Canarie	1578		I	(iii)(v)	51
Espagne	Priorat-Montsant-Siurana, mosaïque méditerranéenne, paysage culturel agricole	1579		N	(v)(vi)	53
États-Unis d'Amérique	Les œuvres architecturales du XXe siècle de Frank Lloyd Wright	1496	Rev	voir 8B.Add	(ii)	55
Fédération de Russie	Monuments de l'ancien Pskov	1523		I	(ii)(iii)(iv)	49
France	Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944	1581		en suspens¹	(iv)(vi)	
Inde	Cité de Jaipur, Rajasthan	1605		D	(ii)(v)(vi)	28
Indonésie	Patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto	1610		I	(ii)(iv)	29
Iraq	Babylone	278	Rev	I	(iii)(vi)	22
Italie	Les collines du Prosecco de Conegliano et Valdobbiadene	1571	Rev	voir 8B.Add	(v)	55
Jamaïque	La cité engloutie de Port Royal – un paysage culturel relique et vivant	1595		D	(iii)(v)(vi)	55
Japon	Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon	1593		I	(iii)(iv)	31

¹ En conformité avec la décision **42 COM 8**, l'évaluation des « sites associés à des conflits récents » sera entreprise une fois qu'une réflexion approfondie aura eu lieu et que le Comité aura discuté et décidé à sa 44e session de la manière dont ces sites pourraient être en rapport avec l'objectif et à la portée de la *Convention du patrimoine mondial* et de ses *Orientations*.

État partie	Proposition d'inscription au patrimoine mondial	N° d'ordre	Recommandation	Critères proposés par l'État partie	Page
Myanmar	Bagan	1588	I	(iii)(iv)(vi)	34
Panama	La route transisthmique coloniale du Panamá	1582	D	(ii)(iv)(v)(vi)	56
Pologne	Région minière préhistorique de silex rayé de Krzemionki	1599	R	(i)(iii)(iv)	48
Portugal	Édifice royal de <i>Mafra</i> – palais, basilique, couvent, jardin du <i>Cerco</i> et parc de chasse (<i>Tapada</i>)	1573	R	(i)(ii)(iv)(vi)	48
Portugal	Sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga	1590	R	(ii)(iv)	49
République de Corée	Seowon, académies néo-confucéennes coréennes	1498	I	(iii)(iv)	37
République démocratique populaire lao	Sites de jarres mégalithiques de Xieng Khouang – plaine des Jarres	1587	I	(iii)	33
Roumanie	Ensemble Monumental de Brâncuși à Târgu Jiu	1473	en suspens¹	(i)(ii)(iv)(vi)	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Observatoire de Jodrell Bank	1594	I	(i)(ii)(iv)(vi)	53
Tchéquie	Paysage d'élevage et de dressage de chevaux d'attelage cérémoniels à Kladruby nad Labem	1589	R	(ii)(iv)(v)	46
Tchéquie / Allemagne	Région minière Erzgebirge/Krušnohoří	1478	I	(ii)(iii)(iv)	43
Turquie	Ville historique des guildes de Mudurnu : témoignages de l'akhisme	1600	retirée	(iii)(vi)	-

LÉGENDE

- I Recommandation d'inscription
- R Recommandation de renvoyer l'examen
- D Recommandation de différer l'examen
- OK Recommandation d'approuver la modification importante des limites
- N Recommandation de ne pas inscrire le bien
- NA Recommandation de ne pas approuver la modification importante des limites
- (i) (ii) etc. Critères naturels et/ou culturels proposés par l'État partie

Les propositions d'inscription figurant en **gras** sont considérées comme de « nouvelles » propositions d'inscription, n'ayant pas été précédemment présentées au Comité.

Ordre de présentation des propositions d'inscription pour examen lors de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial

Ordre	État partie	Proposition d'inscription au patrimoine mondial	Recomm.	Projet de décision
SITES NATURELS				
1	Chine	Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (phase I)	D	43 COM 8B.3
2	Iran (République islamique d')	Forêts hyrcaniennes	I	43 COM 8B.4
3	Thaïlande	Complexe forestier de Kaeng Krachan	voir 8B.Add	43 COM 8B.5
4	France	Terres et mers australes françaises	I	43 COM 8B.6
5	France / Italie / Monaco	Alpi del Mediterraneo – Alpes de la Méditerranée	N	43 COM 8B.7
6	Islande	Parc national du Vatnajökull – la nature dynamique du feu et de la glace	I/R	43 COM 8B.8
SITES MIXTES				
7	Albanie	Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid [extension du « Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid », Macédoine du Nord]	OK/OK	43 COM 8B.9
8	Brésil	Paraty – culture et biodiversité	I/I	43 COM 8B.10
SITES CULTURELS				
9	Burkina Faso	Sites de métallurgie ancienne du fer	I	43 COM 8B.11
10	Bahreïn	Tombes de la culture Dilmun	I	43 COM 8B.12
11	Iraq	Babylone	I	43 COM 8B.13
12	Australie	Paysage culturel Budj Bim	I	43 COM 8B.14
13	Chine	Ruines archéologiques de la cité de Liangzhu	I	43 COM 8B.15
14	Inde	Cité de Jaipur, Rajasthan	D	43 COM 8B.16
15	Indonésie	Patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto	I	43 COM 8B.17
16	Japon	Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon	I	43 COM 8B.18
17	République démocratique populaire lao	Sites de jarres mégalithiques de Xieng Khouang – plaine des Jarres	I	43 COM 8B.19
18	Myanmar	Bagan	I	43 COM 8B.20
19	République de Corée	Seowon, académies néo-confucéennes coréennes	I	43 COM 8B.21
20	Autriche	Haute route alpine du Großglockner	D	43 COM 8B.22
21	Autriche / Allemagne / Hongrie / Slovaquie	Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube	I	43 COM 8B.23
22	Belgique	Paysage de transition rurale-industrielle de Hoge Kempen	N	43 COM 8B.24
23	Canada	Writing-on-Stone/ Áísinaï'pi	I	43 COM 8B.25
24	Tchéquie / Allemagne	Région minière Erzgebirge/Krušnohoří	I	43 COM 8B.26
25	Tchéquie	Paysage d'élevage et de dressage de chevaux d'attelage cérémoniels à Kladruby nad Labem	R	43 COM 8B.27
26	Allemagne	Système de gestion de l'eau d'Augsbourg	I	43 COM 8B.28
27	Pologne	Région minière préhistorique de silex rayé de Krzemionki	R	43 COM 8B.29
28	Portugal	Édifice royal de <i>Maфра</i> – palais, basilique, couvent, jardin du <i>Cerco</i> et parc de chasse (<i>Tapada</i>)	R	43 COM 8B.30
29	Portugal	Sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga	R	43 COM 8B.31
30	Fédération de Russie	Monuments de l'ancien Pskov	I	43 COM 8B.32
31	Espagne	Paysage culturel de Risco Caído et montagnes sacrées de Grande Canarie	I	43 COM 8B.33
32	Espagne	Priorat-Montsant-Siurana, mosaïque méditerranéenne, paysage culturel agricole	N	43 COM 8B.34
33	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Observatoire de Jodrell Bank	I	43 COM 8B.35
34	Azerbaïdjan	Centre historique de Sheki avec le palais du Khan	voir 8B.Add	43 COM 8B.36
35	Italie	Les collines du Prosecco de Conegliano et Valdobbiadene	voir 8B.Add	43 COM 8B.37
36	États-Unis d'Amérique	Les œuvres architecturales du XX ^e siècle de Frank Lloyd Wright	voir 8B.Add	43 COM 8B.38
37	Jamaïque	La cité engloutie de Port Royal – un paysage culturel relique et vivant	D	43 COM 8B.39
38	Panama	La route transisthmique coloniale du Panamá	D	43 COM 8B.40

Dans le texte qui suit, les recommandations de l'ICOMOS et celles de l'UICN sont présentées sous forme de projets de décision et sont extraites des documents WHC/19/43.COM/INF.8B1 (ICOMOS) et WHC/19/43.COM/INF.8B2 (UICN).

Bien que les projets de décision aient été tirés des livres des évaluations de l'UICN et de l'ICOMOS, dans certains cas, quelques modifications ont été nécessaires pour les adapter au présent document.

A. SITES NATURELS

A.1. ASIE - PACIFIQUE

A.1.1. Nouvelles propositions d'inscription

Nom du bien	Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (phase I)
N° d'ordre	1606
État partie	Chine
Critères proposés par l'État partie	(ix)(x)

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, mai 2019, page 3.

Projet de décision : 43 COM 8B.3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B2,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription du **Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (phase I), Chine**, pour permettre à l'État partie :
 - a) de préparer une vue d'ensemble et une analyse plus détaillées des 14 zones additionnelles qu'il est actuellement proposé d'intégrer lors de la phase 2 de la proposition, en décrivant les limites, les valeurs (notamment la présence et l'abondance des espèces, et la situation en matière de conservation), les menaces, les questions d'intégrité, de protection et de gestion,
 - b) d'intégrer, en une seule proposition révisée, tous les éléments de la série proposée afin de remplir les obligations relatives à l'intégrité,
 - c) de confirmer, avec l'appui approprié de publications ayant été soumises à un examen collégial, la présence spécifique des attributs de valeur universelle exceptionnelle dans les limites du bien proposé, y compris la présence et la taille des populations de toute espèce endémique et menacée et d'espèces d'oiseaux migrateurs d'importance mondiale,
 - d) de démontrer clairement que l'intégrité de tous les attributs naturels contribuant à la valeur universelle exceptionnelle invoquée peuvent

être conservés dans chacun des éléments de la série, et ajouter une carte sur laquelle seront indiquées les zones du bien proposé qui sont dans un état naturel et celles qui ont été ou sont en train d'être restaurées,

- e) de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'effets négatifs inacceptables du développement sur les attributs importants pour la conservation de chacun des éléments du bien proposé, notamment des effets négatifs des éoliennes, de la pollution (y compris la pollution sonore), de la mise en valeur des terres et du développement de l'infrastructure, et
 - f) de fournir des preuves d'une planification plus efficace de la demande touristique en augmentation, notamment de la conception d'un tourisme à échelle appropriée et à faible impact dans le bien proposé ;
3. Note avec satisfaction l'engagement confirmé, démontré par l'État partie et les autorités locales, pour protéger la zone de Tiaozini de la mer Jaune, comme partie intégrante de cette proposition d'inscription ;
 4. Encourage l'État partie à coordonner ses plans en vue d'autres propositions, avec d'autres États parties de la voie de migration, en tenant compte de la possibilité de présenter des propositions en série transfrontalières et/ou des extensions qui reflètent mieux les besoins des oiseaux migrateurs de toute la région de la mer Jaune en matière d'habitat et d'utilisation.

Nom du bien	Forêts hyrcaniennes
N° d'ordre	1584
État partie	Iran (République islamique d')
Critères proposés par l'État partie	(ix)(x)

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, mai 2019, page 17.

Projet de décision : 43 COM 8B.4

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B2,
2. Rappelant la décision **30 COM 8B.24** adoptée à sa 30e session (Vilnius, 2006),
3. Inscrit les **Forêts hyrcaniennes, République islamique d'Iran**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (ix)** ;
4. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Les Forêts hyrcaniennes forment un arc forestier vert, séparé du Caucase à l'ouest et des zones semi-désertiques à l'est : un massif forestier unique qui s'étend du sud-est de l'Azerbaïdjan en direction de l'est jusqu'à la province du Golestan, en Iran. Le bien du patrimoine mondial des Forêts

hyrcaniennes est situé en Iran, dans l'écorégion des forêts mixtes hyrcaniennes-caspiennes. Il s'étend sur 850 km, le long du littoral méridional de la mer Caspienne et englobe environ 7 % des dernières forêts hyrcaniennes d'Iran.

Il s'agit d'un bien en série comprenant 15 éléments répartis dans trois provinces (Gilan, Mazandaran et Golestan) qui illustre des exemples des différentes étapes et caractéristiques des écosystèmes de forêts hyrcaniennes. La plupart des caractéristiques écologiques particulières des forêts mixtes caspiennes-hyrcaniennes sont représentées dans le bien. Le terrain d'une partie considérable du bien est escarpé et inaccessible. Les forêts de feuillus exceptionnelles et anciennes étaient autrefois beaucoup plus vastes mais ont reculé durant les périodes de glaciation pour s'étendre à nouveau lorsque les conditions climatiques se sont adoucies. Compte tenu de son isolement, le bien abrite de nombreuses espèces de la flore reliques, en danger et endémiques aux plans régional et local, qui contribuent à la grande valeur écologique du bien et de la région hyrcanienne en général.

Critère (ix) : Le bien est une série remarquable de sites conservant les écosystèmes forestiers naturels de la région hyrcanienne. Les éléments qui le constituent comprennent des forêts de feuillus exceptionnelles dont l'histoire remonte à 25 à 50 millions d'années, une époque où ces forêts couvraient la majeure partie de la région tempérée septentrionale. Ces immenses forêts anciennes ont reculé durant les glaciations du Quaternaire puis, à partir de leurs refuges, se sont étendues à nouveau lorsque le climat s'est radouci. Le bien contient la plupart des caractéristiques environnementales et des valeurs écologiques de la région hyrcanienne et représente les processus environnementaux clé ou les plus importants, illustrant la genèse de ces forêts, notamment la succession, l'évolution et la spéciation.

La biodiversité floristique de la région hyrcanienne est remarquable à l'échelon mondial avec plus de 3200 plantes vasculaires décrites. Compte tenu de son isolement, le bien abrite de nombreuses espèces de plantes reliques, en danger et endémiques aux plans régional et local, contribuant à l'importance écologique du bien et de la région hyrcanienne en général. Environ 280 taxons sont endémiques et sous-endémiques de la région hyrcanienne et environ 500 espèces de plantes sont des endémiques iraniens.

Les écosystèmes du bien abritent des populations de nombreux oiseaux et mammifères des forêts de la région hyrcanienne, importants à l'échelle nationale, régionale et mondiale. À ce jour, 180 espèces d'oiseaux, typiques des forêts tempérées de feuillus, ont été recensées dans la région hyrcanienne, notamment l'aigle des steppes, la tourterelle des bois, l'aigle impérial, le rollier d'Europe, le gobemouche à demi-collier et la mésange d'Iran. Environ 58 espèces de mammifères ont été recensées dans la région, notamment la chèvre sauvage et une espèce

emblématique : la panthère de Perse, toutes deux menacées.

Intégrité

Les éléments du bien sont fonctionnellement liés par l'évolution commune de l'écorégion des forêts mixtes caspiennes-hyrcaniennes et la plupart d'entre eux jouissent d'une bonne connectivité écologique, à travers presque toute la ceinture forestière continue de l'ensemble de la région des forêts hyrcaniennes. Khoshk-e-Daran est le seul élément isolé mais il est particulièrement intact et contribue aux valeurs globales de la série. Chaque élément participe à sa manière à la valeur universelle exceptionnelle du bien et ensemble, les éléments soutiennent la viabilité à long terme des espèces et des écosystèmes clés, représentés dans toute la région hyrcanienne, ainsi que les processus évolutifs qui continuent de façonner ces forêts au fil du temps.

Par le passé, plusieurs éléments ont souffert d'un manque de protection juridique et continuent, aujourd'hui, de subir, dans une certaine mesure, les effets négatifs du pâturage saisonnier et du ramassage de bois. La gestion durable de ces activités est un facteur critique pour la protection à long terme de l'intégrité du site et exigera une attention permanente de l'État partie.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Tous les éléments du bien appartiennent à l'État et sont rigoureusement protégés par la législation nationale : dans le cas des aires protégées, par la Loi sur la conservation de la nature et pour les zones qui se trouvent en dehors des aires protégées, par la Loi sur le patrimoine de l'Iran. Il sera important de faire coïncider les limites des aires protégées existantes avec celles du bien après son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, afin d'harmoniser et de simplifier le régime de gestion et de protection à l'échelle du site tout entier.

La gestion des éléments du bien est placée sous la responsabilité de trois organismes nationaux, l'Organisation iranienne d'aménagement du territoire et des forêts, parcs et bassins versants (FRWO), le Département de l'environnement (DoE) et l'Organisation pour le patrimoine culturel, l'artisanat et le tourisme (ICHHTO). Un Comité national directeur coordonne la série dans son ensemble. Ce mécanisme devra être maintenu pour qu'à l'avenir, le site soit géré de manière exhaustive, et que la gestion repose sur une vision commune, soutenue par un financement adéquat. Chaque élément a un plan de gestion, mais un « Plan de gestion directeur » pour l'ensemble du bien est aussi un impératif à long terme. Les plans nationaux et spécifiques aux éléments doivent être maintenus, renforcés et mis à jour régulièrement, simultanément, par les institutions chargées de la gestion, en coopération avec les ministères, les universités et les ONG.

L'accès du public et l'utilisation de la région sont réglementés par la loi. La coupe de bois, le pâturage, la chasse et la plupart des autres

activités qui pourraient avoir un effet négatif sur le bien sont strictement interdites dans tous les éléments. L'accès des véhicules et d'autres utilisations et activités qui pourraient avoir des effets sur le bien sont également interdits ou rigoureusement réglementés. Toutefois, les règlements sur l'accès et l'utilisation ne sont pas toujours efficacement appliqués et doivent être renforcés. Une attention particulière est requise pour maintenir et améliorer, si possible, la connectivité écologique entre les éléments et pour garantir une réglementation efficace du pâturage saisonnier et du ramassage du bois.

5. Prend note du potentiel du bien proposé à remplir le critère (x) et recommande à l'État partie d'entreprendre d'importants travaux supplémentaires pour compléter les inventaires d'espèces et confirmer la composition des espèces et l'état de conservation des populations dans chacun des éléments, et d'envisager de soumettre une nouvelle proposition d'inscription pour le bien si d'autres études confirment que les valeurs pertinentes sont suffisantes pour remplir le critère (x) ;
6. Demande à l'État partie de faire coïncider les limites des aires protégées existantes avec celles du bien du patrimoine mondial dans un proche avenir afin d'harmoniser et de simplifier les régimes de gestion et de protection à l'échelle du site tout entier ;
7. Demande également à l'État partie d'adopter intégralement le Plan de gestion directeur pour le bien dans son ensemble avant 2022, de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de ressources financières et que des mesures complètes et détaillées soient en place pour :
 - a) encourager des approches collaboratives et participatives de la gestion du bien respectant les droits, les pratiques traditionnelles et les coutumes,
 - b) collaborer avec la population locale pour réglementer les activités de pâturage afin de les rendre durables et les établissements saisonniers/permanents dans tous les éléments du bien, et pour atténuer les effets négatifs discernables du pâturage à l'intérieur des zones tampons,
 - c) élaborer un plan exhaustif pour le tourisme durable dans le bien dans son ensemble et en particulier, dans le Parc national du Golestan, avec des possibilités d'améliorer l'accès pour développer un tourisme écologiquement durable,
 - d) rationaliser le réseau de routes d'accès à la forêt dans tous les éléments pour limiter strictement l'accès des véhicules aux seules activités de gestion du site, de recherche et d'intervention d'urgence ;
8. Demande en outre à l'État partie, conformément aux orientations de la Note consultative de l'UICN sur le patrimoine mondial : l'évaluation environnementale, de préparer une étude d'impact sur l'environnement (EIE) sur l'amélioration de la

route actuelle dans le Parc national du Golestan, pour remplacer l'autoroute existante, et de fournir une copie de cette EIE pour examen au Centre du patrimoine mondial et à l'UICN, avant de procéder à toute décision sur l'amélioration de la route ;

9. Encourage les États parties République islamique d'Iran et Azerbaïdjan à envisager des possibilités d'autres extensions en série et transfrontalières du bien pour inclure d'autres régions d'Azerbaïdjan d'importance internationale pour la conservation de la nature, en tenant compte de la décision **30 COM 8B.24**.

A.1.2. Propositions d'inscriptions différées ou renvoyées par le Comité du patrimoine mondial lors de sessions précédentes

Nom du bien	Complexe forestier de Kaeng Krachan
N° d'ordre	1461 Rev
État partie	Thaïlande
Critères proposés par l'État partie	(x)

Voir Addendum : WHC/19/43.COM/INF.8B2.Add.

Projet de décision : 43 COM 8B.5

[Voir Addendum : WHC/19/43.COM/8B.Add]

A.2. EUROPE – AMÉRIQUE DU NORD

A.2.1. Nouvelles propositions d'inscription

Nom du bien	Terres et mers australes françaises
N° d'ordre	1603
État partie	France
Critères proposés par l'État partie	(vii)(ix)(x)

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, mai 2019, page 29.

Projet de décision : 43 COM 8B.6

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B2,
2. Inscrit les **Terres et mers australes françaises, France**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (vii), (ix) et (x)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Breve synthèse

Situées entre les 37e et 50e parallèles sud, les « Terres et mers australes françaises » englobent les plus grandes des rares terres émergées du sud de l'océan Indien, comprenant l'archipel Crozet, des îles Kerguelen et des îles Saint-Paul et Amsterdam. Leurs caractéristiques océanographiques et géomorphologiques

permettent une extrême productivité de leurs eaux, à la base d'un réseau trophique riche et diversifié. Cette « oasis » au cœur de l'océan austral abrite et entretient l'une des plus fortes concentrations et diversités d'oiseaux et de mammifères marins au monde. Les paysages volcaniques grandioses, qui hébergent cette nature sauvage et foisonnante, forgent le caractère sublime du bien.

Couvrant plus de 672 000 km², l'immensité du bien permet à la fois une large représentativité de la biodiversité australe et la protection de l'ensemble des processus écologiques essentiels au maintien de ces espèces. À ce titre, le territoire joue un rôle clé pour la bonne santé des océans à l'échelle planétaire, en particulier pour la régulation du cycle carbone.

Du fait de leur éloignement des centres d'activités humaines, les Terres et mers australes françaises sont des vitrines de l'évolution biologique extrêmement préservées et constituent un territoire unique pour la recherche scientifique, notamment pour le suivi à long terme des populations d'oiseaux et de mammifères marins et pour l'étude des effets des changements globaux. Forte de ce patrimoine d'exception, la collectivité des TAAF, par le biais de la réserve naturelle et avec l'engagement de la communauté scientifique, a mis en place un système de gestion éprouvé et reconnu assurant son intégrité pour les générations futures.

Critère (vii) : Les Terres et mers australes françaises forment un des derniers lieux de « naturalité » au monde ayant conservé le caractère sauvage de son patrimoine naturel. Le phénomène de concentration d'oiseaux et de mammifères marins y est tout à fait unique dans la zone subantarctique, présentant d'immenses colonies où se mêlent harmonieusement une abondance d'espèces, d'ambiances sonores, de couleurs et d'odeurs. De la plus grande colonie de manchots royaux au monde sur l'île aux Cochons dans l'archipel Crozet à celle des albatros à bec jaune sur les falaises vertigineuses d'Entrecasteaux à l'île Amsterdam, en passant par la deuxième plus importante population mondiale d'éléphants de mer sur la Péninsule Courbet à Kerguelen, cette nature foisonnante au cœur de paysages volcaniques grandioses renforce le caractère sublime du bien. Ces territoires emportent l'imaginaire et demeurent source d'inspiration pour tout un chacun.

Critère (ix) : Situées à la convergence de trois fronts océaniques et présentant de larges plateaux continentaux, les Terres et mers australes françaises sont des territoires extrêmement productifs au sein d'un océan relativement pauvre, permettant le développement d'un réseau trophique riche et diversifié.

L'immensité du bien, intégrant une des plus grandes aires marines protégées au monde, permet une large représentativité de la biodiversité australe et des processus écologiques en cours dans cet océan. Il assure la protection de l'ensemble des zones essentielles aux cycles de vie des espèces du territoire et garantit ainsi le

maintien des fortes concentrations d'oiseaux et de mammifères marins. L'importance de ces zones de productivité primaire et leur rôle dans la régulation du cycle du carbone représentent une contribution essentielle pour la bonne santé des océans.

Isolées à des milliers de kilomètres de tout continent et préservées de l'impact des activités humaines, ces îles sont de véritables vitrines de l'évolution biologique et constituent des modèles d'études uniques pour le suivi des changements globaux.

Critère (x) : Site d'exception pour la conservation de l'avifaune mondiale, les Terres et mers australes françaises hébergent plus de 50 millions d'oiseaux issus quelque 47 espèces. Pour 16 de ces espèces, près de la moitié de leur population mondiale se reproduit sur les îles. On y trouve notamment la plus grande population de manchots royaux et d'albatros à bec jaune au monde, ainsi que 8 espèces endémiques telles que l'emblématique albatros d'Amsterdam, l'un des oiseaux les plus rares de la planète.

Elles concentrent également de larges populations de pinnipèdes, dont la 2^e plus grande au monde d'éléphants de mer du Sud et la 3^e plus importante d'otaries à fourrure d'Amsterdam de la planète, mais aussi des cétacés, dont notamment le dauphin de Commerson sous-espèce endémique de Kerguelen.

La richesse et la diversité d'espèces des Terres et mers australes françaises, tout à fait unique dans l'océan austral, confère au bien une valeur universelle exceptionnelle.

Intégrité

Inhabités et préservés de l'impact direct des activités humaines, les écosystèmes des Terres et mers australes françaises abritent des fortes populations d'espèces indigènes au sein d'habitats quasi originels, ainsi que des processus écologiques complexes et intacts. L'immensité du bien, qui figure parmi les plus grandes aires marines protégées au monde avec plus de 672 000 km², couvre l'ensemble des zones fonctionnelles essentielles au cycle de vie des espèces, assurant à long terme le maintien de leur richesse et de leur diversité. L'unité du bien est assurée par une importante connectivité écologique et un système de gestion commun. Garante de l'intégrité du bien, la réserve naturelle des Terres australes françaises met en œuvre des actions efficaces pour lutter contre les menaces telles que les espèces exotiques, la pêche ou les changements globaux, mais également des initiatives de restauration telles que la plantation de *Phyllica arborea* (à l'île Amsterdam) ou le démantèlement d'anciennes structures. Aucun développement des activités humaines n'est prévu à moyen terme.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien adhère à toutes les conventions internationales qui soutiennent la protection de sa biodiversité : la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et

de flore sauvages menacées d'extinction), la CMS (Convention sur les espèces migratrices), la CCAMLR (Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique), l'ACAP (Accord sur la conservation des albatros et des pétrels), la CBI (Commission baleinière internationale) et Ramsar (la réserve naturelle d'origine inscrite en 2006 est un Site Ramsar).

Classées en 2006 comme réserve naturelle nationale, puis étendues en 2016, sur plus de 672 000 km², les Terres et mers australes françaises bénéficient du plus fort niveau de protection existant dans la réglementation française. Depuis mars 2017, le cadre réglementaire et la gouvernance de la réserve naturelle sont également applicables à l'ensemble de la ZEE (Zone économique exclusive), sur plus de 1,66 million de km². Les activités humaines sont strictement interdites sur près d'un tiers du bien et réglementées avec obligation d'étude d'impact et accord du gestionnaire sur le reste du périmètre. L'ensemble des espèces d'oiseaux et mammifères marins est par ailleurs strictement protégé par la réglementation nationale et les conventions internationales.

La collectivité des TAAF, gestionnaire de la réserve naturelle, accompagné de son conseil de gestion et de son conseil scientifique, met en œuvre un système de gestion éprouvé et reconnu, basé sur un document d'objectif décennal, appelé le plan de gestion. Les menaces sont efficacement gérées, notamment par des mesures de régulation des espèces introduites ou la limitation des impacts environnementaux de la pêche. Le lien étroit entre science et gestion, assuré par des partenariats historiques avec les laboratoires scientifiques, au travers notamment de l'Institut Polaire français Paul Emile Victor (IPEV), permet au modèle de gestion de s'adapter aux changements globaux.

4. Félicite l'État partie pour sa gestion efficace des activités touristiques dans le bien et demande à l'État partie de poursuivre son suivi rigoureux du nombre de visiteurs, des activités de tourisme et de l'accès pour faire en sorte qu'aucune augmentation de l'utilisation ne puisse mettre en péril les écosystèmes et habitats fragiles du bien ;
5. Demande également à l'État partie de poursuivre les programmes de contrôle des effets des espèces exotiques envahissantes dans le bien et de veiller à mettre en place des mesures strictes de biosécurité pour atténuer la possibilité de nouvelles introductions, ou la propagation, d'espèces exotiques envahissantes ;
6. Demande en outre à l'État partie de maintenir et de renforcer, si nécessaire, les mesures qui sont en vigueur pour réglementer de manière rigoureuse la pêche commerciale dans la Zone économique exclusive (ZEE), mesures grâce auxquelles il n'y a pas eu d'incidents de pêche illégale signalés depuis 2013, et de maintenir le niveau des ressources nécessaires pour soutenir ces mesures.

Nom du bien	Alpi del Mediterraneo – Alpes de la Méditerranée
N° d'ordre	1598
Etats parties	France / Italie / Monaco
Critères proposés par les États parties	(viii)

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, mai 2019, page 53.

Projet de décision : 43 COM 8B.7

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B2,
2. Décide de ne pas inscrire Alpi del Mediterraneo – Alpes de la Méditerranée, France, Italie et Monaco, sur la Liste du patrimoine mondial ;
3. Prend acte avec satisfaction des efforts déployés par les États parties pour renforcer la coopération internationale en faveur de la protection des valeurs géologiques de la région des Alpes méditerranéennes.

Nom du bien	Parc national du Vatnajökull – la nature dynamique du feu et de la glace
N° d'ordre	1604
État partie	Islande
Critères proposés par l'État partie	(viii)

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, mai 2019, page 41.

Projet de décision : 43 COM 8B.8

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B2,
2. Inscrit le Parc national du Vatnajökull – la nature dynamique du feu et de la glace, Islande, comprenant la superficie du bien proposé jusqu'à, et y compris, la Réserve naturelle d'Herðubreiðarlindir (excluant donc, à cette étape, le corridor fluvial Jökulsá á Fjöllum et le secteur septentrional Dettifoss – Ásbyrgi du Parc national du Vatnajökull), sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère (viii) ;
3. Renvoie à l'État partie les éléments du bien proposé situés au nord de la Réserve naturelle d'Herðubreiðarlindir, dans le corridor fluvial Jökulsá á Fjöllum et la partie septentrionale Dettifoss – Ásbyrgi du Parc national du Vatnajökull, afin de permettre à l'État partie de terminer les consultations avec les propriétaires, dans ces régions, et de mettre en place des mesures de protection appropriées ;
4. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le bien, qui couvre plus de 1 400 000 ha, comprend l'ensemble du Parc national du Vatnajökull, plus deux aires protégées contiguës. Au cœur de ce bien se trouve la calotte glaciaire du Vatnajökull d'environ 780 000 ha, dans le sud-est de l'Islande.

L'Islande comprend la seule partie de la dorsale médio-atlantique en expansion active qui soit émergée, avec de part et d'autre, les plaques tectoniques qui s'écartent de quelque 19 mm chaque année. Ce déplacement est compensé par les zones de rift dont deux, la zone volcanique orientale et la zone volcanique septentrionale, traversent le bien. Au-dessous de leur intersection, un panache mantellique produit une source géneuse de magma. Le bien possède dix volcans centraux dont huit sont sous-glaciaires : deux de ces derniers sont parmi les quatre volcans les plus actifs d'Islande. Le socle du bien est presque entièrement constitué de basaltes, dont les plus anciens ont jailli il y a environ 10 millions d'années et les plus récents en 2015. En dehors de la calotte glaciaire, le terrain varie entre de vastes champs de lave et des montagnes, avec des tuyas et des tindar (crêtes) de hyaloclastites brunes, formés pendant les éruptions fissurales sous les glaciers de la période glaciaire. Ces types d'éruption n'existent nulle part ailleurs au monde en aussi grand nombre.

Le bien comprend un système complet où le magma et la lithosphère entrent en interaction incessante avec la cryosphère, l'hydrosphère et l'atmosphère pour créer des processus et des reliefs extrêmement dynamiques et divers sur le plan géologique qui sont actuellement sous-représentés ou absents de la Liste du patrimoine mondial. C'est ici qu'a été inventée l'expression « de feu et de glace ». La calotte glaciaire du Vatnajökull a atteint sa plus grande extension à la fin du 18^e siècle et depuis a, généralement, été en retraite. Récemment, la retraite s'est accélérée sous l'effet du réchauffement climatique mondial et le bien est devenu une localité idéale pour explorer les effets des changements climatiques sur les glaciers et les reliefs qu'ils laissent derrière eux, après leur retraite. Les zones volcaniques du bien abritent une faune endémique des eaux souterraines qui a survécu à la période glaciaire et des organismes unicellulaires prospèrent dans le milieu inhospitalier des lacs sous-glaciaires qui reproduit peut-être les conditions des débuts de la Terre et des satellites de glace de Jupiter et de Saturne.

Critère (viii) : La coexistence et l'interaction permanente d'un rift océanique actif émergé, d'un panache mantellique, de l'atmosphère et d'une calotte glaciaire dont la taille et l'étendue n'ont cessé de varier depuis 2,8 millions d'années, font de ce site un bien unique dans le contexte mondial. Les interactions entre les systèmes terrestres construisent et façonnent constamment ce bien, créant des paysages remarquablement variés et toute une diversité de caractéristiques tectoniques, volcaniques et glaciovolcaniques. À cet égard, les

boucliers de lave basaltique (boucliers d'Islande), les fissures volcaniques et les rangées de cônes, les vastes champs de lave et les caractéristiques glaciovolcaniques dominantes comme les tuyas et les tindar sont particulièrement intéressants et uniques. Il est intéressant de noter que les caractéristiques volcaniques bien exposées du bien ont servi de comparatifs pour des caractéristiques semblables sur la planète Mars. La chaleur géothermale et les éruptions sous-glaciaires produisent une eau de fonte et des jökulhlaups (débâcles glaciaires) qui maintiennent des plaines de sandur, uniques au monde, au nord et au sud de la calotte glaciaire du Vatnajökull, ainsi que des canyons en évolution rapide. En outre, le bien contient une gamme dynamique de caractéristiques glaciaires et géomorphologiques créées par l'expansion ou la retraite des glaciers en réponse aux changements climatiques. Ces caractéristiques sont faciles d'accès et peuvent être explorées à la tête de nombreux glaciers émissaires du Vatnajökull et de leur avant-pays, en particulier dans les basses terres méridionales, ce qui explique pourquoi le bien est un lieu emblématique pour la recherche en glaciologie.

Intégrité

Le bien couvre plus de 25 % des plateaux centraux de l'Islande et s'étend sur des zones basses, au sud, pour couvrir, au total, environ 12 % du pays. La majeure partie du bien correspond à la Catégorie II des aires protégées de l'UICN. L'intégrité est reflétée dans l'intégration de paysages entiers et intacts et d'unités géophysiques, l'utilisation et l'intervention minimales par l'homme et l'intérêt scientifique du bien. Le site contient toute la calotte glaciaire du Vatnajökull avec tous ses glaciers subsidiaires tels qu'ils existaient en 1998. Il s'étend sur 200 km de limites de plaques divergentes et comprend 10 volcans centraux et une grande partie des reliefs subsidiaires et des essaims de fissures qui les accompagnent. La région est essentiellement intacte et loin de toute zone habitée, 85 % du bien étant classé comme zone de nature sauvage. Un intérêt scientifique international intense est porté à ce bien comme en témoignent au moins 281 articles scientifiques revus par des pairs, publiés depuis 10 ans, sur différents aspects des plaques tectoniques, du volcanisme, du glaciovolcanisme, de la glaciologie, de la géomorphologie glaciaire et de l'écologie. Il n'y a pas eu de développement humain destructif dans les limites du bien. Il existe quelques fermes historiques mais aujourd'hui seuls quelques employés du parc y vivent à l'année.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La plus grande partie du bien est protégée par la Loi sur le Parc national du Vatnajökull n° 60/2007 et le Règlement n° 608/2008 (avec les amendements ultérieurs), tandis que les Réserves naturelles d'Herðubreidarlindir et de Lónsöræfi sont protégées par la Loi sur la conservation de la nature n° 47/1991. Plusieurs autres lois nationales importantes sont en vigueur pour assurer la

protection. La majeure partie des espaces adjacents au bien est soumise à la loi sur le domaine public, et toute utilisation invasive nécessite une approbation du Cabinet du Premier Ministre.

L'agence gouvernementale du Parc national du Vatnajökull (Vatnajökulsþjóðgarður), principale agence d'État responsable de l'application de la législation sur le parc, est une organisation efficace, soutenue à tous les niveaux par le Gouvernement de l'Islande, les municipalités locales et les entreprises. La gouvernance en place a fait ses preuves avec un personnel expérimenté, chargé de la gestion et employé à long terme, y compris un groupe solide d'employés permanents et temporaires.

La Stratégie et plan d'action pour la gestion exhaustive en vigueur a obtenu une participation locale remarquable à la prise de décisions et fait l'objet de révisions et mises à jour régulières. Les zones ajoutées au parc national depuis 2013 sont progressivement intégrées dans les dispositions de gestion. Un système de suivi à long terme efficace est en place qui a recours à l'observation spatiale – et au sol – pour mieux évaluer les mouvements sismotectoniques et les risques volcaniques ainsi que les écoulements et fluctuations glaciaires et les aspects clés du biote du bien.

Le bien a un budget adéquat et garanti qui couvre le personnel et les opérations essentiels avec l'appui financier principal du gouvernement central ; par ailleurs, environ 30 % de son budget provient de ses recettes. D'autres appuis importants viennent aussi du Fonds de protection des sites touristiques contrôlé par le gouvernement et de l'organisation à but non lucratif des Amis du Vatnajökull. Il est nécessaire de soutenir et d'augmenter encore les ressources financières pour garantir la satisfaction des besoins de gestion du bien.

La gestion des risques est un des grands soucis pour ce lieu hautement dynamique où les risques naturels sont communs. Parmi les autres questions de gestion essentielles, il convient de protéger les sites populaires du bien contre l'usure, de résoudre les conflits d'utilisation par les visiteurs et d'empêcher les activités illégales occasionnelles dans le bien, le cas échéant. Il convient d'élaborer et de maintenir des espaces adéquats pour l'éducation, la gestion et pour l'accueil des visiteurs dont le nombre ne cesse d'augmenter et qui approchaient le chiffre d'un million en 2017, pour faire en sorte que tout soit conçu, évalué et appliqué de manière à préserver l'importance du bien pour la conservation. Il importe également de continuer de collaborer avec les communautés, organisations et entreprises locales autour du parc pour maintenir leur participation et veiller à ce qu'elles bénéficient du parc.

5. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1er décembre 2019** une carte du bien inscrit ;

6. Recommande à l'État partie de traiter les besoins suivants pour maintenir et renforcer la protection et la gestion du bien :

- a) terminer, à temps, la révision actuelle du plan de gestion du Parc national du Vatnajökull afin de garantir qu'il s'applique à toutes les zones du bien,
- b) chercher à terminer l'intégration des Réserves naturelles d'Herðubreiðarlindir et de Lónsöræfi dans le Parc national du Vatnajökull afin de faciliter une gestion cohérente de l'ensemble du bien,
- c) mettre à disposition un personnel additionnel, aussi bien sur le terrain qu'en appui administratif, pour garantir la protection et la gestion effectives du bien afin de tenir compte des zones ajoutées récemment au Parc national du Vatnajökull et de l'augmentation récente et rapide du nombre de visiteurs dans le bien,
- d) organiser des espaces adéquats pour les visiteurs, dans les zones les plus visitées autour de la lagune de Jökulsárlón au sud du bien, mais aussi à la cascade de Dettifoss dans le nord du bien,
- e) adopter et appliquer une certification efficace des opérateurs commerciaux et des guides qui travaillent dans le bien, et
- f) prendre des mesures additionnelles pour décourager la conduite hors-piste illégale par les touristes et réhabiliter toutes les zones qui ont été touchées de manière adverse par cette utilisation et d'autres utilisations par les visiteurs.

B. SITES MIXTES

B.1. EUROPE - AMÉRIQUE DU NORD

B.1.1. Modifications importantes des limites des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

Nom du bien	Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid [extension du « Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid », Macédoine du Nord]
N° d'ordre	99 Quater
État partie	Albanie
Critères proposés par l'Etat partie	(i)(iii)(iv)(vii)

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, mai 2019, page 77.

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 32.

Projet de décision : 43 COM 8B.9

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B, WHC/19/43.COM/INF.8B1 et WHC/19/43.COM/INF.8B2,
2. Approuve la modification importante des limites proposée par l'Albanie du **Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid, Macédoine du Nord**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (i), (iii), (iv) et (vii)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

La région du lac d'Ohrid, bien mixte du patrimoine mondial couvrant environ 94 729 ha, a été inscrite pour ses valeurs de conservation de la nature en 1979, et pour ses valeurs de patrimoine culturel l'année suivante. Ces inscriptions concernent le secteur du lac situé en Macédoine du Nord. Le bien a été agrandi en 2019 pour inclure le reste du lac d'Ohrid situé en Albanie.

Le lac d'Ohrid est un phénomène naturel exceptionnel qui sert de refuge à de nombreuses espèces endémiques et reliques de faune et de flore d'eau douce datant du Tertiaire. En tant que lac profond et ancien d'origine tectonique, le lac d'Ohrid existe en permanence depuis environ deux à trois millions d'années. Ses eaux oligotrophes abritent plus de 200 espèces végétales et animales endémiques du lac, notamment des algues, des vers plats turbellariés, des escargots, des crustacés et 17 espèces endémiques de poissons dont deux espèces de truites. La faune ornithologique est également très riche.

Édifiée sur les rives du lac éponyme, la ville d'Ohrid est l'un des plus anciens établissements humains d'Europe. Elle a été essentiellement construite entre le VIIe et le XIXe siècle et elle abrite le plus ancien monastère slave (consacré à saint Pantaléon) ainsi que plus de 800 icônes de style byzantin mondialement célèbres, réalisées entre le

XIe siècle et la fin du XIVe siècle. L'architecture d'Ohrid constitue l'ensemble le mieux préservé et le plus complet de l'architecture urbaine ancienne de cette partie de l'Europe. C'est de là que s'est propagée la culture slave vers d'autres contrées de l'Europe. Sept basiliques ont jusqu'ici été découvertes lors de fouilles archéologiques menées dans la partie la plus ancienne de la ville. Ces basiliques datant des IVe et Ve siècles et du début du VIe siècle présentent des caractéristiques architecturales et décoratives qui témoignent clairement de l'apogée et de la gloire de Lychnidos, nom de la ville antique. La structure du cœur de la cité compte aussi parmi ses richesses de nombreux sites archéologiques, et en particulier des basiliques des débuts de la chrétienté, également célèbres pour leurs sols recouverts de mosaïques. Quant à l'architecture urbaine ancienne d'Ohrid, il convient d'insister sur l'importance du patrimoine bâti. On remarque l'influence locale traditionnelle d'Ohrid dans son architecture résidentielle bien préservée de la fin de la période ottomane et des XVIIIe et XIXe siècles. C'est l'espace limité pour les activités de construction qui explique la création d'un réseau de ruelles très étroites.

Sur la péninsule de Lin, dans la partie ouest du lac, l'église paléochrétienne de Lin, fondée au milieu du VIe siècle, est liée aux basiliques de la ville d'Ohrid par sa forme architecturale et ses mosaïques décoratives au sol, et peut-être aussi par des liens liturgiques.

Bien que la ville de Struga soit située sur les rives du lac d'Ohrid, la vie urbaine est concentrée sur les berges du Drin noir, fleuve qui s'échappe du lac d'Ohrid. L'existence de Struga est initialement associée à plusieurs villages antiques de pêcheurs construits sur pilotis le long des rives du lac. De nombreux sites archéologiques témoignent d'origines remontant au néolithique, à l'âge du bronze, à la période hellénistique macédonienne, à la période romaine et au début du Moyen Âge. Des sites palafittiques préhistoriques similaires ont également été identifiés sur la rive occidentale du lac.

La convergence de valeurs naturelles bien préservées et la qualité et la diversité de son patrimoine culturel, matériel et spirituel rendent cette région vraiment unique.

Critère (i) : La ville d'Ohrid est l'un des plus anciens établissements humains d'Europe. En tant qu'un des ensembles complets les mieux préservés présentant des vestiges archéologiques de l'âge du bronze au Moyen Âge, Ohrid possède une architecture religieuse du VIIe au XIXe siècle, ainsi qu'une structure urbaine présentant une architecture vernaculaire des XVIIIe et XIXe siècles. Tout cet ensemble possède des valeurs historiques, architecturales, culturelles et artistiques. La concentration des vestiges archéologiques et des constructions urbaines dans la vieille ville d'Ohrid, sur la péninsule de Lin, et au bord du lac d'Ohrid ainsi que dans les zones environnantes, crée un ensemble d'une harmonie exceptionnelle – une des caractéristiques

essentielles qui rendent cette région vraiment unique.

Critère (iii) : Le bien atteste l'importance des arts byzantins représentés sur plus de 2 500 m² de fresques et plus de 800 icônes mondialement connues. La cathédrale Sainte-Sophie (XI^e siècle), l'église Sainte Mère de Dieu Perivleptos et l'église Saint-Jean de Kaneo présentent notamment un haut degré de réalisation artistique dans leurs fresques et leurs représentations théologiques exécutées par des artistes locaux et étrangers. Des architectes ont jadis édifié d'immenses basiliques qui allaient servir de modèles à d'autres basiliques pendant des siècles. Le développement de la vie ecclésiastique le long des rives du lac – avec sa propre architecture religieuse, ses fresques et ses icônes –, témoigne de l'importance de cette région en tant que centre religieux et culturel au fil des siècles. Les similitudes entre les mosaïques de l'église de Lin, dans la partie ouest du lac, et celles des premières basiliques d'Ohrid, à l'est, reflètent une tradition culturelle unique.

Critère (iv) : La région du lac d'Ohrid possède le plus ancien monastère slave et la première université slave des Balkans – l'école littéraire d'Ohrid qui propagea l'écriture, l'éducation et la culture dans tout le vieux monde slave. Le centre-ville ancien d'Ohrid est une entité urbaine ancienne et authentique qui est préservée de manière unique et adaptée à sa situation et à son terrain en bordure de lac, et caractérisée par une architecture sacrée et profane exceptionnelle. Les vestiges architecturaux incluant un forum, des bâtiments publics, de l'habitat et des bâtiments sacrés avec leur infrastructure remontent à la ville antique de Lychnidos (ancien nom de la ville). La présence d'architecture du début de l'ère chrétienne, datant du IV^e au VI^e siècle, est attestée par les imposantes basiliques d'Ohrid et la petite église de Lin. L'architecture byzantine d'Ohrid avec de nombreux et divers bâtiments sacrés préservés du IX^e au XIV^e siècle, sont d'une importance fondamentale et contribuent à l'unité architecturale de la ville.

Critère (vii) : Avec ses valeurs particulières pour la conservation de la nature et son histoire qui remonte à la période préglaciaire, le lac d'Ohrid est un phénomène naturel exceptionnel. Par son isolement géographique et son activité biologique ininterrompue, le lac d'Ohrid est un refuge unique pour de nombreuses espèces endémiques et reliques de faune et de flore d'eau douce. Ses eaux oligotrophes abritent plus de 200 espèces endémiques, avec un taux d'endémisme élevé pour certaines espèces benthiques : algues, diatomées, vers plats turbellariés, escargots, crustacés et 17 espèces de poissons endémiques. L'avifaune contribue aussi de manière considérable à la valeur de la région du lac d'Ohrid pour la conservation de la nature.

Intégrité

Le bien contient toutes les caractéristiques qui expriment sa valeur universelle exceptionnelle du point de vue des critères naturels et culturels.

L'intégrité du bien est essentiellement menacée par le développement urbain non coordonné, la croissance démographique, le traitement inadéquat des eaux usées et déchets solides, et la pression touristique. De plus, la pollution générée par l'augmentation de la circulation a un impact sur la qualité de l'eau, entraînant une diminution des ressources naturelles. La diversité biologique caractérisée par une forte endémicité et la beauté naturelle du lac sont particulièrement vulnérables aux modifications de la qualité de l'eau et il y a des preuves alarmantes d'une augmentation des matières nutritives menaçant l'écologie oligotrophe du lac. C'est sur cet état oligotrophe que repose la valeur du bien pour la conservation de la nature de sorte que les mesures visant à écarter cette menace doivent avoir la priorité.

L'intégrité de la ville d'Ohrid a souffert dans une certaine mesure car plusieurs maisons construites à la fin du XIX^e siècle ont été démolies pour que l'on puisse présenter les vestiges mis au jour du théâtre romain. La cohérence d'ensemble du bien – et notamment les relations entre les bâtiments urbains et le paysage – est menacée par l'absence de protection et de contrôle appropriés en ce qui concerne les nouveaux projets de constructions.

Authenticité

La ville d'Ohrid est relativement bien préservée, bien que des interventions incontrôlées aient progressivement eu une incidence sur la forme générale de l'ensemble urbain monumental, ainsi que sur les rives du lac et le paysage environnant. Ces éléments sont également vulnérables aux grands projets d'infrastructure et autres aménagements.

Concernant les monuments religieux autour d'Ohrid, d'importants travaux de conservation et de restauration ont été réalisés depuis les années quatre-vingt-dix. Les travaux de conservation réalisés sur les monuments de la région ont donné lieu à des recherches approfondies et ont été documentés, mais certains de ces travaux ont eu une incidence sur l'authenticité du bien. Les icônes et les fresques sont en bon état et restent préservées dans les églises. La fonction résidentielle initiale de certains bâtiments a changé au cours du temps, tout comme l'aménagement intérieur de bâtiments résidentiels qui ont été modifiés pour améliorer les conditions de vie. Bien que les travaux de reconstruction aient souvent utilisé des matériaux identiques à ceux de la construction, de nouveaux matériaux ont parfois été utilisés, ce qui représente une menace pour l'authenticité du bien.

L'église de Lin et son contexte sont vulnérables du fait de l'absence de protection et de conservation et du développement insuffisamment contrôlés. Du côté ouest du lac, le soutien apporté par la zone tampon à la péninsule de Lin et au cadre paysager du lac s'avèrera probablement inefficace, du fait de l'absence de protection appropriée et du manque de contrôle du développement.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les deux États parties accordent plusieurs niveaux de protection juridique au patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid. Pour la partie du bien située en Macédoine du Nord, la protection du patrimoine culturel est régie par la loi sur la protection du patrimoine culturel (Journal officiel de la RM n° 20/04, 115/07), par des arrêtés municipaux et par une loi classant le cœur de la vieille ville d'Ohrid comme patrimoine culturel d'importance particulière (Journal officiel de la RM n° 47/11). Il n'existe actuellement aucune protection nationale spécifique pour les sites culturels situés en Albanie. La protection du patrimoine naturel est régie par la loi sur la protection de la nature (Journal officiel de la RM n° 67/2004, 14/2006 et 84/2007), y compris à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées. Il existe également une loi sur la gestion du patrimoine mondial culturel et naturel de la région d'Ohrid (Journal officiel de la RM n° 75/10). En Albanie, toute la superficie du bien et de sa zone tampon se trouve dans le Paysage protégé terrestre et aquatique de Pogradec (PPL), légalement établi en 1999. Les États parties ont aussi signé plusieurs accords de gestion et de protection du lac, par exemple, la loi de 2003 sur la protection des lacs transfrontaliers. Ces instruments juridiques doivent être tenus à jour et mis en œuvre pour protéger le bien.

Le bien est géré et protégé à l'aide de documents de gestion pertinents et un véritable plan de gestion d'ensemble est clairement une exigence à long terme. Le « Plan d'aménagement de la République de Macédoine » [sic] de 2004 constitue le document à long terme le plus performant car il propose une vision adaptée de la protection, de l'organisation et de l'environnement paysager du pays, et donne les moyens d'en assurer la gestion. En Albanie le plan d'aménagement du PPL est de grande qualité technique. En 2014, un plan de gestion du paysage protégé a été élaboré, avec pour objectif de renforcer la gestion, d'améliorer la protection et la conservation de l'habitat, de développer les usages touristiques et récréatifs, et d'encourager l'essor d'une agriculture et d'activités socio-économiques durables. Ce document comporte un plan d'action sur cinq ans (2014-2019) qui vise à lancer des mesures correctives, en renforçant la gestion et la coopération, et en améliorant le cadre légal. Ce plan propose d'exclure du zonage du paysage protégé les zones urbaines et les zones où des pratiques agricoles intensives sont utilisées, autour des villes de Pogradec et de Buçimas. À ce plan de gestion a été ajouté un Supplément au patrimoine mondial (2017-2027), qui présente des méthodes destinées à renforcer la gestion du bien élargi et de sa zone tampon. Ce Supplément couvre le patrimoine culturel comme le patrimoine naturel, en ce qui concerne les menaces et les mesures nécessaires. Ces plans doivent être tenus et mis à jour régulièrement, et il convient de remédier totalement aux lacunes qui ont été notées dans la mise en œuvre générale de la réglementation et des plans

en matière d'urbanisme et d'aires protégées des deux États parties.

Le secteur du bien qui se trouve en Macédoine du Nord est géré par deux ministères – celui de la Culture et celui de l'Environnement –, via trois municipalités (Ohrid, Struga et Debrca), même si les municipalités n'ont pas l'autorité juridique nécessaire pour protéger le patrimoine culturel et naturel. L'Institut pour la protection des monuments culturels et des musées d'Ohrid est compétent pour protéger le patrimoine culturel et le Musée d'histoire naturelle de Struga est chargé de la protection du patrimoine mobilier. Le Parc national de Galičica a autorité pour gérer le patrimoine naturel de l'ensemble du Parc, ainsi qu'une partie du patrimoine culturel qu'il renferme. C'est l'Institut d'Hydrobiologie d'Ohrid qui est responsable du suivi permanent de l'écosystème du lac d'Ohrid, de la recherche et de l'entretien de la flore et de la faune du lac d'Ohrid, ainsi que de la gestion de l'écloserie destinée à enrichir les réserves halieutiques du lac. En Albanie, il est proposé de créer un comité de gestion qui est une version modifiée du Comité pour les zones protégées. Il s'agira de représentants des principaux organismes gouvernementaux de la culture et de la nature, l'Agence nationale pour les aires protégées ayant une responsabilité centrale en matière de conservation de la nature, accompagnés d'un représentant d'une initiative citoyenne.

Il est urgent de disposer d'une gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel par le biais d'un organisme mixte de coordination, ainsi que d'un plan de gestion commun garantissant la préservation des valeurs naturelles et culturelles du bien. Compte tenu des vulnérabilités de ce bien au développement et aux impacts touristiques, il convient d'en renforcer les exigences de gestion, et d'instaurer de nouveaux mécanismes de coopération et de nouvelles pratiques de gestion. Cela pourrait inclure de procéder à une nouvelle évaluation des aires protégées existantes, d'assurer les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion, et de mettre en place une gestion prévisionnelle et une application effective de la législation en vigueur. Certes, les mécanismes de gestion transfrontalière sont énoncés sur le papier, mais ils doivent devenir actifs et pleinement opérationnels, en permanence, pour instaurer la coopération transfrontalière requise afin de donner un avenir à long terme au lac d'Ohrid. Il faudra aussi mettre en place des budgets suffisants, au-delà des aspirations contenues dans les documents de gestion du bien. Une véritable intégration et une réelle mise en œuvre des processus de planification à différents niveaux, une coopération intersectorielle, une participation communautaire et une conservation transfrontalière, sont autant de conditions préalables à la gestion à long terme du lac d'Ohrid.

Les États parties, agissant conjointement pour l'ensemble du bien ainsi que sur leur propre territoire national, doivent prendre des mesures efficaces et rigoureuses pour résoudre de nombreux problèmes graves en matière de

protection et de gestion. Ces mesures comprennent la protection, de toute urgence, de la qualité des eaux du lac et en conséquence la maintenance de sa fonction écologique oligotrophe ; la réglementation du tourisme et du développement légal et illégal associé ainsi que la lutte contre les effets du développement sur les habitats et les espèces dans l'ensemble du bien, y compris sur les berges du lac. Il convient également de réglementer rigoureusement l'extraction des ressources, notamment pour ce qui est de la pêche et du prélèvement du bois ; et des mesures doivent être prises pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Par ailleurs, les effets des changements climatiques évidents sur le bien, par exemple, le réchauffement du lac, requièrent une attention internationale car de tels problèmes ne peuvent pas être résolus au niveau local.

4. **Inscrit le Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid, Albanie et Macédoine du Nord**, sur la Liste du patrimoine mondial en péril au regard des menaces reconnues pesant sur les attributs culturels et le cadre en Albanie et en reconnaissant la nécessité de faire face aux menaces pesant sur les valeurs naturelles en adoptant une approche transnationale pour résoudre les problèmes de protection et de gestion auxquels fait face le lac Ohrid ;
5. **Demande** aux États parties d'inviter une mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/UICN pour discuter de l'identification des mesures correctives qui devront traiter les recommandations ci-dessous ;
6. **Recommande** que les États parties prennent en considération les points suivants de toute urgence :
 - a) veiller à la mise en place d'une structure de gestion coordonnée transfrontalière formelle, fonctionnant et disposant de ressources suffisantes, entre les deux États parties participants et à renforcer la collaboration entre les agences et départements culturels et naturels, aux niveaux national et régional,
 - b) renforcer et coordonner la protection juridique dans les deux États parties,
 - c) approuver et rendre opérationnel le plan de développement municipal,
 - d) rendre opérationnelles les orientations de planification,
 - e) augmenter les ressources humaines et financières pour soutenir la gestion du bien,
 - f) mettre pleinement en œuvre le plan de gestion,
 - g) augmenter la participation de la communauté,
 - h) mettre en place un régime de suivi des biens culturels,
 - i) renforcer de toute urgence la protection de l'église de Lin,
 - j) étendre le traitement des eaux usées dans les environs du lac, par l'installation et le fonctionnement effectif de stations de

traitement des eaux usées au-delà de l'établissement qui vient d'être commandé à Pogradec et par la surveillance et le contrôle du ruissellement agricole dans le lac.

- k) nommer un personnel désigné pour la gestion de l'église de Lin, du village de Lin et de la péninsule de Lin,
 - l) améliorer les infrastructures pour la collection du musée de Pogradec et la conservation des matériaux détremés provenant des sites d'habitations sur pilotis,
 - m) continuer d'éliminer les édifices illégaux le long des rives du lac, et réaligner une partie de la route à l'écart du lac,
 - n) préparer un inventaire des sites culturels dans la zone tampon, et introduire une approche de conservation pour ces sites et le paysage de la zone tampon,
7. **Recommande également** aux États parties de fournir une étude comparative exhaustive des itinéraires alternatifs pour le projet de voie ferrée de Kičevohe, en Macédoine du Nord, jusqu'en Albanie, notamment avec les itinéraires qui ne traversent pas le bien inscrit, ou le voisinage des rives du lac en Albanie ;
 8. **Demande également** aux États parties de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici au **1er décembre 2019** un rapport sur la mise en œuvre des recommandations exposées ci-avant, pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 44e session en 2020 ;
 9. **Note avec satisfaction** l'engagement des États parties vis-à-vis de la proposition d'inscription de la présente extension, y compris leur engagement dans le Processus en amont pour promouvoir l'extension du bien d'origine, avec l'appui technique proactif du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives.

B.2. AMÉRIQUE LATINE - CARAÏBES

B.2.1. Propositions d'inscriptions différées ou renvoyées par le Comité du patrimoine mondial lors de sessions précédentes

Nom du bien	Paraty – culture et biodiversité
N° d'ordre	1308 Rev
État partie	Brésil
Critères proposés par l'État partie	(ii)(v)(vi)(vii)(x)

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, mai 2019, page 87.

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 21.

Projet de décision : 43 COM 8B.10

Le Comité du patrimoine mondial,

1. **Ayant examiné** les documents WHC/19/43.COM/8B, WHC/19/43.COM/INF.8B1 et WHC/19/43.COM/INF.8B2,

2. Inscrit **Paraty – culture et biodiversité, Brésil**, sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base des **critères (v) et (x)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le bien Paraty - culture et biodiversité est un bien en série comprenant six éléments constitutifs, dont quatre aires protégées : le Parc national de la Serra da Bocaina, l'Aire protégée environnementale de Cairuçu, le Parc d'État d'Ilha Grande et la Réserve biologique de Praia do Sul, ainsi que le centre historique de Paraty et le Morro da Vila Velha. Le bien mixte en série, d'une superficie de 204 634 ha, est entouré par une seule zone tampon, comprenant de nombreuses petites îles, des plages et des anses. Le bien est situé dans les États de Rio de Janeiro et de São Paulo et est niché dans la majestueuse Serra do Mar, appelée localement Serra da Bocaina, dont le relief accidenté, culminant à plus de 2000 m d'altitude, délimite le paysage de la région. Le bien et sa zone tampon présentent un amphithéâtre naturel de la forêt pluviale atlantique qui descend jusqu'à la baie d'Ilha Grande. Les deux aires protégées, Réserve biologique de Praia do Sul et Parc d'État d'Ilha Grande, qui couvrent la majeure partie de la plus grande île de la baie, contiennent aussi des biens culturels qui témoignent de l'occupation de cette région par des habitants autochtones et, à partir du XVI^e siècle, par des colons européens et des esclaves africains. Les principaux éléments culturels sont le centre historique de Paraty, l'une des villes côtières coloniales les mieux préservées du Brésil ; Morro da Vila Velha, où se trouvent les vestiges archéologiques du fort Defensor Perpétuo ; une partie du Caminho do Ouro (Route de l'Or) située dans les délimitations du parc national de Serra da Bocaina ; et plusieurs sites archéologiques qui témoignent de la longue occupation de la région par des populations autochtones. Le bien abrite aussi des communautés traditionnelles quilombolas, guaranis et caiçaras qui conservent les modes de vie et les systèmes de production de leurs ancêtres, ainsi que la plupart de leurs relations, rites et festivals, dont les éléments matériels et immatériels contribuent au système culturel.

Les formations forestières appartiennent à quatre classifications distinctes en fonction de leur altitude. Ce bien représente la plus grande concentration de plantes vasculaires endémiques dans le point chaud de la biodiversité de la forêt atlantique et comprend 57 % de toutes les espèces d'oiseaux endémiques de ce point chaud. Les systèmes de sédimentation fluviale du bien soutiennent des peuplements de mangroves et de restinga que l'on trouve sur les plaines côtières et fonctionnent comme d'importants écosystèmes de transition entre le milieu terrestre et le milieu marin. Les forêts, les mangroves, la restinga, les récifs et les îles du bien abritent des centaines de mammifères, amphibiens, reptiles et oiseaux, dont beaucoup sont endémiques de la forêt pluviale atlantique et menacés d'extinction.

Les conditions géographiques de la région, une plaine côtière où la nourriture abonde et qui est un refuge naturel entouré par la mer et les montagnes couvertes de forêts, a permis son occupation par des populations autochtones depuis la préhistoire, d'abord par des chasseurs-cueilleurs, puis par les Guaranis.

Les Européens, arrivés dans la région au XVI^e siècle, choisirent cet emplacement parce qu'il représentait un abri sûr pour leurs navires et fut l'un des principaux points d'entrée vers l'intérieur du continent. La découverte de l'or du Minas Gerais eut pour conséquence la consolidation de la Route de l'Or qui relie la région minière à la ville de Paraty, d'où l'or, mais aussi les produits agricoles, étaient exportés vers l'Europe. Paraty fut aussi le point d'entrée des esclaves africains. Un système de défense fut conçu et construit afin de protéger les richesses du port et de la ville. Le centre historique de Paraty a conservé son plan urbain du XVIII^e siècle et une grande partie de son architecture coloniale du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Les liens entre la ville et son environnement naturel spectaculaire ont été préservés.

Critère (v) : Le paysage culturel de Paraty est un témoignage exceptionnel de l'interaction humaine avec l'environnement. Depuis les temps préhistoriques, des groupes humains ont vécu en interaction avec le paysage et ont exploité les ressources naturelles terrestres et aquatiques qui caractérisent la région et encadrent le territoire bâti, produisant des établissements et accordant une valeur culturelle à des caractéristiques naturelles, évoluant tout en conservant les éléments naturels les plus importants. Les communautés de langue tupi-guarani entretiennent une relation étroite avec la forêt atlantique qui implique un haut degré de gestion et la connaissance et la maîtrise approfondies des différents écosystèmes et formations forestières. Les communautés traditionnelles de Paraty ont fondé leurs cultures sur des activités liées à l'utilisation du territoire et de la mer ; l'activité de pêche traditionnelle est encore intense, en particulier pour les communautés caiçaras et autour du centre historique de Paraty. Les groupes quilombolas, descendants des Africains réduits en esclavage pendant la période coloniale, ont créé leurs propres modèles culturels dans le contexte du paysage de la forêt atlantique. Le changement climatique mondial ainsi que la récurrence et la gravité des catastrophes naturelles font du paysage culturel de Paraty une zone de grande vulnérabilité.

Critère (x) : Le bien Paraty – culture et biodiversité est situé dans le point chaud de la forêt atlantique, un des cinq principaux points chauds mondiaux pour la diversité biologique, et le bien est connu pour sa grande richesse en espèces endémiques. Cette région doit sa biodiversité particulièrement remarquable à la diversité unique des paysages de haute montagne avec des variations altitudinales prononcées et des écosystèmes qui s'étendent du niveau de la mer jusqu'à environ 2000 mètres. Le bien est remarquable par la présence d'au moins

11 Zones clés de la biodiversité (ZCB). Cette partie de la forêt atlantique est la plus riche pour l'endémisme des plantes vasculaires du point chaud, avec quelque 36 espèces de plantes rares, dont 29 sont endémiques du site. Parmi les plantes rares du site, il y a des espèces de plantes herbacées, des épiphytes, des buissons et des arbres qui occupent des habitats spécifiques dans les milieux forestiers, sur les berges sableuses et le long des cours d'eau. Avec 450 espèces recensées, les oiseaux représentent 60 % des espèces en danger de la faune vertébrée identifiée dans le bien. Paraty - culture et biodiversité abrite 45 % de toute l'avifaune de la forêt atlantique, notamment 57 % de toutes les espèces d'oiseaux endémiques du point chaud. Le bien s'enorgueillit de posséder une richesse impressionnante d'espèces appartenant à presque tous les taxons : 125 espèces d'anoures (grenouilles et crapauds) ont été recensées, ce qui représente 34 % des espèces connues de la forêt atlantique, et environ 27 espèces de reptiles sont connues dans le site. Cent cinquante espèces de mammifères vivent dans le bien, notamment des primates d'importance mondiale comme le singe araignée laineux, considéré comme une espèce emblématique du site. Les plus grands éléments constituant le bien sont également importants pour des espèces qui se déplacent beaucoup comme le jaguar, le puma, le pécarí à lèvres blanches et les primates. Le bien abrite aussi une biodiversité et un endémisme marins comparativement aussi élevés.

Intégrité

En ce qui concerne les éléments culturels du bien mixte en série, le centre historique de Paraty et le Morro da Vila Velha en sont les principaux éléments ; leurs délimitations comprennent les attributs nécessaires pour transmettre leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle du bien et ils sont protégés de manière appropriée. D'autres éléments culturels tels que le site archéologique de Paraty-Mirim, le tronçon de la Route de l'Or situé dans le parc national de Serra da Bocaina, les sites archéologiques témoignant des différentes périodes d'occupation de la région, et les communautés traditionnelles autochtones, les caiçaras et les quilombolas sont inclus dans les délimitations des quatre éléments constitutifs essentiellement naturels. Les attributs culturels nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle du bien sont compris et correctement protégés.

En ce qui concerne les éléments naturels, le bien coïncide avec des zones de couverture forestière dense, dans la forêt atlantique qui était autrefois très vaste, et la majeure partie du site est comprise dans les aires protégées du Réseau national des aires naturelles protégées (SNUC), ce qui contribue au maintien de l'intégrité environnementale du paysage. L'intégrité de ce paysage est attestée par la présence d'espèces qui ont besoin de vastes habitats intacts. Pour confirmer l'intégrité écologique du bien, il serait utile de conduire de nouvelles études sur la population estimée de jaguars dans le bien inscrit et de rassembler des données sur leurs

déplacements. Du point de vue marin, comme la baie elle-même est intégrée dans la zone tampon, il est essentiel que les stratégies et recommandations présentées dans le « Projet de gestion intégrée de l'écosystème de la baie d'Ilha Grande » soient réellement appliquées pour protéger de manière adéquate l'état de l'écosystème de la baie d'Ilha Grande.

Les éléments constitutifs combinés et leur taille globale, avec la zone tampon, sont suffisants pour garantir l'intégrité, mais la connectivité entre ces éléments devra être préservée pour maintenir la fonctionnalité écologique à l'échelle du bien. Toute perte de connectivité et/ou réduction de la taille fonctionnelle d'une partie du bien porterait préjudice à son intégrité. La gestion de la zone tampon est donc d'importance critique pour l'état général des valeurs du bien.

Dans la partie méridionale du site, là où il y a un chevauchement entre le Parc d'État de la Serra do Mar dans l'État de São Paulo et le Parc national de Bocaina, se trouve le seul endroit de la côte Atlantique où la totalité du gradient altitudinal, entre le littoral et le sommet de la montagne, est incluse dans les aires protégées. La baie d'Ilha Grande présente un des taux de connectivité les plus élevés entre les écosystèmes forestiers de la forêt atlantique et les écosystèmes du littoral côtier, contribuant à la représentation et à la préservation des attributs naturels.

Authenticité

Dans le cadre du bien en série, le centre historique de Paraty et le Morro da Vila Velha conservent tous deux un haut degré d'authenticité. Le centre historique de Paraty a conservé son plan d'origine et présente globalement un haut degré d'authenticité de forme, de conception, de matériaux et de substance. Bien que la ville ait connu une certaine expansion au fil du temps, l'authenticité de son cadre peut être considérée comme acceptable, en particulier par rapport à la mer et au paysage montagneux environnant. L'authenticité des fonctions est également acceptable, car la ville reste le « centre de vie » des communautés locales, bien que certains bâtiments soient transformés à des fins touristiques. D'autres attributs culturels, tels que le fort Defensor Perpétuo et le tronçon de la Route de l'Or, possèdent également un haut degré d'authenticité de forme, de conception, de matériaux et de substance et de cadre ; l'utilisation actuelle du fort en tant que musée est logique, car sa fonction d'origine a disparu depuis longtemps. L'authenticité des établissements des communautés traditionnelles est tout à fait remarquable, car les groupes autochtones, les caiçaras et les quilombolas, conservent leurs pratiques et modes de vie traditionnels. Le tourisme pourrait avoir un impact qui nécessiterait un contrôle approprié grâce à des mécanismes de gestion et de protection.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les éléments culturels du bien mixte sont protégés par une série d'instruments juridiques relevant des trois niveaux de gouvernement. La première protection juridique visant le centre historique de Paraty fut le décret-loi d'État n° 1.450 du 18 septembre 1945, qui désignait Paraty monument historique de l'État de Rio de Janeiro. Le décret plaçait l'ensemble urbain et architectural traditionnel de Paraty sous la supervision de l'Institut national du patrimoine historique et artistique (IPHAN). Depuis lors, un grand nombre d'instruments juridiques sont venus renforcer la protection du centre historique ainsi que d'autres éléments culturels du bien en série. L'état de conservation du centre historique de Paraty et d'autres éléments culturels est satisfaisant et des mesures de conservation mises en place ont été menées sous la direction de l'IPHAN.

En ce qui concerne les valeurs naturelles du bien, tous les éléments sont protégés par la législation municipale, d'État et fédérale. Le Parc national de la Serra da Bocaina est géré par ICMBio, l'agence fédérale du Ministère brésilien de l'environnement pour les aires protégées. Le Parc d'État d'Ilha Grande, la Réserve biologique de Praia do Sul et la Réserve écologique de Juatinga sont gérés par l'Institut d'environnement de l'État de Rio de Janeiro (INEA). Le Centre historique de Paraty est protégé par l'Institut national pour le patrimoine historique et artistique (IPHAN) depuis 1958. ICMBio, INEA et le Ministère de l'environnement, ainsi qu'IPHAN et le Ministère de la culture assurent une protection et une gestion institutionnelles adéquates à long terme aux éléments du bien et à la zone tampon. Toutes les aires protégées ont leur propre budget annuel pour garantir l'application des mesures de recherche, de formation, de protection et de conservation.

Chaque élément constitutif du bien en série dispose de son propre système de gestion : la première organisation responsable de la conservation et de la gestion des éléments culturels de la série est l'IPHAN, qui dispose d'un bureau local à Paraty. Un plan de gestion global, en cours d'élaboration, est doté d'objectifs, d'une mission, d'une vision et d'une structure de gestion appropriés ; différentes étapes pour achever le plan ont été entreprises, ainsi que le « Plan de gestion et matrice des responsabilités ».

Les pressions du tourisme et du développement s'expliquent par l'emplacement du bien entre deux mégapoles : São Paulo et Rio de Janeiro. Bien que l'usage public soit inclus dans les plans sectoriels envisagés, une stratégie spécifique du tourisme, orientée vers la conservation des attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle, l'authenticité et l'intégrité du bien tout en assurant son caractère durable, et en tenant compte dans les zones fragiles du point de vue écologique et culturel devrait être élaborée et mise en œuvre. La gestion de la préparation aux risques devrait aussi être intégrée.

Il importe de comprendre et de gérer le contexte du bien compte tenu de la présence de centrales nucléaires dans une partie de la zone tampon ainsi que des impacts existants de l'industrie pétrolière. Les menaces que constituent la pollution thermique et chimique et les impacts du transport maritime, entre autres, sont très graves et pourraient compromettre une bonne partie de la valeur esthétique et écologique des zones côtières du bien proposé. Il est donc vital de mettre en place des mécanismes de planification et de réaction.

Bien que les communautés traditionnelles aient participé à l'élaboration de la proposition d'inscription et des processus de gestion, leur rôle doit être renforcé de manière à garantir que l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial sera une source de développement durable dans le cadre de la préservation de leurs modes de vie traditionnels et de leurs relations avec l'environnement naturel.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) analyser soigneusement l'impact potentiel que pourrait avoir la reconversion de l'aérodrome actuel de Paraty si le terrain était libéré,
 - b) achever l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion global en harmonisant les nombreux plans de gestion des aires protégées et zones de protection de l'environnement qui coïncident dans le bien et soumettre la version finale au Centre du patrimoine mondial lorsqu'il sera disponible,
 - c) inclure des dispositions spécifiques pour la gestion des visiteurs et la gestion des risques dans le plan de gestion, veiller à un suivi efficace des utilisations touristiques et des impacts du tourisme pour anticiper et planifier les pressions croissantes du tourisme sur le bien, en particulier dans les zones fragiles du point de vue écologique et culture,
 - d) veiller au maintien de la connectivité écologique entre les éléments du bien en accordant une attention spéciale aux règlements et à la gestion des utilisations et pratiques dans la zone tampon,
 - e) renforcer les mécanismes de gouvernance participative pour inscrire les principes de consentement libre, préalable et éclairé et donner les moyens aux communautés locales de participer à la gestion et s'assurer que l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial contribue à leur développement durable tout en préservant leurs modes de vie traditionnels et leurs relations avec l'environnement naturel,
 - f) finaliser et appliquer les plans visant à améliorer les systèmes de gestion des eaux usées à la lumière d'une expansion du tourisme et atténuer encore les impacts des eaux usées insuffisamment traitées ;
5. Encourage l'État partie à envisager l'ajout progressif d'autres zones forestières appropriées

de basse altitude au bien inscrit afin d'améliorer encore la représentation des écosystèmes et des habitats à l'échelle du gradient altitudinal du bien ;

6. Exprime son appréciation à l'État partie qui a décidé d'ajouter l'Aire protégée environnementale de Cairuçu, plus vaste, intégrant ainsi tout l'amphithéâtre naturel de la baie d'Ilha Grande.

C. SITES CULTURELS

C.1. AFRIQUE

C.1.1. Nouvelles propositions d'inscription

Nom du bien	Sites de métallurgie ancienne du fer
N° d'ordre	1602
État partie	Burkina Faso
Critères proposés par l'État partie	(iii)(iv)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 49.

Projet de décision : 43 COM 8B.11

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit les Sites de métallurgie ancienne du fer, Burkina Faso, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (iii), (iv) et (vi) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Les cinq éléments constitutifs du bien témoignent de l'ancienneté et de l'importance de la production du fer ainsi que de son impact sur les sociétés précoloniales dans la zone sahélienne du Burkina Faso. Avec une datation remontant au VIII^e siècle avant notre ère, Douroula est le témoin le plus ancien du développement de la production du fer actuellement identifié sur le territoire du Burkina Faso, et illustre cette première phase relativement précoce du développement de la production de fer en Afrique. Tiwêga, Yamané, Kindibo et Békuy possèdent tous les quatre des fourneaux de réduction du minerai de fer remarquablement bien conservés. Ce sont également les seuls sites qui ont des fourneaux en élévation au Burkina Faso. Ce sont des sites de production massive qui, par leur ampleur, illustrent l'intensification de la production du fer au cours du second millénaire après notre ère, au moment où les sociétés d'Afrique de l'Ouest deviennent de plus en plus complexes. Le bien est directement associé à des traditions vivantes portées par les forgerons à Yamané, Kindibo et Douroula. Ces traditions s'expriment aujourd'hui par des valeurs symboliques liées à la technologie du fer au sein des communautés descendantes des forgerons et des métallurgistes.

Critère (iii) : Les sites de métallurgie ancienne du fer sont des témoins exceptionnels d'une tradition unique de réduction du minerai de fer, laissant aux communautés actuelles burkinabé un riche héritage technique et culturel. Douroula illustre cette première phase du développement de la production de fer en Afrique et démontre que la technologie de production du fer est déjà largement diffusée vers 500 avant notre ère dans toute la région. Tiwêga, Yamané, Kindibo et Békuy sont des sites de production massive qui illustrent l'intensification de la production du fer dans toute la zone sahélienne du Burkina Faso au cours du second millénaire après notre ère.

Critère (iv) : Les sites de métallurgie ancienne du fer sont des exemples éminents illustrant la variété des techniques traditionnelles de réduction du minerai de fer au Burkina Faso. Les fourneaux ont conservé la totalité ou la quasi-totalité de leur élévation et présentent des particularités morphologiques qui permettent de les différencier. D'autres vestiges sont associés aux fourneaux, comme d'immenses amas de scories et des traces d'extraction minière, ainsi que des traditions techniques encore vivantes. L'apparition très ancienne à l'échelle mondiale de cette technologie a eu des conséquences significatives sur l'histoire des peuples africains.

Critère (vi) : Les sites de métallurgie ancienne du fer du Burkina Faso sont directement associés à des traditions vivantes portées par le groupe socioprofessionnel des forgerons. Ces traditions s'expriment aujourd'hui par des valeurs symboliques liées à la technologie du fer au sein des communautés descendantes des forgerons et des métallurgistes. Maîtres du feu et du fer, les forgerons perpétuent des rites et des pratiques sociales ancestrales qui leur confèrent un rôle important au sein de leurs communautés à Yamané, Kindibo et Douroula.

Intégrité

Les sites de la métallurgie ancienne du fer abritent dans leurs limites tous les attributs essentiels qui leur confèrent une valeur universelle exceptionnelle. Ils ont tous été préservés dans leur intégrité et dans leur environnement sans perturbation majeure au cours des siècles. Aucun fourneau n'a fait l'objet d'un démontage ou d'un déplacement ni d'actes de destruction par vandalisme. Seule la base de fourneau de Douroula qui a livré la date la plus ancienne a fait l'objet d'aménagement pour assurer sa protection. L'éloignement des habitations et le caractère sacré de ces zones liées aux forgerons sont une garantie de protection de l'intégrité. Néanmoins, les conditions d'intégrité sont vulnérables du fait de l'érosion hydrique et éolienne des sols, les cycles de sécheresse et corolairement, la désertification, la colonisation de certains fourneaux par des termites et des arbres et l'orpaillage.

Authenticité

Les sites témoignent d'une continuité de production sur plus de 2700 ans, de la maîtrise des procédés de réduction et de transformation du fer, ainsi que

de l'apport essentiel de cette technologie à l'histoire des peuplements africains, et non seulement à l'histoire des peuples du Burkina Faso. Les cinq sites de métallurgie du bien expriment une valeur universelle exceptionnelle tant par l'âge du phénomène, la forme des structures de réduction, la complétude des éléments du complexe métallurgique, la diversité et la richesse des techniques architecturales, ainsi que par les traditions des forgerons encore vivantes aujourd'hui. L'état limité de la documentation dans les zones du bien et leur zone tampon rend cependant les conditions d'authenticité vulnérables. Le maintien de l'authenticité devra constituer un axe important de la gestion du bien afin de maintenir la résilience des traditions liées au travail de la forge.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est protégé au niveau national par un ensemble de lois, auxquelles s'ajoute la protection traditionnelle assurée par les communautés locales sur la base du droit coutumier. La gestion est également assurée au niveau local par les communautés à l'exception du site de Békuy situé dans la forêt classée de Maro.

Un système de gestion, établi pour la période 2018 à 2022, s'appuie sur les plans de gestion de chacun des cinq sites et constitue l'outil principal de gestion durable du bien. Le bien est géré au plan de la réflexion et des orientations par un Comité national de gestion et au plan pratique par la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial. Le comité national de gestion exerce une autorité et un contrôle sur l'ensemble des questions relatives aux sites. À l'échelle de chaque site un comité local est mis en place pour veiller à la gestion durable du bien par les communautés locales. Ce comité aura pour boussole le plan de gestion du site et les orientations du comité national de gestion.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) poursuivre la mise en place des arrêtés municipaux pour l'officialisation de la protection de l'ensemble des éléments constitutifs du bien,
- b) les mesures de conservation mises en place représentant l'un des défis les plus importants de la gestion du bien, développer des stratégies pour en garantir la stabilité des ressources financières, des ressources humaines qualifiées en nombre suffisant et des capacités institutionnelles et techniques multiples,
- c) mettre en place le comité scientifique en charge de concevoir, d'examiner et de superviser des travaux de recherche, de conservation et de valorisation du bien,
- d) développer le système de gestion afin d'inclure des plans d'action avec des priorités claires en matière d'intervention de conservation et de propositions budgétaires, et d'inclure un plan

de préparation aux risques et des mécanismes de suivi renforcé,

- e) finaliser le plan de gestion du tourisme,
 - f) poursuivre les prospections archéologiques, l'inventaire et la documentation des sites de métallurgie ancienne du fer à l'intérieur des limites du bien ainsi que dans les zones tampons,
 - g) poursuivre les recherches archéologiques et les investigations ethnographiques non strictement liés au phénomène métallurgique, tels les sites d'habitat et les nécropoles aux abords des fourneaux, les documenter, et envisager leur inclusion dans le futur dans les zones tampons,
5. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1er décembre 2021**, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées ;
 6. Décide que le nom du bien soit modifié, afin de préciser la localisation géographique des sites, pour devenir : **Sites de métallurgie ancienne du fer du Burkina Faso** ;
 7. Encourage la coopération internationale à soutenir la protection et la conservation du bien ;
 8. Encourage également les pays de la région à s'engager dans une procédure de proposition d'inscription de sites métallurgiques sur leur territoire en vue de proposer une sélection de biens représentatifs de l'ensemble du phénomène métallurgique à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.

C.2. ÉTATS ARABES

C.2.1. Nouvelles propositions d'inscription

Nom du bien	Tombes de la culture Dilmun
N° d'ordre	1542
État partie	Bahreïn
Critères proposés par l'État partie	(iii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 202.

Projet de décision : 43 COM 8B.12

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit les **Tombes de la culture Dilmun, Bahreïn**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (iii) et (iv) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Les tombes de la culture Dilmun forment un bien en série constitué de vingt et un sites archéologiques situés dans la partie occidentale de

l'île de Bahreïn. Six des éléments constitutifs sélectionnés sont des nécropoles comprenant de quelques douzaines à plusieurs milliers de tumuli. Dans leur ensemble, ils comprennent environ 11 774 tombes. Les quinze autres éléments constitutifs du bien comprennent 13 tombes royales individuelles et deux paires de tombes royales, toutes intégrées dans le tissu urbain du village d'A'ali.

Les tombes de la culture Dilmun furent construites pendant la période Dilmun précoce, sur une durée d'environ 300 ans, entre 2050 et 1750 av. J.-C. Le bien comprend les sites les plus représentatifs de la construction des tombes de type précoce et tardif de la culture Dilmun. Les tombes témoignent de l'épanouissement de la civilisation Dilmun précoce autour du II^e millénaire av. J.-C. Durant cette période, Bahreïn gagna en importance économique en tant que carrefour commercial, et la croissance démographique qui en découla entraîna en conséquence la complexité accrue d'une société plus diversifiée. Ce dernier aspect est reflété au mieux dans les grandes nécropoles avec leurs diverses tombes, comprenant des tumuli de différentes tailles, ainsi que des tombes de chefs, les plus grandes d'entre elles étant les tombes royales.

Les traces archéologiques montrent que les sépultures n'étaient pas construites à l'origine comme des tertres mais comme des tours cylindriques basses. Les tombes royales, caractérisées par leurs grandes dimensions et leurs chambres funéraires élaborées, furent construites en tant que tours sépulcrales à deux niveaux en forme de ziggourat. Deux des derniers rois Dilmun ont été identifiés comme étant Ri'Mum et Yagli-'El, en lien avec les tombes 8 et 10.

Les tombes de la culture Dilmun illustrent des caractéristiques uniques au monde non seulement en ce qui concerne leur nombre, leur densité et leur échelle, mais aussi en termes de typologie de construction et de détails, tels que leurs chambres funéraires dotées d'alcôves.

Critère (iii) : *Les tombes de la culture Dilmun représentent un témoignage sépulcral unique de la civilisation Dilmun précoce sur une période de 300 ans. Les vestiges des établissements étant rares et enfouis sous d'épaisses couches de sol, les tombes de la culture Dilmun sont le témoignage le plus étendu et le plus évident de la culture Dilmun précoce. À cette époque, la prospérité nouvellement acquise permit aux anciens habitants de l'île de développer une tradition d'inhumation complexe qui fut appliquée à l'ensemble de la population. Les tombes mises au jour présentent une coupe transversale des divers groupes sociaux de la société Dilmun précoce avec des milliers d'individus d'âge, de genre et de classe sociale différents. Elles offrent aussi un témoignage crucial sur l'évolution des élites et des classes dirigeantes. Les anciens habitants de Bahreïn comprenaient la configuration géographique spécifique de l'île et utilisèrent les terres moins fertiles pour la construction de ces nécropoles extraordinaires.*

Critère (iv) : *L'évolution de la civilisation Dilmun précoce est reflétée par l'architecture des tombes de la culture Dilmun. Les quatre différents types de sépultures apportent des indications sur l'émergence d'une hiérarchie sociale. Même si les tombes peuvent être distinguées en fonction des variations de taille et de conception intérieure, la disposition de base reste la même tout au long de cette période de 300 ans. La typologie de construction est exceptionnelle. La majorité des tombes étaient constituées d'une petite tour cylindrique sur un niveau, tandis que certains des exemples de tombes sur deux niveaux prenaient la forme de ziggourats. Une caractéristique très particulière et unique de la construction des tumuli de Dilmun est la présence d'alcôves. Selon le rang social de la personne inhumée, la tombe pouvait contenir jusqu'à six de ces alcôves, qui étaient habituellement remplies de cadeaux mortuaires.*

Intégrité

Le bien en série présente la répartition d'origine des tombes de type précoce et tardif de la culture Dilmun, organisée dans des cimetières individuels. Il exclut deux nécropoles qui témoignent de la grande majorité des tombes de type précoce de la culture Dilmun précoce (wadi as-Sail et Umm Jidr) qui seront proposées dans un second temps dans le cadre d'une proposition d'extension. Les cinq différents types de tombes reflètent la hiérarchie qui structurait l'ancienne population et présente une coupe transversale des divers groupes sociaux de la société Dilmun précoce.

La plupart des tumuli n'ont pas été mis au jour et leur tissu est complètement intact, ayant seulement été perturbé par d'anciens pillages occasionnels et par l'érosion naturelle qui a transformé les tours sépulcrales en tumuli. En raison d'activités de développement passées, le cadre environnant a perdu une partie de son intégrité. En particulier, le voisinage direct d'ensembles résidentiels affecte l'intégrité visuelle de certains éléments constitutifs du bien. Cependant, les développements urbains ont cessé grâce à des dispositions de protection et de gestion efficaces du site. Des mesures correctives sont appliquées et comprennent l'introduction de ceintures vertes autour des anciens cimetières afin d'améliorer leur cadre visuel.

Authenticité

Le bien en série est authentique en termes de situation, de fonction, de matériaux et de substance, de forme et de conception ainsi que de densité. Bien qu'ayant été affectés par l'érosion et en partie par des pillages anciens, l'architecture, la disposition et l'aménagement intérieur des tombes demeurent intacts. Les caractéristiques et la répartition particulières des tombes de type précoce et tardif de la culture Dilmun sont très bien présentées. La densité des nécropoles sur une superficie limitée est exceptionnelle, de même que la concentration unique de sépultures dans chaque cimetière.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Tous les éléments constitutifs du bien en série des tombes de la culture Dilmun sont classés monuments nationaux et sont protégés au titre du décret-loi n°11 de 1995 du royaume de Bahreïn concernant la protection des antiquités. Les restrictions imposées au développement urbain dans les zones tampons sont intégrées dans les règlements de zonage et d'occupation des sols qui sont des sous-catégories de la législation relative à l'aménagement du territoire de 1994. L'administration du site est effectuée par l'Autorité de Bahreïn pour la culture et les antiquités. Une unité a été désignée au sein de la Direction pour l'administration du bien.

Le plan de gestion des tombes de la culture Dilmun est approuvé et appliqué depuis janvier 2018 pour une période de cinq ans, incluant des objectifs à long terme pour le site. Il est conçu comme un plan d'action et de gestion intégré axé sur les principaux thèmes stratégiques suivants : administration et finance, propriété foncière et développement, recherche, conservation, sensibilisation et implication des communautés, ainsi qu'interprétation, présentation et gestion des visiteurs. Le plan de gestion fonctionne aussi en tant que plan de protection, car il aborde les principales menaces pesant sur les éléments du bien, à savoir les pressions dues au développement, la pollution et l'érosion.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) achever l'étude d'évaluation de l'état de conservation de tous les éléments du bien, puis développer un plan d'action pour la conservation en conséquence,
 - b) ajouter la documentation comme objectif stratégique du plan de gestion,
 - c) ajouter des indicateurs supplémentaires afin de suivre l'impact des visiteurs, l'implication des parties prenantes, le renforcement des capacités, ainsi que la documentation en tant que question distincte devant faire l'objet d'un suivi,
 - d) ajouter un poste de responsable de la documentation au sein de l'Unité DBM,
 - e) développer un plan de gestion des risques ;
5. Recommande également que, comme prévu par l'État partie, une extension de ce bien afin d'inclure les nécropoles d'Umm Jidr et Wadi as-Sail soit soumise dans les délais prévus.

C.2.2. Propositions d'inscriptions différées ou renvoyées par le Comité du patrimoine mondial lors de sessions précédentes

Nom du bien	Babylone
N° d'ordre	278 Rev
État partie	Iraq
Critères proposés par l'État partie	(iii)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 226.

Projet de décision : 43 COM 8B.13

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit **Babylone, Iraq**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (iii) et (vi) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Babylone est un site archéologique qui constitue un témoignage unique de l'un des empires les plus influents du monde antique. Un des plus grands et des plus anciens établissements humains de Mésopotamie et du Moyen-Orient, elle fut le siège de puissants empires successifs dirigés par des souverains célèbres tels que Hammurabi et Nabuchodonosor. Capitale de l'empire néobabylonien (626-539 av. J.-C.), elle est le témoignage le plus exceptionnel de cette culture à son apogée et représente l'expression de la créativité de cette civilisation à travers son urbanisme singulier, l'architecture de ses monuments (religieuse, palatiale et défensive) et leur expression ornementale du pouvoir royal. Le rayonnement de Babylone ne fut pas seulement politique, technique et artistique dans toutes les régions du Proche et du Moyen-Orient antiques, elle laissa également un héritage scientifique considérable dans les domaines des mathématiques et de l'astronomie.

En tant que site archéologique, Babylone possède des associations culturelles et symboliques exceptionnelles de valeur universelle. Le bien représente les vestiges tangibles d'un mythe aux multiples facettes qui fonctionne depuis plus de deux mille ans en tant que modèle, parabole, bouc émissaire et symbole. Babylone figure dans les textes religieux et les traditions des trois religions abrahamiques et a toujours été une source d'inspiration pour les œuvres littéraires, philosophiques et artistiques. Les bâtiments et autres caractéristiques urbaines contenus dans les délimitations du bien (murs d'enceinte extérieure et intérieure de la cité, portes, palais, temples, y compris la ziggourat, qui servit probablement d'inspiration à la tour de Babel, etc.) incluent tous ses attributs comme témoignages uniques de la civilisation néobabylonienne, en particulier sa contribution à l'architecture et à l'urbanisme. Environ 85 % du bien n'est pas mis au jour et revêt

une importance primordiale pour soutenir la valeur universelle exceptionnelle du bien grâce à la poursuite de la conservation et des recherches.

Critère (iii) : Babylone date du III^e millénaire av. J.-C. et fut le siège de puissants empires successifs dirigés par des souverains célèbres tels que Hammurabi et Nabuchodonosor. En tant que capitale de l'empire néobabylonien (626-539 av. J.-C.), elle est le témoignage le plus exceptionnel de cette culture à son apogée et représente l'expression de la créativité de cette civilisation pendant cette période très riche de création architecturale et urbaine.

L'héritage culturel de Babylone a été renforcé par les réalisations culturelles antérieures akkadiennes et sumériennes, notamment le système d'écriture cunéiforme, outil essentiel pour la connaissance actuelle de l'histoire et de l'évolution de la région en général et de Babylone en particulier. Babylone a exercé à son tour une influence politique, scientifique, technologique, architecturale et artistique considérable sur les autres établissements humains de la région et sur les périodes historiques successives de l'Antiquité.

Critère (vi) : Babylone a servi de modèle, de parabole et de symbole du pouvoir ancien pendant plus de deux mille ans et inspire la culture artistique, populaire et religieuse au plan mondial. Les récits sur Babel trouvent des références dans les textes religieux des trois religions abrahamiques. D'après les œuvres des historiens grecs, Babylone était lointaine, exotique et extraordinaire. Les textes classiques attribuent deux des Sept Merveilles du monde à Babylone : la tour de Babel et les jardins suspendus. Les deux sont emblématiques et ont leur origine dans de véritables anciennes structures dont les traces archéologiques sont encore conservées : la ziggourat Etemenanki et le complexe palatial de Nabuchodonosor.

Intégrité

Les délimitations du bien comprennent l'enceinte extérieure de la capitale néobabylonienne. Ces limites sont bien marquées par les vestiges des fortifications sous forme de monticules visibles au sol et elles sont également confirmées par des fouilles archéologiques. Les édifices et autres caractéristiques urbaines présentes au sein du bien comprennent tous les vestiges archéologiques de l'époque d'Hammurabi à la période hellénistique, et spécialement les caractéristiques urbanistiques et architecturales de la période néo-babylonienne, pendant laquelle la cité fut au sommet de sa puissance et de sa gloire. Ces caractéristiques représentent l'éventail complet des attributs du bien en tant que témoignage unique de la civilisation néo-babylonienne, et le fondement matériel de ses associations culturelles et symboliques.

Le bien pâtit d'une série de menaces comprenant des constructions illégales, la décharge et l'incinération de déchets, une pollution industrielle à petite échelle, des empiètements urbains et d'autres facteurs environnementaux. Au moment de l'inscription, le tissu physique général du site est

dans un état critique et manque d'efforts programmés en faveur de la conservation. Les reconstructions et altérations structurelles du Projet de renaissance de Babylone et d'autres constructions des années 1980 ont affecté l'intégrité du bien de manière négative. Si les constructions du XX^e siècle sont exclues du bien et servent maintenant de zones tampons au-dessus du niveau du sol dans la zone du bien, leur future gestion au sein de l'ensemble du bien sera cruciale pour la préservation des conditions fragiles d'intégrité.

Authenticité

Certains éléments physiques du site sont vus comme posant problème sur le plan de l'authenticité, par exemple les reconstructions basées sur les fondations archéologiques, qui visaient à rendre les vestiges archéologiques limités plus visibles pour les visiteurs, ainsi que les interventions effectuées au sein du bien au XX^e siècle. Toutefois, ces ajouts sont dans la plupart des cas discernables des vestiges d'origine. Bien que la question de savoir si ceux-ci ont réellement affecté la lisibilité de l'organisation spatiale du noyau urbain reste discutable, les limites des enceintes intérieure et extérieure de la cité restent perceptibles aujourd'hui et environ 85 % du bien n'a pas été fouillé. L'authenticité de ces vestiges est très vulnérable en raison de l'état de conservation critique du bien.

Concernant les parties reconstruites, l'authenticité du bien au-dessus du niveau du sol est problématique. Si toutes les autres constructions du XX^e siècle ont été exclues du bien et couvertes par des zones tampons au-dessus du niveau du sol, le nombre exceptionnellement élevé de reconstructions et le fait que certaines d'entre elles étaient des reconstructions presque intégrales fondées sur de très rares vestiges archéologiques constituent une partie regrettable de l'histoire du bien. La hauteur et la conception de ces reconstructions sont donc basées sur des conjectures plutôt que sur des éléments scientifiques ou archéologiques. Ces aspects relatifs au volume du monument reconstruit et les ajouts apportés lors de restaurations successives ont effectivement affecté la capacité de certaines parties du bien à communiquer une authenticité de forme et de conception s'agissant de ces vestiges archéologiques. De même, l'authenticité de ces monuments est limitée sur le plan des matériaux et de la substance en raison de l'introduction de nouveaux matériaux.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien relève de la loi n° 55 de 2002 sur les antiquités et le patrimoine irakiens, qui vise à protéger, conserver et gérer tous les sites archéologiques d'Iraq. Cette loi concerne également les relevés, les fouilles et la documentation de tous les sites archéologiques et leur présentation au public. La loi est appliquée par le Conseil national des antiquités et du patrimoine, organisme placé sous l'autorité du ministère de la Culture, du Tourisme et des Antiquités. Au niveau

provincial, la direction des antiquités et du patrimoine de Babil est directement responsable pour garantir la conservation, la gestion et le suivi du bien. Elle travaille en collaboration avec la police des antiquités et du patrimoine, dont un poste est situé à proximité du site.

L'état de conservation du bien est très préoccupant et constitue un péril avéré en l'absence d'une approche de conservation programmée et coordonnée et d'interventions prioritaires urgentes. Un plan de gestion a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultation approfondie avec les parties prenantes locales et nationales depuis 2011. Les gouvernements fédéral et provincial ont tous deux engagé des niveaux de financement suffisants pour que le bien soit conservé, étudié et aménagé en vertu des normes internationales pour les visiteurs, tout en protégeant sa valeur universelle exceptionnelle. Il est essentiel que les principes généraux énoncés dans le plan soient ensuite traduits en actions concrètes sur site, en accordant la priorité à la conservation afin de prévenir les dommages immédiats pouvant survenir à tout moment, en particulier en cas de précipitations.

4. Inscrit également **Babylone, Iraq**, sur la Liste du patrimoine mondial en péril ;
5. Recommande que l'État partie invite une mission sur le bien dès que possible afin de déterminer un état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril basé sur les attributs culturels de la valeur universelle exceptionnelle et qui serait atteint grâce à une stratégie de conservation détaillée et à des mesures correctives pouvant ensuite être échelonnées et chiffrées. Des efforts seraient alors déployés avec l'aide du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'ICOMOS pour trouver des partenaires, un appui technique et des donateurs pour soutenir ce projet de conservation ;
6. Recommande également que l'État partie prenne en considération de toute urgence les points suivants :
 - a) élaborer et finaliser le plan de conservation complet du bien, lequel traitera les divers facteurs de risques identifiés dans la carte des risques transmise, y compris en proposant des mesures concrètes pour leurs réduction et atténuation effective ainsi que la mise en place d'un schéma d'intervention prioritaire pour les mesures de conservation les plus urgentes,
 - b) étoffer le plan de gestion pour y inclure le plan de conservation décrit ci-dessus afin que l'équipe gestionnaire se concentre sur les interventions prioritaires et urgentes, et fournir des orientations de mise en œuvre précises ainsi que des indicateurs de qualité pour assurer la réussite de sa mise en place,
 - c) poursuivre les recherches sur les relations entre la capitale néobabylonienne et son paysage élargi, en particulier en direction de l'Euphrate, situé à quelques kilomètres à l'ouest de Babylone, et, en s'appuyant sur les

résultats de ces recherches, envisager une extension supplémentaire de la zone tampon afin de répondre aux problèmes actuels et futurs potentiels qui peuvent être identifiés dans le cadre plus large de la ville archéologique,

- d) faire connaître aux visiteurs l'approche révisée des délimitations et l'exclusion explicite des ajouts du XXe siècle du bien;
7. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1er décembre 2019** un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 44e session en 2020 ;
8. Encourage la coopération internationale pour soutenir la protection et la conservation du bien.

C.3. ASIE - PACIFIQUE

C.3.1. Nouvelles propositions d'inscription

Nom du bien	Paysage culturel Budj Bim
N° d'ordre	1577
État partie	Australie
Critères proposés par l'État partie	(iii)(v)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 92.

Projet de décision : 43 COM 8B.14

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit le Paysage culturel Budj Bim, Australie, sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base des critères (iii) et (v) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Breve synthèse

Le paysage culturel Budj Bim est situé au sein de la région traditionnelle des Gunditjmarra, une nation australienne aborigène, dans le sud-ouest de l'Australie. Il s'agit d'un bien en série comprenant trois éléments, l'élément septentrional Budj Bim avec le volcan Budj Bim et le Tae Rak (lac Condah), l'élément central Kurtonitj, situé à environ 5 km au sud le long de la coulée de lave, et l'élément méridional Tyrendarra, bordé par les rivières Pallawara et Killara. Les coulées de lave du Budj Bim, qui relient les trois éléments, servent de base à un système d'aquaculture complexe, mis au point par les Gunditjmarra, avec la réalisation de travaux délibérés de réorientation, de modification et de gestion des voies d'eau et des zones humides pour capturer le kooyang (anguille à ailerons courts, *Anguilla australis*). Le bien présente un des réseaux d'aquaculture les plus vastes et les plus anciens au monde, qui a fourni à

la société Gunditjmarra une base économique et sociale vieille de six millénaires.

Cette interdépendance ancienne des systèmes culturel et environnemental Gunditjmarra est documentée au travers des connaissances culturelles actuelles des Gunditjmarra, leurs pratiques et leur culture matérielle, aussi bien que de la recherche scientifique et des documents historiques. Elle se manifeste dans le système d'aquaculture lui-même et dans les systèmes géologique, hydrologique et écologique qui sont interconnectés. Le paysage culturel Budj Bim est le résultat d'un processus de création relaté par les Gunditjmarra comme une histoire du « temps ancien ». D'un point de vue archéologique, le « temps ancien » se rapporte à une période remontant au moins à 32 000 ans, où le peuple aborigène a vécu dans le paysage culturel Budj Bim. La relation dynamique continue des Gunditjmarra avec leur terre est soutenue aujourd'hui par des systèmes de connaissance conservés grâce à la transmission orale et à la continuation de pratiques culturelles.

Critère (iii) : Le paysage culturel Budj Bim apporte un témoignage exceptionnel sur les traditions culturelles, le savoir, les pratiques et l'ingéniosité des Gunditjmarra. Les vastes réseaux et l'antiquité du système d'aquaculture du paysage culturel Budj Bim, construit et modifié, attestent des activités des Gunditjmarra en tant qu'ingénieurs et pêcheurs de kooyang. Les connaissances et pratiques des Gunditjmarra ont perduré et continuent d'être transmises par les anciens, en étant reconnaissables dans les terres humides du paysage culturel Budj Bim sous la forme de systèmes anciens et élaborés d'installations entourées de pierres, destinées à l'élevage (ou aquaculture) du kooyang. Des traditions culturelles des Gunditjmarra, parmi lesquelles le récit, les danses et la vannerie qui leur sont associés, continuent d'être entretenues par les connaissances collectives intergénérationnelles.

Critère (v) : Le paysage culturel Budj Bim est un exemple rare, intact et exceptionnellement représentatif d'une interaction humaine avec l'environnement et un témoignage sur les vies des Gunditjmarra, documentant des stratégies de modification du terrain, qui remettent en question la division entre sociétés de chasseurs-cueilleurs et sociétés d'agriculteurs. Le paysage fut créé par les Gunditjmarra qui maîtrisèrent délibérément le potentiel productif du patchwork de terres humides sur les coulées de lave du Budj Bim. Ils y parvinrent en créant, en modifiant et en entretenant un vaste système d'ingénierie hydrologique qui infléchit l'écoulement des eaux afin de piéger, stocker et récolter le kooyang passant par ce système de manière saisonnière. Au-delà des éléments physiques, tels que canaux, barrages, digues, bassins et entonnoirs, l'interaction holistique avec l'environnement est soutenue et entretenue au travers de récits et traditions culturelles des Gunditjmarra.

Intégrité

Le paysage culturel Budj Bim comprend les huit plus grands ensembles d'aquaculture Gunditjmarra et une sélection représentative des structures plus petites les plus importantes et les mieux préservées. Le bien n'est pas exposé à des menaces et a une taille suffisante pour illustrer les manières dont de multiples systèmes – social, spirituel, géologique, hydrologique et écologique – interagissent et fonctionnent. Alors que le bien contient une collection dense et représentative d'attributs, qui sont suffisants pour attester la valeur universelle exceptionnelle, le bien pourrait avoir un potentiel d'extension future. La coulée de lave, à la base des ensembles de gestion de l'eau, mais également du récit de la création et de l'importance culturelle des Gunditjmarra, relie les trois éléments, mais sa manifestation physique se prolonge au-delà de ceux-ci. Si de futures recherches et études devaient définir des caractéristiques complémentaires situées dans les coulées de lave, mais à l'extérieur des délimitations du bien, elles devraient être incluses dans le bien au moyen d'une demande de modification de ces limites.

Authenticité

L'authenticité du paysage culturel Budj Bim est basée sur la continuité de son utilisation, de sa fonction et de sa gestion traditionnelle, de même que parfois sur la permanence de matériaux, de substance, de lieu, d'environnement et d'associations et pratiques culturelles immatérielles. Le système d'aquaculture des Gunditjmarra conserve la forme et la fonctionnalité qu'il a possédées au cours des derniers millénaires en liaison avec le courant de lave sous-jacent, le mouvement des écoulements d'eau et la présence du kooyang. Malgré l'interruption historique pendant une partie importante du XXe siècle, le bien a conservé son authenticité. La récente restitution de droits de propriété aux Gunditjmarra détenteurs traditionnels des terres, le remplissage du Tae Rak et le rétablissement de l'utilisation continue des ensembles d'aquaculture ont amélioré l'état du bien. L'approche de la gestion en coopération dans le parc national de Budj Bim, qui n'appartient pas aux Gunditjmarra, garantit que des attributs conservés sont gérés et préservés de manière durable, ce qui suffit pour attester l'authenticité de cette portion du bien.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'une protection juridique au niveau national le plus élevé en vertu de la loi australienne sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité de 1999, et une grande partie du bien, environ 90 % de l'élément Budj Bim et environ la moitié de l'élément Tyrendarra, sont inscrits en tant que sites patrimoniaux culturels sur la liste nationale de l'Australie de 2004. Il est souhaitable que, dans un proche avenir, les parties restantes soient également inscrites au registre du patrimoine national. Ce classement est soutenu par des programmes de planification locaux. Les comtés de Glenelg et Moyne ont créé une « zone d'utilisation

spéciale » sur des parties de l'élément Budj Bim, y compris le Tae Rak. L'objet de la zone d'utilisation spéciale est de veiller à ce que l'aménagement des terres soit cohérent avec la protection et la gestion des valeurs naturelles et culturelles aborigènes.

Le système de gestion devra être coordonné par le comité directeur du patrimoine mondial chargé du paysage culturel Budj Bim, qui agira en tant qu'instance de communication et de prise de décision partagée entre les gardiens coutumiers locaux (représentés par la CAPTGM, le conseil Budj Bim et la corporation aborigène de Winda-Mara) et les autorités de l'État pour le patrimoine et l'environnement, qui comprennent le conseil pour le patrimoine aborigène de Victoria, le parti aborigène inscrit de la CAPTGM et le conseil du patrimoine de Victoria, ainsi que le niveau national, représenté ici par le comité consultatif australien pour le patrimoine mondial.

Sur le terrain, la gestion est assurée par divers personnels professionnels et de service, employés par Parks Victoria, Aboriginal Victoria, le Département de l'environnement, des terres, de l'eau et de la planification, la CAPTGM et la corporation aborigène de Winda-Mara. Parmi les dispositions de gestion institutionnelles notables figure le programme des gardes forestiers, qui est géré par l'intermédiaire de la corporation aborigène de Winda-Mara, laquelle emploie des gardes à plein temps, qui sont conseillés par les aînés des Gunditjmarra afin de leur apporter leurs connaissances traditionnelles et culturelles et leur soutien. Grâce à cette disposition relative à la gestion du paysage culturel Budj Bim, les approches en matière de gestion sur le terrain sont guidées par les communautés de gardes traditionnelles, dans le respect des traditions et pratiques culturelles.

4. **Recommande** que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) continuer de mener des recherches et des études sur des caractéristiques culturelles patrimoniales sur toute la longueur des coulées de lave et, dans les cas où des caractéristiques complémentaires contribuant à la valeur universelle exceptionnelle sont identifiées à l'extérieur des délimitations du bien, envisager de soumettre une demande de modification des limites pour inclure ces caractéristiques,
 - b) inscrire tous les éléments du bien en tant que patrimoine culturel au registre du patrimoine national australien et étendre la « zone d'utilisation spéciale », créée dans les programmes de planification locaux pour couvrir les éléments et zones du bien,
 - c) finaliser le cadre de gestion stratégique spécifique au bien,
 - d) développer le système de suivi pour inclure des indicateurs sur la continuité ou les modifications dans les pratiques de gestion des terres, l'implication de la jeunesse et l'évaluation du

bien par la communauté des gardes Gunditjmarra.

Nom du bien	Ruines archéologiques de la cité de Liangzhu
N° d'ordre	1592
État partie	Chine
Critères proposés par l'État partie	(iii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 103.

Projet de décision : 43 COM 8B.15

Le Comité du patrimoine mondial,

1. **Ayant examiné** les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. **Inscrit** les **Ruines archéologiques de la cité de Liangzhu, Chine**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (iv)** ;
3. **Adopte** la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Les ruines archéologiques de la cité de Liangzhu furent le centre de pouvoir et de croyance d'un État régional ancien situé dans le périmètre de la zone du lac Taihu. Il est situé dans la plaine de réseaux fluviaux, sur les contreforts orientaux des monts Tianmu, dans le delta du Yangzi Jiang, sur la côte sud-est de la Chine.

Le bien est composé de quatre zones : la zone du site de Yaoshan, la zone du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée, la zone du barrage inférieur dans la plaine – chaussée face aux monts et la zone du site de la cité.

Les ruines archéologiques de la cité de Liangzhu révèlent un ancien État régional fondé économiquement sur la riziculture, caractérisé par une différenciation sociale et un système de croyance unifié, qui existait au néolithique tardif en Chine. Avec une série de sites, comprenant le site de la cité construite entre 3300 et 2300 av. J.-C. environ, le système de conservation de l'eau en périphérie avec ses fonctions complexes et les cimetières de rangs sociaux différents (avec un autel), et les objets exhumés représentés par une série d'artefacts de jade symbolisant le système de croyance, ainsi que sa date ancienne, le bien représente les apports remarquables du bassin du Yangzi Jiang aux origines de la civilisation chinoise. De plus, la configuration et le zonage fonctionnel de la capitale, ainsi que les caractéristiques des établissements de la culture de Liangzhu et de la cité extérieure avec ses terrasses, soutiennent fortement la valeur du bien.

Critère (iii) : Les ruines archéologiques de la cité de Liangzhu, en tant que centre de pouvoir et de croyance de la culture de Liangzhu, sont un témoignage exceptionnel d'un État régional ancien qui s'appuyait économiquement sur la riziculture, et se caractérisait par une différenciation sociale et un

système de croyance unifié, dans le cours inférieur du Yangzi Jiang au néolithique tardif en Chine. Il traduit de manière unique des concepts d'identité culturelle, d'organisation sociale et politique ainsi que l'évolution de la société et de la culture au cours du néolithique tardif et du début de l'âge du bronze en Chine et dans la région.

Critère (iv) : Les ruines archéologiques de Liangzhu illustrent la transition de sociétés néolithiques de taille modeste à une grande unité politique intégrée avec sa hiérarchie, ses rituels et son artisanat. Il comprend des exemples exceptionnels d'urbanisation ancienne s'exprimant par des monuments en terre, une planification urbaine et paysagère, une hiérarchie sociale traduite par la différenciation des sépultures dans les cimetières situés au sein du bien, des stratégies socioculturelles d'organisation de l'espace et une matérialisation du pouvoir. Il représente la grande réalisation de la civilisation préhistorique rizicole chinoise datant d'il y a plus de 5 000 ans, en tant qu'exemple exceptionnel de civilisation urbaine ancienne.

Intégrité

Les quatre éléments des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu comprennent tous les attributs nécessaires pour transmettre son importance en tant que représentation exceptionnelle d'un État préhistorique ancien et d'une civilisation urbaine du Yangzi Jiang.

Le bien contient tous les éléments matériels des ruines archéologiques, quatre principaux éléments artificiels, à savoir le site de la cité, le système de conservation de l'eau en périphérie, les cimetières de rangs sociaux différents (avec un autel), et des objets exhumés représentés par les artefacts de jade, ainsi que la topographie naturelle, qui est directement liée à la fonction des sites.

La zone tampon comprend les éléments environnementaux historiques associés à la valeur du bien, comme les montagnes, les monts isolés, les étendues d'eau et les zones humides, et comprend également des vestiges archéologiques disséminés autour de la cité ancienne et contemporains de celle-ci, ainsi que l'association intrinsèque de la valeur entre les différents sites et leur déploiement spatial et configuration.

L'impact du développement urbain et de la construction ainsi que les facteurs naturels menaçant le bien ont été correctement traités.

Authenticité

Les sites des quatre zones, comprenant le site de la cité, le système de conservation de l'eau en périphérie, les cimetières de rangs sociaux différents (avec un autel), préservés en tant que sites archéologiques, apportent des informations historiques authentiques sur le patrimoine durant la période allant d'environ 3300 à 2300 av. J.-C., notamment les caractéristiques des sites sélectionnés, l'espace et l'environnement, la situation et la configuration, la forme des vestiges, les matériaux et technologies, et la fonction historique des sites, ainsi que le lien interne entre

la configuration générale du bien et les éléments individuels, et l'environnement naturel historique de la région dans laquelle les sites sont répartis. Les objets exhumés dans les quatre zones, représentés par des artefacts de jade, préservent de manière authentique la forme, les catégories, les motifs décoratifs, les fonctions, les matériaux, les technologies de fabrication sophistiquées et la facture raffinée des artefacts. Avec les sites archéologiques, ils démontrent de manière authentique et crédible le degré de développement de la civilisation rizicole dans le cours inférieur du Yangzi Jiang au néolithique et offrent un panorama des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu en tant qu'ancienne civilisation urbaine régionale.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Trois éléments du bien, à savoir la zone du site de Yaoshan (01), la zone de la chaussée face aux monts (03-2), et la zone du site de la cité (04) des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu, bénéficient du plus haut niveau national de protection et sont situés dans la sous-zone de protection élevée au sein du dispositif de protection du « site archéologique de Liangzhu », site protégé de priorité nationale pour la protection des reliques culturelles. La zone du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée (02) et la zone du barrage inférieur dans la plaine (03-1) ont été inscrites en tant que sites provinciaux protégés du Zhejiang en 2017, et une demande est en cours afin de les classer comme sites protégés de priorité nationale.

Le bien est propriété d'État et est protégé par des lois et réglementations appropriées, comme la loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles, la réglementation pour la mise en œuvre de la loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles et la réglementation administrative de la province du Zhejiang sur la protection des reliques culturelles, et bénéficie d'un statut de protection à la fois au niveau national et provincial.

Des politiques et réglementations de protection spécifiques pour le bien ont été élaborées et améliorées, y compris la réglementation de Hangzhou pour la protection et la gestion du site archéologique de Liangzhu (révisée en 2003), et une série de réglementations spéciales pour la protection du patrimoine a été préparée, promulguée et mise en œuvre, y compris le Plan directeur de conservation du site archéologique de Liangzhu (2008-2025) en tant que site protégé de priorité nationale, et le suivi du bien et de ses abords est également renforcé.

Les quatre zones des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu partagent la même zone tampon et sont efficacement gérées de manière uniforme par une autorité de gestion commune – le Comité de gestion du district de Hangzhou pour le site archéologique de Liangzhu.

Ce dernier bénéficie d'une répartition claire des tâches et des responsabilités, de fonctions

complètes, d'un personnel technique et de gestion spécialisé dans la protection suffisant, de ressources financières suffisantes et d'équipements complets.

Plusieurs réglementations en matière de protection et de gestion seront mises en œuvre de manière stricte, la capacité environnementale et les activités de construction et de développement au sein de la zone du bien seront efficacement contrôlées, les impacts négatifs des pressions de divers développements sur le bien seront endigués ; les demandes des parties prenantes seront coordonnées et étudiées dans leur globalité, et l'équilibre entre la protection du bien, le développement touristique et la construction urbaine sera maintenu de manière rationnelle et efficace.

La recherche, l'interprétation et la diffusion de la valeur patrimoniale seront renforcées ; la fonction intégrée du bien, notamment le tourisme culturel et la protection écologique, sera exercée de manière appropriée, et une relation durable et harmonieuse entre la protection des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu et le développement du district de Yuhang et de la ville de Hangzhou sera maintenue.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) finaliser la désignation de l'élément « zone du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée » et de l'élément « zone du barrage inférieur dans la plaine » en tant que « sites protégés de priorité nationale », comme prévu,
- b) finaliser le plan de gestion avec un plan de gestion des visiteurs incluant les aspects suivants :
 - i) contrôler le nombre de visiteurs du bien pour respecter les objectifs de capacité d'accueil,
 - ii) s'assurer que le contact avec les artefacts et/ou le piétinement des sites constitutifs soit réduit au minimum,
 - iii) promouvoir une interprétation intégrée du bien comprenant ses quatre éléments ;
- c) ajouter la documentation actualisée en tant qu'indicateur dans le système de suivi du bien,
- d) élaborer et mettre en œuvre des études d'impact sur le patrimoine pour évaluer les projets de développement, en particulier les projets d'infrastructures comme les routes nationales et provinciales, les projets de voies ferrées, ainsi que l'impact social et économique du transfert des foyers, entreprises et industries.

Nom du bien	Cité de Jaipur, Rajasthan
N° d'ordre	1605
État partie	Inde
Critères proposés par l'État partie	(ii)(v)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 114.

Projet de décision : 43 COM 8B.16

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription de la **Cité de Jaipur, Rajasthan, Inde**, sur la Liste du patrimoine mondial afin de permettre à l'État partie, avec l'aide de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, si nécessaire, de :
 - a) produire un programme clair afin d'améliorer l'état de conservation du bien du point de vue de l'impact dû au développement, en particulier celui qui affecte le mur de la ville, d'élaborer des mesures de conservation visant le mur de la ville et les rues bordées d'ateliers d'artisanat et de commencer à mettre en œuvre ce programme,
 - b) achever un inventaire patrimonial détaillé couvrant tous les attributs à un niveau de détail satisfaisant,
 - c) améliorer la protection légale afin de surmonter les menaces qui pèsent sur le bien proposé et s'assurer qu'elle est appropriée et efficace pour tous les attributs, et qu'elle assure la coordination entre les différentes mesures de protection,
 - d) étendre le système de gestion afin de couvrir tous les attributs du bien proposé et démontrer que le système de gestion amélioré est efficace, bien coordonné et qu'il est doté d'instruments et de pouvoirs administratifs suffisants,
 - e) effectuer des études d'impact sur le patrimoine pour tout projet en cours ou prévu susceptible d'affecter la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien proposé, conformément au paragraphe 172 des Orientations,
 - f) élaborer un programme détaillé de suivi incluant des indicateurs plus détaillés,
 - g) définir une politique et un programme global de l'interprétation pour le bien proposé ;
3. Considère que toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission d'expertise qui se rendra sur le site.

Nom du bien	Patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto
N° d'ordre	1610
État partie	Indonésie
Critères proposés par l'État partie	(ii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 125.

Projet de décision : 43 COM 8B.17

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit le **Patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto, Indonésie**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii) et (iv)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto est un exemple exceptionnel d'ensemble technologique pionnier planifié et construit par des ingénieurs européens dans leurs colonies destinées à extraire des ressources stratégiques de charbon. Les développements technologiques démontrent à la fois les connaissances en ingénierie occidentales et la contribution de la sagesse environnementale locale et des pratiques traditionnelles dans l'organisation du travail. Le bien illustre aussi l'impact profond et durable des changements dans les rapports sociaux de production imposés par les puissances coloniales européennes dans leurs colonies, qui ont apporté les ressources matérielles et humaines et ont soutenu l'industrialisation mondiale de la seconde moitié du XIXe siècle et du début du XXe siècle. La nombreuse main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée était recrutée dans la population locale Minangkabau et complétée par une main-d'œuvre de condamnés aux travaux forcés appelés orang rantai provenant des zones contrôlées par les Néerlandais au sein de l'Indonésie actuelle.

Construit pour exploiter les gisements de charbon extrêmement riches d'Ombilin, situés dans les montagnes inaccessibles de Sumatra occidentale, le patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto est un grand ensemble technologique constitué de douze éléments situés dans trois zones : la Zone A, composée de mines à ciel ouvert et de tunnels miniers souterrains labyrinthiques ainsi que d'équipements de traitement du charbon sur place, soutenus par une cité minière construite entièrement à cet effet à proximité, à Sawahlunto ; la Zone B, un ingénieux chemin de fer à crémaillère associé à de nombreux ponts et tunnels, reliant les mines au port maritime, sur 155 kilomètres de terrain montagneux accidenté ; et la Zone C, un port dragué et un nouveau port maritime aménagé à Emmahaven sur la côte de l'océan Indien de Sumatra, d'où le charbon était expédié à travers les Indes orientales néerlandaises et en Europe.

Critère (ii) : Le patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto présente un important échange de technologies minières entre l'Europe (Pays-Bas) et ses colonies au cours de la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Cet ensemble technologique complexe fut planifié et construit comme un système entièrement intégré qui permettait l'extraction en grande profondeur, le traitement, le transport et l'exportation du charbon. Sa conception globale et son exécution par phases démontrent un transfert prolongé et systématique des connaissances en ingénierie et des pratiques minières destiné à développer l'industrie minière dans les Indes orientales néerlandaises. Cet échange a aussi été façonné par des savoirs locaux concernant les formations géologiques dans l'environnement tropical et par les pratiques traditionnelles locales.

Critère (iv) : Le patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto est un exemple éminent d'un ensemble technologique conçu pour une efficacité maximale de l'extraction d'une ressource naturelle stratégique – en l'occurrence un charbon de qualité industrielle. Le bien illustre les caractéristiques de la dernière phase de l'industrialisation mondiale, de la seconde moitié du XIXe siècle au début du XXe siècle, époque à laquelle les technologies d'ingénierie et les systèmes de production complexes donnèrent naissance à l'économie mondialisée de l'industrie et du commerce. Les technologies industrielles incluaient le forage vertical profond de puits de mines, le lavage et le triage mécaniques du minerai, la locomotion à vapeur et le chemin de fer à crémaillère, la construction de ponts ferroviaires inclinés et à arc inversé, le creusement de tunnels ferroviaires à l'explosif, le dragage portuaire profond et le stockage du charbon en silos à atmosphère contrôlée. Ces technologies furent complétées par la construction d'une cité minière moderne planifiée de plus de 7 000 habitants, dotée de tous les équipements – logements, restauration, santé, éducation, vie spirituelle et loisirs – conçus pour répondre aux besoins d'une structure d'industrialisation et de division du travail strictement hiérarchique.

Intégrité

Chacune des trois zones réunit les attributs nécessaires qui constituent le système intégré de l'exploitation et du transport du charbon – avec le système intégré de forages et de tunnels miniers, les 155 kilomètres de réseau ferroviaire traversant les montagnes et le port maritime. Les éléments qui constituent la cité minière et la ligne de chemin de fer continuent de fonctionner, tandis que les éléments de la mine ne sont plus en usage. L'intégrité globale du bien en série est actuellement bonne/satisfaisante, notamment son intégrité visuelle, bien que les conditions climatiques tropicales et la croissance rapide de la végétation présentent des difficultés importantes pour la conservation, et que le développement ponctuel à petite échelle pose problème pour de nombreux éléments et composantes. Certains éléments ont été adaptés à de nouvelles utilisations.

Authenticité

Le patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto est un grand ensemble technologique constitué de douze éléments. Malgré la détérioration de nombreux éléments qui ne sont plus utilisés, l'ensemble technologique des mines, la cité minière, le chemin de fer et les équipements portuaires remplissent les conditions d'authenticité en ce qui concerne leur forme et conception d'origine, matériaux et substance, situation et cadre.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Situé dans trois régences et quatre municipalités de la province de Sumatra occidentale, le bien est protégé par deux instruments juridiques, la loi nationale n°11 de 2010 pour la protection, le développement et l'utilisation des biens culturels en Indonésie aux niveaux national, provincial, des régences et municipal et la loi nationale n°26 de 2007 pour l'organisation des plans spéciaux et spatiaux aux niveaux national, provincial, des régences et municipal. Depuis février 2019, tous les éléments disposent d'une désignation de protection au niveau provincial et/ou national, et la protection au niveau national pour tous les éléments devrait être en place prochainement. Le processus de désignation du bien du patrimoine mondial en tant que zone stratégique nationale (Kawasan Strategis Nasional) sera initié par l'État partie après l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

L'état de conservation du bien et des attributs matériels qu'il recèle fait l'objet d'un suivi par le biais de cadres de conservation. Un cadre de gouvernance et de consultation a été mis en place pour la gestion du bien, depuis la planification et la définition des politiques jusqu'au niveau opérationnel. La coordination globale pour la gestion du bien est assurée par le Conseil d'administration du patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto qui est composé des ministères concernés et de membres des municipalités concernées.

Une fois pleinement établi, le Bureau de gestion du site pour la conservation du patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto mettra en œuvre le plan de gestion et d'entretien ; évaluera les projets de développement ; fournira soutien et conseils aux propriétaires ; et coordonnera les activités de toutes les parties prenantes et du Conseil consultatif d'experts. Un plan de gestion est en place et offre un cadre utile qui pourrait être amélioré en intégrant des mesures de conservation et des principes pour la prise de décision concernant les projets de conservation (en particulier sur la réutilisation adaptative de structures historiques).

Devant le déclin de l'exploitation minière, Sawahlunto développe le tourisme patrimonial qui devient sa principale activité économique, et le nombre de visiteurs devrait augmenter. La réglementation n°3 de la province de Sumatra occidentale comprend un plan directeur du

développement du tourisme régional 2014-2025. Le plan de gestion définit les objectifs et les actions visant à développer les équipements et l'expérience des visiteurs et des touristes ; et une stratégie de tourisme durable ayant pour objectif de s'assurer que le tourisme durable contribuera à la conservation du bien, améliorera l'expérience des visiteurs et bénéficiera aux communautés locales. Les sites miniers de Sawahlunto et la cité minière offrent actuellement des expériences touristiques à destination des visiteurs, avec notamment sept musées locaux et un centre des visiteurs. La Compagnie des chemins de fer indonésiens a commencé des travaux de revitalisation de la ligne ferroviaire afin d'offrir une expérience touristique sur cette voie de chemin de fer historique. Il existe une proposition de développement du silo des installations de stockage du charbon au port d'Emmahaven en tant que lieu de présentation du bien et point d'entrée pour les visiteurs extérieurs arrivant à Sumatra occidentale.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) mener à leur terme les processus visant à apporter une désignation de bien culturel national et une protection pour l'ensemble du bien,
- b) envisager les possibilités de rationalisation des diverses désignations juridiques locales, provinciales et nationales utilisées pour protéger la zone tampon, et veiller à ce que ces dispositions puissent donner la priorité à la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien,
- c) continuer d'interdire toute activité d'extraction minière dans le bien et la zone tampon,
- d) mettre en œuvre le zonage de protection établi pour la cité minière de Sawahlunto, afin de garantir la protection de tous les attributs,
- e) élargir et approfondir l'identification et la protection des attributs dans les 12 éléments constitutifs du bien, notamment tous les attributs des gares de chemin de fer (par exemple les équipements de signalisation et autres infrastructures), et le long du couloir ferroviaire avant toute approbation de travaux sur la ligne de chemin de fer Trans-Sumatra et des projets de remise en état de la voie ferrée,
- f) dresser et fournir un inventaire actualisé et des cartes de tous les attributs et éléments associés, notamment les zones d'importance archéologique,
- g) préparer un programme détaillé de mesures de conservation dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, notamment les besoins en entretien de chaque élément et ensemble d'attributs,
- h) élaborer des principes de conservation explicites pour la réutilisation adaptative d'attributs identifiés, en particulier dans la cité minière,

- i) développer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophes naturelles qui soient applicables dans les zones et terrains que comporte le bien,
 - j) élaborer et mettre en œuvre une étude d'impact sur le patrimoine pour toutes les propositions de développement qui pourraient avoir un impact sur le bien (par exemple le World Maritime Axis Plan),
 - k) poursuivre les recherches et la documentation archéologiques, notamment sur les entrées de tunnels et les puits d'aération (A1.1, A1.2., A1.4), les liens fonctionnels entre le plan de traitement du charbon (A3) et le complexe minier de Loento (A1.4) ; la gare d'origine de Padang Pandjang (B3) ; les connections entre le stockage du charbon au port d'Emmahaven et l'ancien quai (Zone C),
 - l) développer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour le personnel et les parties prenantes afin de garantir une approche cohérente de la conservation, de la gestion et de la présentation de chaque zone et/ou élément,
 - m) compléter et mettre en œuvre la stratégie de tourisme durable,
 - n) développer une stratégie de l'interprétation du bien globale afin de définir clairement les thèmes de l'interprétation généraux et la manière dont tous les éléments y apportent une contribution, et s'assurer que les riches histoires sociales des populations locales et des ouvriers venus d'Europe et d'autres parties de l'Indonésie et de l'Asie soient reconnues,
 - o) améliorer les dispositifs de suivi en axant plus explicitement les indicateurs sur l'état des attributs ;
5. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1er décembre 2021**, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées.

la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (iv) ;**

3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Situé sur un plateau au-dessus de la plaine d'Osaka, l'Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi est un bien en série de 45 éléments qui comprend 49 kofun (« anciens tertres »), un type de tumulus caractéristique et de grande taille. Les kofun sélectionnés se trouvent dans deux ensembles principaux et forment la plus riche représentation matérielle de la culture de la période Kofun au Japon, du IIIe au VIe siècle, période antérieure à la transformation de la société japonaise en un État centralisé bien établi, sous l'influence du système de droit chinois. Les kofun recèlent une variété d'objets funéraires (armes, armures, décorations) ; des sculptures en terre cuite décoraient habituellement les tertres, appelées haniwa (sous la forme de cylindres disposés en rangées ou de représentations d'objets, de maisons, d'animaux et de personnes). Considérés comme sépultures pour des clans royaux et leurs affiliés pendant cette période, certains kofun sont désignés comme étant des Ryobo (mausolées impériaux) et sont gérés de nos jours par la Maison impériale du Japon. Les éléments de la série ont été sélectionnés sur un ensemble de 160 000 kofun disséminés dans le Japon, et représentent la période du « moyen Kofun » (de la fin du IVe à la fin du Ve siècle) qui est considéré comme l'apogée de la période Kofun. Les attributs du bien sont les 49 tumuli, leurs formes géométriques, les méthodes et matériaux de construction, leurs douves, matériels et contenus archéologiques (y compris le mobilier funéraire, les installations funéraires et les haniwa). Les environnements des kofun, avec leur présence visuelle dans la région d'Osaka, et les liens physiques et visuels subsistant entre les kofun sont également des attributs importants, de même que les témoignages des pratiques funéraires particulières et des utilisations rituelles.

Critère (iii) : Alors qu'il existe 160 000 kofun à travers le Japon, l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi représente et offre un témoignage exceptionnel sur la culture de la période Kofun dans l'histoire ancienne du Japon. Les 45 éléments illustrent les structures sociopolitiques et les différences de classes sociales de cette époque, ainsi qu'un système funéraire extrêmement perfectionné.

Critère (iv) : L'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi montre un type de construction exceptionnel d'ancien tumulus de l'Asie de l'Est. Le rôle des kofun dans la création de hiérarchies sociales pendant cette période historique importante et particulière, de même que les attributs matériels comme les sculptures en argile, les douves et les monticules coiffés de terrasses géométriques, renforcés par des pierres, sont exceptionnels.

Nom du bien	Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon
N° d'ordre	1593
État partie	Japon
Critères proposés par l'État partie	(iii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 157.

Projet de décision : 43 COM 8B.18

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit l'Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon, Japon, sur

Intégrité

Les ensembles de kofun de Mozu et Furuichi livrent un récit cohérent sur le pouvoir royal, exprimé par le groupement de 49 kofun, l'éventail de types et de tailles, le mobilier funéraire et les haniwa, de même que les utilisations rituelles continues et la haute estime dans laquelle ces sites sont tenus dans la société japonaise. L'intégrité du bien en série est basée sur les motifs ayant justifié la sélection des éléments et leur capacité à exprimer la valeur universelle exceptionnelle des kofun. Le caractère intact des éléments individuels, le témoignage matériel des tertres et de leur contexte, et l'état de conservation sont également des aspects déterminants de l'intégrité. La perte de certaines caractéristiques (comme des douves) et les changements dans l'utilisation et l'environnement des éléments dus à la proximité immédiate du développement urbain figurent parmi les facteurs ayant un impact sur l'intégrité du bien en série.

Authenticité

Malgré des changements d'utilisation et des modifications de traitement des paysages, et le niveau d'urbanisation élevé de la région d'Osaka au XXe siècle, les kofun ont une importante présence visible et historique au sein du paysage d'aujourd'hui. L'authenticité des kofun sélectionnés se manifeste dans leurs formes, matériaux et importants contenus archéologiques, et au travers de l'estime qu'ils engendrent dans la société japonaise. Alors que, d'une manière générale, les Ryobo présentent un haut degré d'authenticité, il existe des variantes à l'intérieur de la série. Il est nécessaire de s'assurer que les travaux des seibi font l'objet d'une étude d'impact et sont examinés afin de soutenir l'authenticité des kofun.

Éléments requis en matière de gestion et de protection

La protection juridique du bien est assurée par des lois du gouvernement national et des gouvernements locaux. Les éléments Ryobo sont protégés par la loi sur la Maison impériale et la loi nationale sur la propriété, tandis que les éléments « sites historiques » sont protégés par la loi sur la protection de biens culturels. Certains éléments bénéficient des deux classements. Les sites historiques municipaux sont classés sur la base de l'ordonnance de la ville pour la protection de biens culturels, prise conformément à la loi sur la protection de biens culturels. La protection juridique nationale est en cours d'élaboration pour l'élément 20, et pour l'extension de la zone tampon de l'élément 44. La protection de la zone tampon comprend des règlements qui contrôlent la hauteur et la conception de nouveaux bâtiments, ainsi que la publicité extérieure, sur la base d'un certain nombre de lois locales.

Le système de gestion est basé sur la création du Conseil du patrimoine mondial pour l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi (comprenant des représentants de l'Agence de la Maison impériale, des gouvernements des préfectures et villes concernées, avec l'Agence des affaires culturelles en tant qu'observateur). Le conseil reçoit des avis

du Comité scientifique du patrimoine mondial pour l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi. Le plan de gestion complet définit la mise en œuvre de la protection et de la gestion du bien et des zones tampons. Le Conseil du patrimoine mondial pour l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi a la responsabilité générale de mettre en œuvre le plan d'action et d'assurer la coordination entre différentes organisations. La préfecture d'Osaka et chacun des gouvernements des villes concernés disposent d'un plan de prévention des catastrophes, et des musées et installations d'interprétation existent dans les villes d'Osaka, de Sakai, d'Habikino et de Fujiidera. Le gouvernement de la ville de Sakai prévoit une nouvelle installation d'interprétation dans la zone Mozu, qui doit faire l'objet d'une étude d'impact sur le patrimoine.

Les facteurs affectant le bien sont ceux associés à la proximité immédiate du développement urbain, créant d'importantes pressions potentielles sur les zones tampons. Parmi les pressions importantes sur la conservation des kofun figurent l'érosion des tumuli en terre, la mauvaise gestion de la croissance de la végétation, et la nécessité de maintenir la qualité de l'eau dans les fossés. Ces pressions sont activement gérées. Les mesures de conservation sont appropriées et dotées de bonnes ressources, bien que les actions des divers gouvernements, des propriétaires privés et des communautés doivent continuer à être correctement coordonnées. Les dispositions sur le suivi sont appropriées, même si elles pourraient être encore améliorées grâce au développement plus poussé de techniques non invasives pour assurer le suivi périodique de l'état structurel des tertres, et d'indicateurs pour surveiller les intérêts des communautés locales résidentes et soutenir celles-ci.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) continuer de documenter les dimensions immatérielles du bien en série,
 - b) compléter les classements juridiques exigés pour la protection au niveau national de l'élément 20, et l'adaptation convenue pour la zone tampon de l'élément 44,
 - c) compléter la préparation de plans de base seibi pour les éléments classés « sites historiques », en assurant leur cohérence avec les objectifs de conservation et la protection de la valeur universelle exceptionnelle,
 - d) examiner l'utilisation future de techniques non invasives pour évaluer la stabilité structurelle des tertres,
 - e) envisager une plus grande implication officielle des résidents locaux dans le système de gestion,
 - f) continuer d'explorer la manière dont les zones tampons sont reliées à l'environnement plus large et ce qui, le cas échéant, exige d'être protégé dans l'environnement plus large ; et mettre en œuvre les mesures qui en découlent,

- g) réviser et approfondir l'étude d'impact sur le patrimoine pour le nouveau centre d'interprétation proposé (ville de Sakai) à la lumière de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée,
- h) élaborer et mettre en œuvre une étude d'impact sur le patrimoine pour toutes les futures propositions de développement, y compris : des plans de développement / améliorations de parc, le musée de la Bicyclette ; le plan d'amélioration du parc Daisen ; des plateformes panoramiques nouvelles / améliorées, et le projet de surélévation de la ligne Koya du chemin de fer de Nankai ; continuer d'élaborer des processus d'étude d'impact sur le patrimoine, en incluant des liens plus directs avec le système de gestion et le cadre de la protection juridique du bien.

Nom du bien	Sites de jarres mégalithiques de Xieng Khouang – plaine des Jarres
N° d'ordre	1587
État partie	République démocratique populaire lao
Critères proposés par l'État partie	(iii)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 178.

Projet de décision : 43 COM 8B.19

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit les Sites de jarres mégalithiques de Xieng Khouang – plaine des Jarres, République démocratique populaire lao, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère (iii) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Plus de 2 100 jarres de pierre mégalithiques de forme tubulaire destinées à des pratiques funéraires au cours de l'âge du fer ont donné son nom à la plaine des Jarres. Ce bien en série de 15 éléments comprend 1 325 grandes jarres en pierre taillée, des disques de pierre (peut-être les couvercles des jarres), des sépultures secondaires, des pierres tombales, des carrières, des sites de fabrication, des objets funéraires et d'autres matériels et éléments archéologiques. Situées sur les pentes des collines et des éperons qui entourent le plateau central, les jarres sont imposantes, bien conçues, et leur fabrication et déplacement des sites de carrières aux sites funéraires requéraient des compétences technologiques. Les jarres et les éléments associés constituent le témoignage le plus important de la civilisation de l'âge du fer qui les fabriqua et les utilisa, et dont on sait peu de choses. Les sites datent d'entre 500 av. J.-C. et 500 apr. J.-C. (et

peut-être jusqu'à 800 apr. J.-C.). Les jarres et les éléments archéologiques associés constituent les témoignages de ces anciennes pratiques culturelles, y compris les hiérarchies sociales associées. La plaine des Jarres est située à un carrefour historique de deux systèmes culturels majeurs de l'âge du fer de l'Asie du Sud-Est – le système Mun-Mékong et le système du fleuve Rouge/golfe du Tonkin. Du fait que cette zone a facilité les mouvements dans la région, favorisant le commerce et les échanges culturels, il semblerait que la répartition des sites de jarres est liée à des routes terrestres.

Critère (iii) : La plaine des Jarres présente un témoignage exceptionnel sur la civilisation qui conçut et utilisa ces jarres pour des pratiques funéraires pendant une période allant de 500 av. J.-C. à 500 apr. J.-C. environ. La taille des jarres mégalithiques, leur grand nombre et leur large répartition au sein de la province de Xieng Khouang sont remarquables, et le bien en série de 15 éléments comprend un éventail de sites qui peuvent témoigner de l'extraction, de la fabrication, du transport et de l'utilisation de ces jarres funéraires durant cette longue période de l'histoire culturelle de l'Asie du Sud-Est.

Intégrité

L'intégrité du bien en série est basée sur les vestiges matériels présents dans les 15 éléments, le caractère intact des éléments individuels et de la série dans son ensemble, et l'état de conservation relativement stable des attributs. Il existe des impacts sur l'intégrité visuelle de certains éléments, comme la construction de nouvelles maisons et d'un temple bouddhiste à l'extérieur de la zone tampon du site 1 ; des routes et pistes mal situées au sein de plusieurs éléments ; et des problèmes de conservation et de constructions intrusives au sein du site 3. Certains attributs ont été par le passé endommagés par les bombardements et d'autres effets de la guerre, et par le pâturage.

Authenticité

L'authenticité du bien en série est basée sur la forme, la conception, les matériaux et la situation des jarres mégalithiques et d'autres attributs comme les couvercles, les sépultures secondaires et les gisements archéologiques. Pour la plupart, les matériels sont d'origine, situés dans leur lieu d'origine, et les gisements archéologiques ont été relativement peu perturbés. Si des facteurs ont par le passé endommagé les jarres et leur cadre, leur grand nombre, leur ancienneté et leur état soutiennent l'authenticité du bien en série.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien en série est protégé par la loi de 2013 sur le patrimoine national, soutenue par le décret de 1997 du président de la République démocratique populaire lao sur la préservation du patrimoine culturel, historique et naturel, ainsi que par le décret n° 996 du gouverneur provincial concernant la gestion et la conservation des sites du patrimoine mondial de la plaine des Jarres. La mise en œuvre des mécanismes de protection intervient

aux niveaux national, provincial, des districts et des villages. La coordination est assurée par le Comité national pour le patrimoine mondial et le Comité directeur du patrimoine de Xieng Khouang. Un plan d'action quinquennal de projets spécifiques a été élaboré, y compris un plan de recherche archéologique, ainsi que des ressources pour la pose de clôtures, des équipements de base pour les visiteurs, des améliorations de la voirie, la mise en œuvre de la loi nationale sur le patrimoine, et la production de matériels d'interprétation. La gestion quotidienne de la plupart des éléments est assurée par les villages proches sur la base de contrats établis avec le gouvernement provincial ; et une formule de répartition des recettes de billetterie avec les communautés locales est en place.

Les principaux facteurs affectant ce bien sont les processus de détérioration naturelle et les futures pressions dues au développement. L'État partie a récemment mené à bien l'élimination des engins non explosés des éléments du bien, levant ainsi opportunément un obstacle majeur pour l'accès, la recherche et la sécurité.

Le système de gestion doit être perfectionné, notamment par l'établissement d'un plan de gestion et d'un plan de conservation pour garantir la coordination et des approches de conservation cohérentes, et poursuivre les nécessaires améliorations stratégiques à long terme. Plusieurs aspects du système de gestion doivent encore être pleinement mis en œuvre, comme les dispositions relatives à l'étude d'impact sur le patrimoine. L'interprétation et l'apport d'informations sur les sites pour les visiteurs sont modestes et devraient être renforcés à plus long terme, particulièrement à la lumière des recherches archéologiques en cours et des initiatives en faveur du tourisme durable dans la province.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) utiliser les thèmes et principes implicites du plan d'action, élaborer un plan de gestion pour l'ensemble du bien en série afin de garantir la coordination nécessaire des activités de gestion, clairement diriger les mesures de conservation mises en place, et offrir une approche stratégique aux nouvelles initiatives,
- b) élaborer le « plan de conservation » envisagé et mettre en œuvre un programme de conservation bien défini et mis en place,
- c) améliorer la gestion et la conservation des différents éléments constitutifs du « site 3 » pour renforcer leur intégrité,
- d) remblayer de manière urgente et professionnelle la tranchée de fouille du site 28 creusée par Colani dans les années 1930,
- e) fermer les diverses pistes de terre au sein du site 52 et réhabiliter l'environnement pour éviter les problèmes permanents d'érosion,
- f) poursuivre l'élimination des engins non explosés dans les zones tampons et les zones entourant les éléments du bien, en suivant les

protocoles permettant de minimiser les impacts sur les gisements et caractéristiques archéologiques ; et achever l'enlèvement des bornes de délimitation en béton qui ne sont plus nécessaires pour indiquer les parcours sécurisés dans les zones où les engins non explosés ont été éliminés,

- g) finaliser le plan de gestion du tourisme de la plaine des Jarres, en assurant sa cohérence avec le système de gestion, et intégrer l'expérience des visiteurs et la gestion des visiteurs dans un cadre plus large de destinations touristiques dans la région,
- h) continuer à améliorer la précision et le niveau de détail de la cartographie de tous les éléments du bien, y compris la situation des jarres et d'autres caractéristiques et attributs archéologiques, particulièrement pour les éléments les plus visités. La cartographie devrait également indiquer les structures de gestion, les régimes fonciers (pour le site 1), et d'autres éléments topographiques et relatifs à la gestion de ces sites,
- i) continuer à conserver et interpréter d'autres sites et éléments historiques présents au sein des éléments en série, même s'il ne s'agit pas d'attributs associés à la valeur universelle exceptionnelle (tels que les sites archéologiques paléolithiques, néolithiques et de la période moderne, et les sites historiques d'importance locale associés à la deuxième guerre d'Indochine),
- j) élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques, y compris des activités de renforcement des capacités,
- k) continuer d'élaborer et mettre en œuvre une « étude d'impact sur le patrimoine » pour les propositions de développement et intégrer ces procédures dans les systèmes de gestion et de protection juridique du bien ;

5. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1er décembre 2021**, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées.

Nom du bien	Bagan
N° d'ordre	1588
État partie	Myanmar
Critères proposés par l'État partie	(iii)(iv)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 150.

Projet de décision : 43 COM 8B.20

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
- 2. Inscrit **Bagan, Myanmar**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (iii), (iv) et (vi) ;

3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Bagan est un paysage sacré qui présente un éventail exceptionnel d'art et d'architecture bouddhiques. Ce paysage illustre des siècles de pratique bouddhiste theravada d'accumulation de mérites (bouddhisme kammatika) et témoigne de façon spectaculaire de la civilisation de Bagan (période du XI^e au XIII^e siècle), époque où le bouddhisme redistributif devint un mécanisme de contrôle politique, le roi faisant réellement office de donateur principal. Durant cette période, Bagan prit le contrôle du transport fluvial et étendit son influence sur une vaste région. La tradition de l'accumulation de mérites se traduisit par un accroissement rapide de la construction des temples, qui culmina au XIII^e siècle. Ce bien en série composé de huit éléments se situe sur une courbe de l'Irrawaddy (ou Ayeyarwady), dans la région centrale sèche du Myanmar. Sept des éléments se situent d'un côté du fleuve, et un autre (l'élément 8) est situé sur la rive opposée. Les attributs immatériels du bien sont reflétés par le culte bouddhiste et les activités d'accumulation de mérites, les pratiques culturelles traditionnelles et l'agriculture. Ce bien en série, formé de huit éléments, compte 3 595 monuments répertoriés, dont des stupas, des temples et autres structures destinées à la pratique spirituelle bouddhiste, de vastes ressources archéologiques et de nombreuses inscriptions, fresques et sculptures. Bagan est un paysage culturel complexe, à plusieurs niveaux, qui comprend également des communautés vivantes et des zones urbaines contemporaines.

Critère (iii) : Bagan constitue un témoignage exceptionnel et persistant de la tradition culturelle bouddhiste de l'accumulation de mérites, et de l'apogée de la civilisation de Bagan du XI^e au XIII^e siècle, quand le site était la capitale d'un empire régional.

Critère (iv) : Bagan renferme un extraordinaire ensemble d'architecture monumentale bouddhique, qui reflète l'intensité de la ferveur religieuse d'un grand empire bouddhique ancien. Dans le contexte des très riches expressions et traditions de l'architecture et de l'art bouddhiques que l'on rencontre dans toute l'Asie, Bagan est particulier et exceptionnel.

Critère (vi) : Bagan illustre de manière exceptionnelle les croyances et traditions bouddhistes vivantes concernant l'accumulation de mérites, exprimées par le nombre remarquable de stupas, temples et monastères qui ont survécu, soutenus par des traditions et des activités religieuses qui se sont perpétuées. Si les témoignages concernant les pratiques de l'accumulation de mérites sont répandus dans de nombreux sites et régions bouddhiques, les influences établies durant la période de Bagan, et la dimension et la diversité des expressions, ainsi que les traditions qui se sont perpétuées, rendent Bagan exceptionnel.

Intégrité

L'intégrité de Bagan repose sur la capacité des huit éléments à exprimer la valeur universelle exceptionnelle, et sur les témoignages matériels que constituent le paysage, les sites archéologiques, les monuments, les inscriptions, les sculptures, les peintures murales, les peintures sur étoffe et le cadre dans son ensemble ; et sur le patrimoine immatériel et les pratiques culturelles qui se sont perpétués ; ainsi que sur la gestion des pressions sur l'état de conservation. L'intégrité est vulnérable, du fait des multiples facteurs affectant Bagan, des pressions exercées par le tourisme et le développement, des pressions environnementales, et des catastrophes naturelles.

Authenticité

L'authenticité du bien repose sur le paysage et ses monuments bouddhiques, avec leurs dimensions, envergures, matériaux, conceptions et ancienneté variés ; et sur les riches traditions religieuses et culturelles qui se sont perpétuées. Les principaux éléments bâtis au sein du bien, en particulier les très grands temples et stupas, conservent un degré élevé d'authenticité dans leur forme et leur conception, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les éléments décoratifs de bon nombre de monuments individuels ont survécu sous leur forme d'origine. L'authenticité a été dégradée par des interventions inappropriées dans les années 1970 et 1990, et par les dégâts importants provoqués par les tremblements de terre.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La protection juridique de Bagan est fournie par la loi sur la protection et la préservation des régions du patrimoine culturel N°20/2019, récemment amendée ; la loi de 2015 sur la protection et la préservation des monuments anciens (avec arrêté mis à jour en 2016) ; et la loi de 2015 sur la protection et la préservation des objets antiques (avec arrêté mis à jour de 2016). Ces lois sont appliquées par le Département d'archéologie et du musée national (DANM). La protection juridique, pour être efficace, dépend de la mise en œuvre complète de la loi de protection et de préservation du patrimoine culturel des régions. Le bien est également protégé du fait des pratiques et de l'engagement des communautés religieuses et des communautés locales.

Les plans de zonage du patrimoine ont été établis et intégrés dans des plans régionaux, pour assurer la coordination. Une zone de protection supplémentaire de 100 km x 100 km a été établie autour du bien pour contrôler les développements. Tous les développements au sein des zones protégées font l'objet, à l'heure actuelle, d'une évaluation archéologique spécifique au site et d'un avis du DANM.

Le comité national de coordination de Bagan (BAGANCOM) a été créé par le gouvernement national, en tant qu'organisme décisionnel de Bagan, assurant la coordination entre les agences. Les principaux facteurs affectant le bien sont les interventions de conservation passées, le tourisme

et les pressions dues au développement, les pressions environnementales et les désastres naturels.

Le système de gestion est basé sur le cadre de gestion intégrée. Certains éléments du système de gestion ont été établis récemment, et d'autres ne sont pas encore intégralement mis en œuvre, mais l'approche est bien conçue. Des directives ont été élaborées pour appuyer les activités les plus urgentes. En particulier, la réduction des risques et la réponse aux catastrophes se sont améliorées de façon significative dans le cadre des réactions au séisme de 2016. La suite de l'élaboration du système de gestion doit reposer sur une approche paysagère de la gestion du bien en série.

Certains documents stratégiques et de principe essentiels, comme la stratégie de tourisme durable, le plan des risques archéologiques, la stratégie pour le secteur agricole et le système d'étude d'impact sur le patrimoine ne sont pas encore prêts ou n'ont pas encore donné lieu à une mise en œuvre opérationnelle. Le bien contient un certain nombre d'éléments intrusifs (des hôtels, par exemple). Un système rigoureux d'étude d'impact sur le patrimoine et des processus clairs quant aux prises de décision sont d'une importance cruciale pour la gestion future de Bagan. Il a été recommandé d'établir une stratégie hôtelière à long terme, qui détermine les zones où des hôtels pourront être construits à l'avenir.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) achever les processus administratifs nécessaires pour réviser les délimitations des éléments 6 et 7, et de la zone tampon pour l'élément 4, et soumettre les cartes révisées au Centre du patrimoine mondial,
- b) effectuer de nouveaux travaux de recherche et de documentation sur le système historique de gestion de l'eau de Bagan, et s'assurer que les éléments de ce système sont conservés et gérés en tant qu'attributs de la valeur universelle exceptionnelle du bien,
- c) achever de façon prioritaire le projet « Carte unique », pour réunir les cartes légales dans un seul SIG, achever l'inventaire des monuments de Bagan et le classement de ces monuments, et travailler à réunir toutes les données des sites dans un seul système de données intégré,
- d) achever le programme d'installation des bornes le long des délimitations des éléments du bien et de la zone tampon, et éliminer les bornes frontières de l'ancienne « zone de protection du patrimoine », pour éviter toute confusion,
- e) achever la carte des risques archéologiques proposée, et veiller à ce que ses conclusions et les procédures associées soient communiquées à toutes les parties prenantes concernées,
- f) exiger de toutes les missions internationales travaillant à Bagan qu'elles signent des accords officiels, de sorte qu'elles respectent les dispositions du cadre de gestion intégrée, les décisions de BAGANCOM et les avis du comité international de coordination de Bagan,
- g) revoir les mesures actuelles de contrôle de la planification et du développement, et les processus d'approbation qui y sont associés, notamment le plan régional et urbain des environs de la zone patrimoniale de Bagan, pour qu'il ne soit plus possible de construire des nouveaux bâtiments ayant une hauteur, des dimensions ou une forme, inappropriées au sein du bien ou de la zone tampon,
- h) veiller à ce qu'une approche paysagère soit intégrée au développement et à la mise en œuvre continue du système de gestion,
- i) développer davantage le système d'étude d'impact sur le patrimoine pour évaluer avec rigueur l'impact potentiel des changements et développements sur la valeur universelle exceptionnelle de Bagan, et veiller à ce qu'une étude d'impact sur le patrimoine soit obligatoire pour tous les nouveaux aménagements au sein de Bagan, conformément au cadre amendé de la protection juridique. Dans l'immédiat, s'assurer qu'une étude d'impact sur le patrimoine est exigée pour tous les nouveaux développements d'infrastructures touristiques et pour les projets d'extension de l'aéroport de Bagan,
- j) évaluer davantage la « capacité d'accueil » du bien et la gestion de la future croissance touristique à Bagan, notamment en tenant compte des contraintes liées aux circonstances physiques et sociales de chaque élément,
- k) créer et réunir régulièrement un forum rassemblant les membres de BAGANCOM, les autorités régionales et les représentants des industries hôtelières et touristiques, pour favoriser le dialogue, communiquer les obligations réglementaires et les programmes de conservation, et identifier les problèmes de gestion touristique,
- l) outre l'élimination des hôtels et installations touristiques intrusifs, et la prise en compte de la nécessité d'une approche progressive et d'une stratégie à long terme pour les hôtels à Bagan, préparer une stratégie hôtelière en consultation avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, pour créer des zones au sein desquelles les hôtels pourront être développés (modifications aux installations existantes comprises). Tous les nouveaux aménagements devront faire l'objet d'une étude d'impact sur le patrimoine. La création de zones où les développements d'hôtels pourront avoir lieu devra s'accompagner de réglementations concernant la hauteur des bâtiments et autres questions liées aux emplacements et au style, et cette création

devra être intégrée dans la stratégie touristique régionale,

- m) imposer un moratoire sur la construction de nouveaux promontoires d'observation et autres structures/bâtiments d'observation construits à cet effet, en attendant le réexamen des installations destinées aux visiteurs et de leurs besoins, et la finalisation et la mise en œuvre de la stratégie de tourisme durable de Bagan,
 - n) attribuer des ressources supplémentaires pour pouvoir développer davantage le système de suivi,
 - o) offrir des possibilités d'évolution professionnelle dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel au personnel de BAGANCOM et aux représentants des autorités régionales concernées,
 - p) allouer les ressources nécessaires pour garantir la mise en œuvre complète des mesures spécifiées dans le plan de gestion des risques de catastrophes de Bagan,
 - q) achever et mettre en œuvre la stratégie pour le secteur agricole de Bagan, après réexamen par BAGANCOM, le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS,
 - r) après un processus de consultation et l'examen attentif des intérêts et du bien-être des habitants, établir un plan par étapes pour éliminer progressivement les logements construits illégalement dans les délimitations du bien ;
5. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1er décembre 2021** un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 45e session en 2022.

Nom du bien	Seowon, académies néo-confucéennes coréennes
N° d'ordre	1498
Etat partie	République de Corée
Critères proposés par l'Etat partie	(iii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 203.

Projet de décision : 43 COM 8B.21

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Avant _____ examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit les **Seowon, académies néo-confucéennes coréennes, République de Corée**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (iii)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Breve synthèse

Le bien en série des seowon, académies néo-confucéennes coréennes, comprend neuf édifices représentant un type d'académie néo-confucéenne de la dynastie Joseon (XVe-XIXe siècle de notre ère). Il s'agit d'un témoignage exceptionnel sur des traditions culturelles associées au néo-confucianisme en Corée.

Les éléments sont Sosu-seowon, Namgye-seowon, Oksan-seowon, Dosan-seowon, Piram-seowon, Dodong-seowon, Byeongsan-seowon, Museong-seowon et Donam-seowon, et ils sont situés dans les parties centrales et méridionales de la République de Corée.

Le bien est un témoignage exceptionnel du développement des académies néo-confucéennes qui ont favorisé l'apprentissage du néo-confucianisme, ce dernier ayant été introduit depuis la Chine et devenu fondamental de chaque aspect de la Corée.

Les lettrés des seowon ont créé un système éducatif et des structures tangibles propices à leur engagement dans l'apprentissage. L'enseignement, la vénération et l'interaction étaient les fonctions essentielles des seowon, qui se reflètent fidèlement dans leur conception. Les seowon étaient dirigées par le sarim ou la classe d'intellectuels locaux. Les seowon se développèrent et s'épanouirent en tant que centres défendant les intérêts du sarim.

Le premier facteur déterminant l'implantation des seowon était l'association avec des érudits vénérés. Le second facteur était le paysage, et les seowon sont situées à proximité des montagnes et de l'eau, participant de l'appréciation de la nature et de la culture de l'esprit et du corps. Les édifices en forme de pavillons dans les seowon facilitaient les liens avec le paysage.

Les érudits étudiaient les travaux et la littérature traditionnels, et se sont efforcés de comprendre l'univers et de devenir une personne « idéale ». Ils vénéraient les personnalités néo-confucéennes de leur temps, et ont formé une solide lignée académique menée par des érudits vénérés. D'autre part, les lettrés locaux ont apporté une contribution significative à la dissémination des principes du néo-confucianisme à travers des activités sociales et politiques localisées dans le bien.

Critère (iii) : Les seowon, académies néo-confucéennes coréennes sont un témoignage exceptionnel sur des traditions culturelles associées au néo-confucianisme en Corée, sous la forme de pratiques éducatives et sociales, dont beaucoup se poursuivent. Les seowon illustrent un processus historique dans lequel le néo-confucianisme venu de Chine fut adapté aux conditions coréennes locales, aboutissant à des académies qui sont des témoignages exceptionnels de ce processus de transformation et d'implantation, en termes de fonction, de planification et d'architecture.

Intégrité

Le bien conserve tous les attributs qui reflètent la valeur universelle exceptionnelle du bien. Il s'agit des bâtiments et constructions constituant les seowon, de bâtiments auxiliaires, porte d'entrée, stèle invitant à descendre de sa monture, stèle commémorative, d'environnements immédiats, comprenant des collines, cours d'eau, routes, plantations et champs de vision. Les attributs du bien sont généralement en excellent état de conservation.

Les pressions majeures sur le bien – développement, dommages causés par des insectes, incendies, tremblements de terre et visiteurs – sont gérées de manière appropriée. Toutefois, leur suivi devrait continuer.

Authenticité

Le bien remplit les conditions d'authenticité. La forme et la conception, ainsi que les matériaux et la substance sont fondamentalement intacts. L'usage et la fonction des seowon, ainsi que leurs traditions, sont en grande partie dans l'état où ils furent tout au long de leur histoire, bien que le rôle éducatif ait été largement réduit. La situation et le cadre des seowon ont été généralement conservés, même s'il convient de noter que deux éléments ont été déplacés au cours du passé historique. Le patrimoine immatériel ainsi que l'esprit et l'impression des seowon ont été conservés de manière générale.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La protection principale du bien est fournie par la loi sur la protection du patrimoine culturel, une protection complémentaire étant offerte par d'autres lois sur le patrimoine, adoptées par l'Administration du patrimoine culturel de Corée. Ces autres lois sont la loi sur l'entretien du patrimoine culturel, etc. et la loi sur la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel. Ces lois sont soutenues par des décrets présidentiels et des ordonnances ministérielles.

Les neuf éléments sont tous désignés au niveau de l'État comme éléments patrimoniaux. Ces instruments juridiques jouent un rôle majeur pour garantir la conservation systématique du bien, en termes d'exécution de réparations et de sauvegarde des rites de vénération.

Les provinces concernées ont également préparé des ordonnances sur la protection du patrimoine, basées sur la loi sur la protection du patrimoine culturel. Ces ordonnances fournissent également une base pour la création et le fonctionnement d'une organisation chargée de la gestion intégrée du bien.

Le système de gestion comprend la Fondation des seowon, les comités directeurs des seowon, ainsi que le gouvernement central et les gouvernements locaux (provinciaux et municipaux). La loi sur la protection du patrimoine culturel dispose que le bien soit géré par le gouvernement local concerné ou une communauté de seowon. La Fondation des seowon est responsable de la gestion intégrée du

bien. Les éléments sont gérés quotidiennement par le gouvernement et le personnel des seowon, le comité directeur ayant la responsabilité du fonctionnement et de la gestion.

L'Administration du patrimoine culturel du gouvernement central apporte également un soutien et une supervision. Des gouvernements locaux fournissent aussi leur aide à la Fondation. L'expertise en matière de conservation est disponible auprès de l'Administration du patrimoine culturel ainsi que des gouvernements locaux concernés.

Chaque seowon possède un plan d'entretien global qui équivaut à un plan de gestion. De plus, il existe une série d'importants manuels et orientations concernant la conservation et la gestion. Un document sur la gestion intégrée est en cours d'élaboration. Il existe un certain niveau de préparation aux risques, et des systèmes et éléments de planification supplémentaires sont en cours d'élaboration. Les dispositions actuelles pour la gestion des visiteurs sont satisfaisantes, bien qu'une présentation mieux intégrée des neuf éléments en tant que bien unique soit nécessaire.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) achever l'élaboration d'un document de gestion global pour les académies seowon ;
- b) continuer à développer une présentation intégrée des neuf éléments en tant que bien unique.

C.4. EUROPE – AMÉRIQUE DU NORD

C.4.1. Nouvelles propositions d'inscription

Nom du bien	Haute route alpine du Großglockner
N° d'ordre	1556
État partie	Autriche
Critères proposés par l'État partie	(i)(ii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 283.

Projet de décision : 43 COM 8B.22

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription de la **Haute route alpine du Großglockner, Autriche**, sur la Liste du patrimoine mondial afin de permettre à l'État partie, avec l'aide de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, si nécessaire, de réexaminer la possibilité d'établir une proposition solide sur la base d'un cadre thématique global concernant la conception de routes panoramiques dans un contexte mondial et dans un ensemble de contextes environnementaux

qui sous-tendent une analyse comparative complète et convaincante, afin de mettre en évidence l'importance potentielle du bien proposé ;

3. Considère que toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission d'expertise qui se rendra sur le site.

Nom du bien	Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube
N° d'ordre	1608
États parties	Autriche / Allemagne / Hongrie / Slovaquie
Critères proposés par les États parties	(ii)(iii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 265.

Projet de décision : 43 COM 8B.23

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Avant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit **Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (tronçon occidental), Autriche, Allemagne, Hongrie et Slovaquie**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (ii), (iii) et (iv) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (tronçon occidental) s'étendaient sur près de 1 000 km le long du Danube, le long des délimitations nord et est des provinces romaines de Rhétie (partie orientale), Norique et Pannonie, depuis Bad Gögging en Allemagne, à travers l'Autriche et la Slovaquie jusqu'à Kôlked en Hongrie.

Depuis le 1er siècle apr. J.-C. et pendant plus de 400 ans, elle a constitué la frontière européenne de l'Empire romain contre ce que l'on appelait les « Barbares ».

Définies à l'origine sous la dynastie flavienne (69-96 apr. J.-C.) et développées par la suite, les fortifications consistaient en une chaîne continue d'ouvrages militaires le long de la rive droite du Danube. Le système de défense reposait sur la succession de six forteresses légionnaires, chacune renfermant quelque 5 500 à 6 000 citoyens. Les provinces de Rhétie et de Norique possédaient chacune une légion tandis que la Pannonie en comptait quatre. Ce nombre plus élevé reflétait l'inquiétude des Romains vis-à-vis des puissantes tribus voisines : les peuples germaniques au nord et les Sarmates à l'est. Entre les forteresses légionnaires s'élevaient des forts, fortins et tours de guet reliés par une route militaire et desservis par la flotte pannonienne qui patrouillait sur le Danube sous le contrôle de Rome. Pour servir les soldats et les civils, des établissements civils de bonne taille se sont développés autour des

forteresses et de quelques forts et ont contribué à diffuser la culture romaine aux confins de l'Empire.

La forme et la disposition des fortifications romaines le long du Danube reflètent la géomorphologie du fleuve ainsi que les besoins militaires, économiques et sociaux. Sur la plus grande partie de sa longueur, la frontière du Danube traverse de grandes plaines inondables séparées par de hauts massifs montagneux dirigeant le cours sinueux du fleuve dans des gorges profondes et étroites. Ces conditions naturelles se reflètent dans la taille et le positionnement des installations militaires, les gorges étant gardées par des petits postes surélevés et les plaines par des forts plus grands placés à la confluence de rivières ou à d'autres points stratégiques dominant les plaines. Bien qu'essentiellement édifié pour la défense des frontières, en temps de paix, le limes contrôlait aussi le commerce et l'accès à l'autre rive du fleuve, pour entrer en contact à l'ouest avec les tribus germaniques et à l'est avec les Sarmates iraniens avec lesquels l'Empire romain avait conclu des traités diplomatiques.

Le limes du Danube fut abandonné au Ve siècle. Au cours du Moyen Âge, de nombreuses fortifications romaines furent occupées et réutilisées et servirent de noyaux aux villages et aux villes, dont beaucoup existent encore aujourd'hui.

Les 175 éléments constitutifs réunis, choisis parmi un bien plus grand nombre de vestiges, reflètent de manière exceptionnelle tous les éléments du système défensif complexe et équilibré du Danube, reliés par une route militaire longeant le fleuve. Ils offrent aussi une vision claire de la manière dont les stratégies militaires ont évoluées au fil du temps pour contrer les menaces considérées par les Romains émanant de migrations soutenues à grande échelle dans les dernières années de l'Empire romain, en particulier à travers les vestiges de têtes de pont qui servaient à fortifier les ports fluviaux, plus de 40 camps temporaires sur les deux rives du fleuve et les tours de guet très rapprochées dans ce qui est aujourd'hui la Hongrie.

Le grand nombre d'établissements civils permet une compréhension profonde et vivante de la vie des militaires et des civils, et explique comment les installations défensives sont devenues le centre des échanges commerciaux et de l'engagement dans des zones situées au-delà de la frontière, transformant profondément et durablement le paysage de cette partie de l'Europe.

Critère (ii) : Les forteresses légionnaires, les forts, fortins, tours de guet, infrastructure reliée et architecture civile qui constituaient le système militaire romain du tronçon occidental du limes du Danube étendirent les connaissances techniques en matière de construction et de gestion jusqu'aux confins de l'Empire.

Ce tronçon ne constituait pas une barrière infranchissable, mais contrôlait et permettait le mouvement des populations : non seulement les unités militaires, mais également les civils et les

marchands. Cela entraîna de profonds changements et développements en termes de modèles d'établissement, d'architecture et d'aménagement paysager ainsi que d'organisation spatiale dans cette partie de la frontière qui ont persisté au fil du temps. Le paysage de la frontière est donc le reflet exceptionnel d'un système militaire complexe qui s'est imposé sur des sociétés existantes dans le nord de l'Empire.

Critère (iii) : Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (tronçon occidental) présente une manifestation exceptionnelle de la politique impériale romaine et de son ambition de dominer le monde afin d'y établir ses lois et son mode de vie à long terme. Ce tronçon reflète spécifiquement la manière dont l'Empire consolidait ses frontières septentrionales au moment de l'extension maximale de sa puissance.

Il fut aussi témoin de la colonisation romaine et de la diffusion de la culture romaine et de ses différentes traditions – art militaire, ingénierie, architecture, religion, gestion et politique – depuis sa capitale jusqu'aux lieux les plus éloignés de l'Empire.

Le grand nombre d'établissements humains associés aux défenses, qui contribuent à une compréhension exceptionnelle de la manière dont les soldats et leurs familles, de même que les civils, vécurent dans cette partie de l'Empire romain, avec tous les attributs de la culture romaine tels que les bains, sanctuaires et, dans les établissements les plus grands d'Aquincum et Carnuntum, des amphithéâtres et des palais du gouverneur, décorés de fresques et de sculptures.

Critère (iv) : Les matériaux et la substance des frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (tronçon occidental) peuvent être considérés comme des témoignages vivants de la manière dont les systèmes militaires romains furent influencés par la géographie et, sur une période de quatre siècles, se développèrent et s'adaptèrent pour répondre aux menaces changeantes qui pesaient sur l'Empire.

Les campagnes militaires sont représentées par les camps temporaires construits autour de forts existants, une série de têtes de ponts construites sur les deux rives du Danube, tours en fer à cheval et en éventail et fortins efficacement fortifiés construits pour répondre aux changements de tactiques militaires vers la fin de l'Empire romain.

Au Moyen Âge, nombre des constructions défensives devinrent le centre d'établissements ultérieurs et, grâce à leur utilisation continue jusqu'à nos jours, ont donné leur forme aux villes médiévales construites le long du Danube.

Intégrité

La série de sites constitutifs du bien dans son ensemble reflète tous les éléments des fortifications qui constituèrent le système de la frontière, à savoir la chaîne continue d'installations militaires sur la rive droite du fleuve consistant en six forteresses légionnaires autour desquelles sont disposés des forts, fortins et tours de guet à des

distances variables – ainsi que des établissements civils.

L'ensemble des sites représente la longue période durant laquelle le tronçon occidental du Danube a formé une partie de la frontière de l'Empire romain ainsi que sa principale période de construction, depuis son établissement au I^{er} siècle jusqu'à sa désintégration au Ve siècle, et la complexité extraordinaire ainsi que la cohérence de ces installations frontalières.

Bien que certains sites individuels soient affectés par des changements d'utilisation des terres, par des processus naturels et, dans certains cas, recouverts de constructions, et qu'ils soient fragmentaires, les vestiges visibles et les caractéristiques archéologiques enfouies suffisent à transmettre leur contribution à la série dans son ensemble.

Les délimitations de tous les sites individuels englobent les attributs pertinents nécessaires pour soutenir leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle. Les développements ultérieurs qui ont recouvert des parties des vestiges de la frontière sont traités comme des zones tampons verticales.

L'intégrité de certains sites est affectée par le développement d'infrastructures et de fermes éoliennes ; ces impacts doivent être traités au cas par cas et tous nouveaux impacts doivent être évités.

Authenticité

Le tronçon occidental de la frontière du Danube reflète clairement les spécificités de cette partie de la frontière romaine grâce à la sélection des sites qui a rassemblé tous les éléments essentiels, depuis les forteresses légionnaires et leurs établissements associés jusqu'aux petits forts et camps temporaires et à la manière dont les structures répondent à la topographie.

Tous les sites constitutifs du bien ont fait l'objet de recherches approfondies. Les sources utilisées incluent la totalité des techniques de recherche archéologique (campagnes de fouilles passées et présentes, études de terrain, photographie aérienne, géophysique, etc.) ainsi que les matériels documentaires. Les sites constitutifs du bien ont la capacité de refléter leur valeur inhérente et leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle.

Le domaine dans lequel la valeur est moins bien définie est la relation des sites constitutifs du bien avec le Danube en tant que frontière et artère de transport longitudinale pour le soutien militaire, les biens et les personnes. Tous ces sites avaient à l'origine une relation dynamique avec le fleuve. Le cours du Danube ayant par endroits changé considérablement depuis l'époque romaine, certains éléments ont perdu ce lien lorsque le cours d'origine n'a pas été identifié. Ce lien doit être renforcé sur la base de recherches complémentaires sur le cours originel du fleuve.

Globalement, le tissu des vestiges encore debout est en bon état de conservation. Quelques-uns des

vestiges enfouis sont très fragiles et hautement vulnérables face à l'érosion due à la mise en culture continue des terres.

La reconstruction a été entreprise dans 21 éléments et, dans la plupart des cas, elle est légère et historique. Il y a cependant peu de cohérence dans l'approche de la manière dont est indiquée la différence entre le tissu original et le tissu reconstruit. La reconstruction la plus importante a eu lieu à la forteresse légionnaire de Carnuntum, où des travaux sont en cours et, bien que réversibles, sont par endroits conjecturaux. À Iža (Kelemantia), des parties du fort ont été reconstruites d'une manière qui ne se distingue pas clairement des matériaux d'origine.

Il est nécessaire d'élaborer une approche de reconstruction claire et cohérente pour tous les sites constitutifs du bien. La reconstruction conjecturale à grande échelle au-dessus d'un tissu d'origine est à bannir. Les travaux de reconstruction existants exigeant des réparations dans le cadre de programmes de conservation, il existe des opportunités d'amélioration.

La partie terrestre de certains des sites n'a pas toujours été correctement protégée. À Carnuntum, la proximité d'une grande ferme éolienne est visuellement intrusive, tandis qu'à Budapest l'environnement de nombreux éléments très importants de la forteresse légionnaire d'Aquincum Municipium est sévèrement affecté par les infrastructures de transport.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Chacun des quatre États parties possède son propre système juridique et des procédures administratives pour la protection du patrimoine aux niveaux national, régional et local, et dans les États fédéraux d'Allemagne et d'Autriche, il existe également des cadres réglementaires pour chaque élément au niveau fédéral (en Allemagne, les sites constitutifs du bien se situent exclusivement en Bavière). Bien que les dispositions juridiques et la terminologie appliquée au classement et à la protection varient d'un État à l'autre, les fonctions et les effets des différentes dispositions nationales sont les mêmes : elles devraient assurer une protection à long terme appropriée des sites et de leur environnement, si les deux sont correctement définis, si les propriétaires sont coopératifs et si les mesures sont effectivement appliquées par les gouvernements locaux et régionaux.

Chaque État partie a préparé un système de gestion approprié traduit dans un plan de gestion national. Ces plans nationaux visent à garantir que les sites individuels du bien sont gérés dans un cadre coopératif global afin de respecter des critères communs d'identification, d'enregistrement, de recherche, de protection, de conservation, de gestion et de présentation selon un mode interdisciplinaire et dans un cadre durable.

Les plans seront régulièrement mis à jour. Les systèmes de gestion nationaux traitent aussi les

intérêts et l'engagement des parties prenantes et l'utilisation économique durable du bien.

Au niveau international, les États parties participants ont signé une Déclaration conjointe pour la gestion et l'extension du bien. Cela définit les termes de référence pour un Comité intergouvernemental qui coordonne au niveau international la gestion et le développement de l'ensemble du bien inscrit au patrimoine mondial et œuvre à la réalisation d'objectifs communs et pour un Groupe de gestion du limes du Danube qui rassemble les responsables de la gestion du bien et offre le principal mécanisme pour le partage des meilleures pratiques.

À un niveau supranational, les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (tronçon occidental) vise à coopérer de manière intensive avec les biens existants des Frontières de l'Empire romain afin de créer un réseau. Le Groupe de Bratislava, un organisme scientifique international consultatif pour l'ensemble des frontières, fournira aussi un réseau de soutien technique.

4. Recommande que les États parties prennent en considération les points suivants :

- a) achever le système de protection juridique du site de Carnuntum (ID31),
- b) achever les plans de gestion pour les sites de Hongrie,
- c) fournir des zones tampons pour le petit nombre de site qui n'en ont pas et les soumettre pour examen en tant que modifications mineures des limites,
- d) poursuivre la recherche et la documentation sur les tronçons romains du Danube et encourager, lorsque cela est possible, des connexions entre les sites concernés et le cours d'origine du fleuve auquel ils étaient liés,
- e) dans l'éventualité où des reconstructions limitées sont nécessaires pour la consolidation, la conservation et la présentation, développer une approche claire et cohérente pour tous les éléments constitutifs afin d'éviter en règle générale toute reconstruction au-dessus de matériaux d'origine et afin de la justifier de manière appropriée ; la reconstruction ne devrait dominer aucun des éléments constitutifs ; les différences entre les matériaux d'origine et reconstruits devraient être marquées de manière constante ; cette approche devrait être soumise à l'ICOMOS pour considération ; tous les travaux de reconstruction à Carnuntum (ID31) devront être suspendus jusqu'à ce que cette approche concertée soit en place,
- f) développer une stratégie à long terme afin de permettre d'interdire le labourage dans tous les éléments constitutifs et les zones tampons,
- g) renforcer la gestion coordonnée des dispositifs de prévention ou de gestion des inondations (tels que des zones de rétention d'eau) ainsi

que des mesures de régulation du cours du fleuve (dragage, etc.) avec les autorités responsables de l'eau et des fleuves, afin de prévenir l'inondation des sites,

- h) poursuivre le travail en cours sur le développement d'une base de données commune ainsi que d'un cadre de recherche global,
- i) étudier et documenter l'ensemble complet des camps temporaires en tant que paysage archéologique,
- j) entreprendre des fouilles ciblées à Eining-Weinberg (ID2) ainsi que des recherches complémentaires à l'église Saint-Pierre (ID 7b),
- k) s'assurer que les éoliennes qui font intrusion dans le paysage de Carnuntum (ID31) arrivent à la fin de leur vie utile et qu'elle ne soient pas remplacées ; introduire des réglementations afin de garantir que le paysage des autres éléments constitutifs ne soit pas compromis par de nouvelles fermes éoliennes et autre projets d'infrastructures,
- l) étendre l'engagement des communautés basées sur certains composants à d'autres éléments constitutifs.

Nom du bien	Paysage de transition rurale-industrielle de Hoge Kempen
N° d'ordre	1583
État partie	Belgique
Critères proposés par l'État partie	(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 293.

Projet de décision : 43 COM 8B.24

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Décide de ne pas inscrire le Paysage de transition rurale-industrielle de Hoge Kempen, Belgique, sur la Liste du patrimoine mondial.

Nom du bien	Writing-on-Stone / Áísinaí'pi
N° d'ordre	1597
État partie	Canada
Critères proposés par l'État partie	(i)(iii)(iv)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 302.

Projet de décision : 43 COM 8B.25

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,

2. Inscrit Writing-on-Stone / Áísinaí'pi, Canada, sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base du critère (iii) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Writing-on-Stone / Áísinaí'pi est un site sacré situé dans une région de prairies mixtes d'herbacées situées à proximité des limites septentrionales des Grandes Plaines. La vallée de la Milk River et plusieurs « coulées » dominent la topographie de ce paysage culturel, dont une des particularités géologiques consiste en une concentration de cheminées des fées ou hoodoos, colonnes sculptées par l'érosion en des formes spectaculaires. Le peuple Blackfoot (Siksikáitsitapi) a laissé des gravures et des peintures sur les parois de grès de la Milk River, témoignages des messages des esprits. Ce paysage est considéré comme sacré pour le peuple Blackfoot et des traditions séculaires se perpétuent encore aujourd'hui par diverses cérémonies et un respect des lieux.

Le bien se compose de trois éléments : Áísinaí'pi, le composant principal et Haffner Coulee et Poverty Rock, distants de 10 kilomètres environ. Il compte au total plusieurs milliers d'images rupestres. La plupart des vestiges archéologiques datés vont de 1800 ans avant notre ère jusqu'au début de la période post-contact. Les images rupestres ont été réalisées dans la vallée depuis des milliers d'années et la majorité d'entre elles daterait de la période pré-contact, il y a près de 3000 ans BP.

Critère (iii) : Le paysage sacré et l'art rupestre de Writing-on-Stone / Áísinaí'pi, sont un témoignage exceptionnel des traditions culturelles vivantes du peuple Blackfoot. Dans la croyance des Blackfoot, la terre est animée par des pouvoirs spirituels, et les caractéristiques du paysage et l'art rupestre du bien reflètent des liens tangibles, profonds et permanents avec cette tradition. Les vues de la vallée sacrée, avec les prairies herbacées des hautes terres, contribuent également à son caractère sacré et influencent les pratiques culturelles traditionnelles.

Intégrité

Tous les éléments nécessaires à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle se trouvent à l'intérieur des délimitations du bien, y compris une représentation complète des formes de relief culturellement significatives, une gamme complète des caractéristiques des deux principales traditions d'art rupestre inventoriées à Writing-on-Stone / Áísinaí'pi, et les vues qui contribuent à leur caractère sacré. Les attributs matériels et immatériels de Writing-on-Stone / Áísinaí'pi continuent d'être intégrés dans le contexte culturel et spirituel du peuple Blackfoot d'aujourd'hui. Les installations du rodéo, situées au cœur de la zone d'accès restreint ou réserve archéologique, devraient être enlevées et déplacées afin de renforcer son intégrité.

Authenticité

L'authenticité de la forme et de la conception du bien, des matériaux et de la substance, de la situation et du cadre, de l'usage et de la fonction, des traditions, de l'esprit et de l'impression est bien établie et est corroborée par un grand nombre de preuves traditionnelles, ethnographiques et archéologiques. L'authenticité de la forme et de la conception de l'art rupestre est évidente par son sujet, ses qualités formelles et stylistiques, ses conventions picturales et ses motifs, qui correspondent à des traditions des peuples autochtones bien documentées. Le caractère du paysage est intact et authentique, avec peu de modifications depuis le début de l'installation européenne. Les fouilles archéologiques et les inventaires ont démontré l'ancienne occupation et utilisation du bien par les peuples autochtones. Le maintien de l'importance traditionnelle et de l'utilisation cérémonielle du bien par les Blackfoot témoigne de l'authenticité de ses valeurs immatérielles, de sa situation et de son cadre.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Writing-on-Stone / Ásinaí'pi est entièrement protégé et géré en vertu des dispositions de la Provincial Parks Act de la province de l'Alberta. Les trois éléments constitutifs du bien en série et les zones tampons associées sont compris dans le parc provincial de Writing-on-Stone. Le développement industriel et commercial à l'intérieur du bien est interdit. Plus de 21 % du bien se trouve dans une zone d'accès restreint, ce qui empêche l'accès non autorisé du public aux zones les plus sensibles sur le plan culturel, bien que les Blackfoot aient toujours accès aux pratiques traditionnelles. Tous les attributs culturels du bien sont assujettis aux dispositions de protection de l'Historical Resources Act de l'Alberta, le niveau de protection le plus élevé dans cette juridiction canadienne.

Un système de gestion complet est en place et un programme de suivi de l'art rupestre a été mis en œuvre. Les Blackfoot participent pleinement à la gestion de Writing-on-Stone / Ásinaí'pi, en assurant des pratiques de gestion appropriées et un accès continu aux pratiques traditionnelles et culturelles. Le plan de gestion est régulièrement revu et une nouvelle édition, rédigée en collaboration avec les communautés Blackfoot, est en voie d'achèvement. La directive de gestion provisoire sera utilisée jusqu'à ce que l'étape finale de la consultation publique soit terminée et le plan de gestion révisé adopté.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) fournir un calendrier pour le déplacement des installations du rodéo en dehors de la zone du bien dans un délai de cinq ans maximum,
 - b) finaliser et adopter officiellement le plan de gestion révisé, en incluant un plan de gestion des visiteurs.

Nom du bien	Région minière Erzgebirge/Krušnohoří
N° d'ordre	1478
États parties	Tchéquie / Allemagne
Critères proposés par les États parties	(ii)(iii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 238.

Projet de décision : 43 COM 8B.26

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit la **Région minière Erzgebirge/Krušnohoří, Allemagne et Tchéquie**, sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base des **critères (ii), (iii) et (iv)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Breve description

La région minière Erzgebirge/Krušnohoří (monts Métallifères) est située entre la Saxe (Allemagne) et la Tchéquie. Le bien en série transfrontalier comprend 22 éléments constitutifs qui représentent l'intégrité spatiale, fonctionnelle, historique et socio-technologique du territoire ; une unité paysagère autonome qui a été profondément et irréversiblement façonnée par 800 ans d'extraction minière polymétallique presque continue, du XIIe au XXe siècle.

La structure relique et le plan de la région minière Erzgebirge/Krušnohoří restent très lisibles et sont caractérisés par des contributions spécifiques et formatives apportées par l'exploitation de divers métaux, à différentes époques, en des lieux répartis de façon inégale, définis par une concentration exceptionnelle de gisements de minéraux. Des paysages miniers distincts émergent des deux côtés des monts Métallifères, caractérisés par l'échange de savoir-faire technique, de mineurs et de métallurgistes entre la Saxe et la Bohême. Ces gisements devinrent des ressources économiques essentielles qui furent exploitées au cours de périodes cruciales de l'histoire du monde, des événements dictés par l'évolution des connaissances empiriques et des pratiques et technologies exemplaires conçues ou améliorées dans les monts Métallifères ; et les aléas des marchés mondiaux affectés par les découvertes de nouveaux minéraux, la politique et les guerres, et la découverte qui s'ensuivit de « nouveaux » métaux et de leurs utilisations.

Les monts Métallifères furent la plus importante source de minerai d'argent en Europe, en particulier pendant une centaine d'années, de 1460 à 1560 ; l'argent fut également à l'origine de nouvelles organisation et technologie. L'étain fut produit de manière régulière au cours de la longue histoire des monts Métallifères et le rare minerai de cobalt, qui fut mélangé aux minerais d'argent dans ces monts, plaça cette région au premier rang des producteurs en Europe, voire dans le monde, du

XVI^e au XVIII^e siècle. Enfin, la région devint un important producteur mondial d'uranium à la fin du XIX^e et au XX^e siècle ; le début de la période ayant été caractérisé par la découverte originale et le développement.

La combinaison d'une production de minerai variable en fonction de la géographie et d'un système d'exploitation minière essentiellement sous le contrôle de l'État détermina l'occupation des sols : extraction minière, gestion et transport de l'eau, traitement des minéraux, établissement, foresterie et agriculture. En raison de la longévité et de l'intensité de l'exploitation minière, l'ensemble du paysage culturel des monts Métallifères a largement été influencé par ses effets et est ancré dans les mines elles-mêmes (en surface et souterraines, avec tous les types de gisements de minerais et principales périodes d'exploitation représentés, et avec des structures et des équipements exceptionnels qui subsistent in situ) ; les systèmes pionniers de gestion de l'eau (pour l'approvisionnement en eau, en énergie pour les mines et pour le drainage et le traitement du minerai) ; les infrastructures de transport (routes, chemins de fer et canaux) ; les sites de traitement des minerais et de fonderie innovants, qui possèdent des équipements et des structures d'une diversité et d'une intégrité exceptionnelles ; les villes minières qui se développèrent spontanément à proximité des filons d'argent des XV^e et XVI^e siècles, le tracé urbain et l'architecture d'origine de ces villes reflétant leur importance en tant que centres administratifs, économiques, éducatifs, sociaux et culturels et qui ont été conservés comme base pour les embellissements des XVIII^e et XIX^e siècles ; l'agriculture qui fut contemporaine des premières découvertes d'argent au XII^e siècle et fait figure de précurseur bien établi de l'exploitation minière à grande échelle ; et les forêts gérées de manière durable, qui occupent des espaces traditionnels dans le paysage et qui furent également affiliées à l'industrie minière. L'interaction entre les hommes et leur environnement est également attestée par des attributs immatériels, comme l'éducation et la littérature, les traditions, les coutumes et les réalisations artistiques, ainsi que les influences sociales et politiques qui ont pris naissance dans le phénomène minier ou ont été façonnées par lui de manière décisive. Ils témoignent collectivement des premières phases ayant conduit dans la région, au début du XVI^e siècle, à la première transformation moderne de l'exploitation minière et de la métallurgie, partant d'une industrie à petite échelle basée sur l'artisanat aux origines médiévales anciennes pour aboutir à une industrie à grande échelle, contrôlée par l'État et alimentée par des capitalistes industriels, précédant et permettant une industrialisation continue et réussie qui se prolongea jusqu'au XX^e siècle. Le contrôle étatique de l'industrie minière, avec toutes ses dimensions administratives, managériales, éducatives et sociales, ainsi que les réalisations technologiques et scientifiques émanant clairement de la région, ont exercé une influence sur toutes les régions minières de l'Europe continentale et au-delà.

Critère (ii) : La région minière Erzgebirge/Krušnohorí est un témoignage exceptionnel du rôle éminent et de la forte influence mondiale des monts Métallifères de Saxe et de Bohême en tant que centre d'innovations technologiques et scientifiques, depuis la Renaissance jusqu'à l'époque moderne. Au cours de plusieurs périodes de l'histoire minière, d'importantes réalisations associées à l'industrie minière émanèrent de cette région et furent transférées avec succès, ou eurent une influence sur des développements ultérieurs dans d'autres régions minières. Cela inclut entre autres la création du premier lycée minier. L'émigration continue de mineurs hautement qualifiés de Saxe et de Bohême dans le monde entier joua un rôle essentiel dans les échanges en matière de développement et d'amélioration de la technologie minière et des sciences associées. Des manifestations de ces échanges sont toujours visibles dans la région minière Erzgebirge/Krušnohorí.

Critère (iii) : La région minière Erzgebirge/Krušnohorí apporte un témoignage exceptionnel sur des aspects technologiques, scientifiques, administratifs, pédagogiques, managériaux et sociaux qui sous-tendent la dimension immatérielle de traditions, d'idées et de croyances vivantes des communautés associées à la culture des monts Métallifères. Son organisation de même que son administration et sa gestion hiérarchiques sont fondamentales pour comprendre la tradition minière des monts Métallifères qui s'est développée depuis le début du XVI^e siècle. Il en a émergé une tradition dans laquelle les administrations minières de souverains absolus ont maintenu un contrôle strict de la main d'œuvre et instauré un climat favorable à un système de financement capitaliste précoce. Une telle approche eut une influence sur le système économique, juridique, administratif et social de l'exploitation des mines dans toutes les régions minières d'Europe continentale. L'organisation des activités minières contrôlées par l'État influença fortement le développement des premiers systèmes monétaires modernes, ce dont témoigne en particulier la Monnaie royale de Jáchymov, dont les lourdes pièces d'argent appelées thalers, frappées pour la première fois à partir de 1520, servirent pendant plusieurs siècles de référence pour les systèmes monétaires de nombreux pays européens, devenant un prédécesseur de la devise « dollar ».

Critère (iv) : La région minière Erzgebirge/Krušnohorí représente un paysage minier cohérent, avec des proportions spécifiques de terres consacrées à l'activité minière, dans des endroits déterminés en fonction de la répartition et de la concentration inégales de gisements de minerais, exploités à différentes périodes et selon diverses activités de traitement, et d'autres destinées à la gestion de l'eau et à la sylviculture, à l'urbanisation, à l'agriculture, aux transports et aux communications – un réseau de nœuds et de concentrations, d'éléments de liaison linéaires, le tout s'étant développé en phases successives sous

le contrôle croissant de l'État. Des ouvrages miniers, des ensembles technologiques et des caractéristiques paysagères bien conservés témoignent de toutes les technologies d'extraction et de traitement majeures connues, qui furent appliquées de la fin du Moyen Âge à l'époque moderne, ainsi que du développement de systèmes de gestion de l'eau vastes et élaborés aussi bien en surface qu'en sous-sol. Les activités minières ont entraîné le développement sans précédent d'un modèle d'établissement dense tant dans les vallées que sur les hautes terres inhospitalières, présentant une connexion étroite avec les paysages miniers environnants.

Intégrité

Le bien, un paysage culturel minier essentiellement évolutif, est composé de 22 éléments qui, dans leur ensemble, illustrent le processus de configuration du territoire pendant 800 ans, sur la base d'activités minières. Les deux États parties ont adopté des démarches similaires pour identifier les éléments du bien en série, justifier en quoi chacun d'entre eux contribue à illustrer le processus complexe de configuration du paysage culturel minier et établir les délimitations du bien et des zones tampons. Sur cette base, chacun des éléments de la série joue un rôle spécifique pour illustrer les types de paysages associés à l'extraction de différents minerais dans les monts Métallifères. Les délimitations de chacun des éléments ont été soigneusement tracées afin d'inclure toutes les caractéristiques nécessaires pour traduire la contribution de chaque élément particulier à la valeur universelle exceptionnelle. Bien que certains des éléments soient exposés à des facteurs susceptibles de représenter un risque pour leur conservation, les instruments juridiques et le plan de gestion en place garantissent la protection appropriée de tous les attributs nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Authenticité

Les éléments du bien ont été préservés dans leurs environnements et, même si certains ont été adaptés à de nouveaux usages, ils conservent un haut degré d'authenticité. Le paysage minier a également gardé son patrimoine immatériel complet sous la forme de traditions vivantes, tandis que les collections mobilières et les archives constituent des sources complémentaires d'informations fiables sur les valeurs de la série. Une période de 800 ans d'activité minière a entraîné des changements dans le paysage ; certains sites miniers furent abandonnés alors que d'autres continuèrent de fonctionner et connurent des adaptations technologiques. Les activités minières ininterrompues sur certains sites ont contribué à la conservation des structures minières ainsi qu'à leur réparation et à leur modernisation continues. D'une manière générale, les installations souterraines conservent un haut degré d'authenticité ; au-dessus du sol, les structures ou bâtiments abandonnés furent, dans certains cas, démolis ou adaptés à de nouvelles utilisations ; bien que les efforts pour préserver les sites miniers

remontent à une centaine d'années, nombre de ces sites restèrent en mauvais état jusqu'en 1990, lorsque, particulièrement en Allemagne, des campagnes de conservation furent lancées dans des villes et des sites miniers historiques. L'École des mines de Freiberg continue de mener des recherches sur l'activité minière et ses opérations, contribuant à l'élargissement des connaissances.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Une série complète d'instruments de protection juridique est en place dans les deux États parties, et les mesures de conservation mises en place sont exécutées dans l'ensemble du bien. Les États parties ont élaboré un plan de gestion 2013-2021 pour le bien, qui comprend deux sections nationales et un plan de gestion international. La section internationale du plan contient un protocole d'accord entre les deux États parties, des dispositions pour les zones tampons transfrontalières et le plan de structure et d'organisation de la gestion transfrontalière. Les instances de gestion internationales se composent d'un Comité directeur bilatéral et d'un Groupe consultatif bilatéral. Une vision commune de l'avenir est également mentionnée dans ce plan.

Le Comité directeur bilatéral assure, entre autres objectifs, la représentation des intérêts des États parties respectifs et la transmission mutuelle d'informations, la coordination et la planification stratégique. Le Groupe consultatif bilatéral, qui est établi au niveau régional, est responsable de la coordination de toutes les questions communes ; son objectif principal est de protéger, superviser et développer de manière durable la valeur universelle exceptionnelle du bien en série. Conjointement avec les bureaux de coordination nationaux, ses principales responsabilités concernent la coordination des informations et des actions, la conservation du bien, l'établissement de rapports périodiques, les relations publiques et les mesures internationales.

Les deux sections nationales du plan de gestion contiennent, outre des dispositions concernant la conservation de la valeur universelle exceptionnelle, des dispositions visant à promouvoir le tourisme durable et à assurer une gestion appropriée des visiteurs. Les deux États parties présentent une série d'indicateurs principaux pour assurer le suivi de l'état de conservation des éléments du bien ; malgré les deux approches différentes suivies par les États parties, le système de suivi en place est approprié.

4. Recommande que les États parties prennent en considération les points suivants :

- a) tenir le Comité du patrimoine mondial informé de l'avancement de l'évaluation des projets miniers actuels au sein du bien et de tout éventuel plan futur concernant des activités minières ou autres susceptibles d'affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris son authenticité et son intégrité, conformément au paragraphe 172 des Orientations,

- b) s'engager officiellement à ce qu'aucune activité minière ni aucun traitement ne soient autorisés à l'avenir à l'intérieur des limites des éléments du bien en série,
- c) gérer le nombre de visiteurs, en particulier lorsque son augmentation est susceptible d'avoir un impact sur les communautés urbaines, notamment en relation avec la circulation automobile en Tchéquie.

Nom du bien	Paysage d'élevage et de dressage de chevaux d'attelage cérémoniels à Kladruby nad Labem
N° d'ordre	1589
État partie	Tchéquie
Critères proposés par l'État partie	(ii)(iv)(v)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 398.

Projet de décision : 43 COM 8B.27

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Renvoie la proposition d'inscription du Paysage d'élevage et de dressage de chevaux d'attelage cérémoniels à Kladruby nad Labem, Tchéquie, à l'État partie afin de lui permettre de :

- a) élargir la zone tampon au sud en incluant les terrains situés sur la rive opposée de l'Elbe, dans la partie où ses délimitations sont trop étroites ou coïncident avec celles du bien proposé, afin de garantir que le bien sera doté en intégralité du niveau supplémentaire de protection nécessaire,
- b) fournir une protection juridique ad hoc au Kladrubský náhon (système de canaux) en tant que patrimoine historique ayant constitué la principale source d'alimentation en eau du bien proposé ;

3. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) finaliser la révision du plan de gestion tout en conservant la structure et l'approche toujours valides du document de 2012,
- b) élaborer une stratégie touristique solide qui s'étende au territoire situé au-delà du bien proposé et de sa zone tampon et décourager l'accès au bien proposé en véhicule individuel,
- c) améliorer la gestion des risques en menant une étude sur les éventuels effets et menaces qui peuvent être associés au changement climatique et hiérarchiser les interventions en fonction des menaces les plus probables,
- d) envisager d'intégrer une démarche d'étude d'impact sur le patrimoine dans le système de gestion,

- e) suivre les interférences éventuelles entre les plans généraux concernant le Danube et l'Elbe, la construction de nouveaux canaux et le paysage du bien proposé,
- f) évaluer les impacts potentiels des plans de transport touristique fluvial sur l'ensemble du système hydraulique historique et étudier également les impacts possibles sur le site d'Intérêt Communautaire Natura 2000,
- g) retirer les lignes électriques à haute tension qui traversent le paysage du bien proposé et mettre en œuvre des mesures d'atténuation de l'impact visuel de la centrale électrique de Chvaletice,
- h) évaluer avec soin la possibilité, le rythme et les modalités d'un replantage des alignements d'arbres des avenues ainsi que des haies, en tenant compte des essences, de la distance entre les arbres et de leur taille,
- i) assurer l'interprétation correcte du site en tant que paysage culturel où les chevaux, les caractéristiques paysagères, les bâtiments, les éléments naturels ont eu des effets durables sur l'environnement et sur les personnes,
- j) établir des archives et un registre numérique des principales sources documentaires et mettre en place un registre central des données au sein du Haras national.

Nom du bien	Système de gestion de l'eau d'Augsbourg
N° d'ordre	1580
État partie	Allemagne
Critères proposés par l'État partie	(ii)(iv)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 253.

Projet de décision : 43 COM 8B.28

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit le **Système de gestion de l'eau d'Augsbourg, Allemagne**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii) et (iv)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le système de gestion de l'eau d'Augsbourg est un système durable de gestion de l'eau, ayant évolué au cours de phases successives grâce à l'application par la ville d'une ingénierie hydraulique innovante, illustrant une utilisation exemplaire des ressources en eau sur plus de sept siècles.

Il représente un paysage urbain de l'eau qui est sans égal en termes de diversité des techniques successives qui ont subsisté. Le système

comprend : les sources d'eau potable et d'eau de fabrication (eau de source et eau de rivière, respectivement) et leur réseau de canaux et ensemble de cours d'eau qui ont assuré une stricte séparation entre les deux types d'eau dans tout le système ; des châteaux d'eau du XVe au XVIIIe siècle qui ont abrité des machines de pompage entraînées par des roues à eau et, plus tard, par des turbines, pour compenser l'abrupt changement topographique que représente le plateau où est logé le centre historique de la ville d'Augsbourg ; une salle des bouchers refroidie par eau, du début du XVIIIe siècle ; un système de trois fontaines monumentales d'une qualité artistique extraordinaire ; l'usine de Hochablass qui représente l'ingénierie hydraulique de pointe moderne à la fin du XIXe siècle, des centrales hydrauliques et, enfin, des centrales hydroélectriques qui continuent de fournir une énergie durable.

Critère (ii) : Le système de gestion de l'eau d'Augsbourg a engendré d'importantes innovations technologiques, qui soutinrent la position de premier plan d'Augsbourg en tant que ville pionnière dans le domaine de l'ingénierie hydraulique. La stricte séparation entre eau potable et eau de fabrication fut introduite dès 1545, bien avant que des recherches sur les questions d'hygiène n'établissent le fait que l'eau impure était la cause de nombreuses maladies. Un échange international d'idées s'est développé en matière d'approvisionnement et de production de l'eau, qui à son tour a inspiré des ingénieurs locaux dans leur quête d'innovations, dont beaucoup furent testées et mises en œuvre à Augsbourg pour la première fois.

Critère (iv) : Le système de gestion de l'eau d'Augsbourg illustre l'utilisation des ressources en eau et la production d'une eau extrêmement pure comme base à la croissance continue d'une ville et à sa prospérité depuis le Moyen Âge. Les monuments architecturaux et technologiques conservent des ensembles socio-techniques successifs qui sont un témoignage vivant de l'administration urbaine et de la gestion de l'eau, qui valurent à la ville d'être prééminente à deux périodes essentielles de l'histoire humaine : l'« art hydraulique » de la Renaissance et la révolution industrielle.

Intégrité

L'intégrité du système de gestion de l'eau d'Augsbourg est basée sur l'unité fonctionnelle et le caractère complet d'un groupe intégré de 22 éléments mutuellement dépendants, exprimés selon six typologies de structures qui sont un témoignage de la gestion longue et continue de son système hydraulique pratiquée par la ville. L'ensemble technico-architectural constituant le système est de taille appropriée et représente pleinement les caractéristiques et les processus qui confèrent au bien son importance.

L'intégrité du bien s'applique à ce qui, dans son état actuel, est le produit d'une longue succession d'adaptations, de modifications et de substitutions sur plus de 700 ans.

Authenticité

Le système de gestion de l'eau d'Augsbourg est constitué de structures exceptionnelles conservées qui documentent l'évolution, depuis le Moyen Âge, d'un système de gestion de l'eau urbain. Le fonctionnement du système est basé sur l'ensemble préservé de caractéristiques de la gestion de l'eau, tels que canaux, cours d'eau, usines pour la production d'eau potable, structures et bâtiments hydro-techniques, une triade de fontaines d'une qualité artistique extraordinaire, une installation refroidie par eau pour le découpage, le traitement et la vente de viande, et une série de centrales hydroélectriques.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les 22 éléments du système de gestion de l'eau d'Augsbourg ont tous été inscrits sur la liste du patrimoine bavarois. Ils sont protégés par la loi, conformément à la loi bavaroise sur la protection du patrimoine. Toutes les mesures importantes concernant l'entretien ou les modifications et toutes les interventions sur des constructions doivent être coordonnées avec l'Autorité locale pour la protection du patrimoine de la ville d'Augsbourg et nécessitent une approbation, conformément à la loi sur la protection du patrimoine. De grandes parties du bien sont situées dans des zones de conservation et FFH (faune-flore-habitats) ou dans les zones de protection du patrimoine en vigueur « Ensemble de la vieille ville d'Augsbourg » et « Parcours de canoë olympique ». Cela apporte au bien une protection supplémentaire, dans la mesure où il existe une réglementation stricte en matière de qualité de l'eau et de conservation de la nature qui s'ajoute à celle sur la conservation des constructions et du patrimoine. La protection, l'utilisation durable, la qualité du développement et de la conception du bien et de son environnement sont également garanties par des ordonnances, plans directeurs et orientations divers, élaborés par la ville d'Augsbourg. Des zones tampons ont été désignées et cartographiées, toutefois les mesures de protection devraient être renforcées dans l'environnement plus large du bien.

Un Bureau du patrimoine mondial est chargé de coordonner et garantir la préservation et la gestion appropriée du bien. Entre autres responsabilités, il contrôle tous les projets et les constructions planifiées par rapport à leur compatibilité avec les normes du patrimoine mondial et veille à l'examen régulier de l'état de conservation général du bien. Un plan de gestion a été compilé pour définir le cadre de la future gestion du bien

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) Continuer d'explorer la manière dont la zone tampon se rattache à l'environnement plus large du bien et identifier les zones qui nécessiteraient d'être protégées afin de renforcer la protection des cours d'eau et canaux vis-à-vis du développement urbain et des facteurs susceptibles d'affecter le bien, et

mettre en œuvre les mesures qui en découlent,

- b) *entreprendre des études d'impact sur le patrimoine pour évaluer les impacts potentiels sur le bien de tout projet actuel ou planifié, y compris les projets de nouvelle voie de tramway et de pistes cyclables près des canaux.*

Nom du bien	Région minière préhistorique de silex rayé de Krzemionki
N° d'ordre	1599
État partie	Pologne
Critères proposés par l'État partie	(i)(iii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 351.

Projet de décision : 43 COM 8B.29

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Renvoie la proposition d'inscription de la **Région minière préhistorique de silex rayé de Krzemionki, Pologne**, à l'État partie afin de lui permettre de :
 - a) *finaliser l'inscription de Gawroniec au Registre des monuments,*
 - b) *confirmer la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion afin d'assurer la protection effective du bien proposé,*
 - c) *prendre des mesures appropriées et immédiates pour atténuer l'impact négatif de l'exploitation calcaire en activité dans la zone tampon de Koryczna, au sud-est du bien proposé et immédiatement adjacent à celui-ci,*
 - d) *engager immédiatement le processus de création du parc culturel, afin de rendre effective les zones tampons,*
 - e) *préciser la façon dont les plans d'aménagement du territoire, qui sont une condition du parc culturel, garantiront que les zones tampons apporteront un niveau de protection supplémentaire au bien proposé, conformément aux paragraphes 103 à 107 des Orientations ;*
3. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) *incorporer une méthodologie d'étude d'impact sur le patrimoine dans le système de gestion du bien proposé, de manière à assurer que tout programme ou projet concernant le bien proposé, soit évalué du point de vue de ses impacts sur la valeur universelle exceptionnelle et ses attributs associés,*
 - b) *assurer le financement à long terme du programme de recherches archéologiques, et garantir l'adéquation des objectifs de*

recherche de ce programme avec le plan de conservation.

Nom du bien	Édifice royal de Mafra – palais, basilique, couvent, jardin du Cerco et parc de chasse (Tapada)
N° d'ordre	1573
État partie	Portugal
Critères proposés par l'État partie	(i)(ii)(iv)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 362.

Projet de décision : 43 COM 8B.30

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Renvoie la proposition d'inscription de l'**Édifice royal de Mafra – palais, basilique, couvent, jardin du Cerco et parc de chasse (Tapada), Portugal**, à l'État partie afin de lui permettre de :
 - a) *développer une étude du paysage et un inventaire cartographique des caractéristiques patrimoniales de la Tapada pour soutenir une compréhension plus complète et détaillée de l'évolution historique de la conception de la Tapada, y compris la répartition des zones fonctionnelles, le système hydraulique avec ses éléments, la sélection des plantes, ainsi que les modifications des espèces et de leur implantation, de manière à renforcer et à étayer davantage la justification de l'inscription proposée,*
 - b) *utiliser les informations ci-dessus pour renforcer la gestion de la dimension de paysage culturel de la Tapada,*
 - c) *élaborer un système de gestion plus solide qui identifie des tâches et des engagements explicites pour chaque membre de l'Unité opérationnelle et intègre les divers plans et programmes dans un instrument de gestion conçu conjointement, sur la base d'une vision unifiée pour l'ensemble du bien proposé;*
3. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) *élaborer conjointement un programme de conservation avec toutes les institutions de gestion responsables, précisant clairement les priorités, ainsi que les sources de financement pour l'ensemble du bien proposé,*
 - b) *demander à l'école des Armes d'entreprendre une révision de l'utilisation du terrain qu'elle occupe, en coordination avec un architecte paysagiste, en vue d'améliorer l'environnement du couvent tout en répondant aux besoins à fonctionnels à la suite des changements intervenus en 2013,*

- c) encourager la municipalité à élaborer un plan de conservation pour le jardin du Cerco, fixant les objectifs à long terme pour sa gestion,
- d) encourager les instances de gestion à coordonner, à travers une stratégie unique, l'interprétation du bien proposé, incluant des travaux unifiés de manière à ce que le public puisse l'apprécier dans sa totalité,
- e) encourager toutes les parties concernées à élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour les recherches archéologiques paysagères à l'intérieur de la Tapada, pour mieux éclairer son évolution historique en tant que paysage multifonctionnel aménagé.

Nom du bien	Sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga
N° d'ordre	1590
État partie	Portugal
Critères proposés par l'État partie	(ii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 376.

Projet de décision : 43 COM 8B.31

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Renvoie la proposition d'inscription du Sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga, Portugal, à l'État partie afin de lui permettre de :
 - a) réaliser une étude du paysage montrant l'histoire des bois, parcs et jardins du mont sacré, grâce à une série de cartes. Cette étude doit éclairer autant que possible la signification de la végétation et du paysage vis-à-vis du lieu sacré,
 - b) élaborer une interprétation plus complète et détaillée du choix des plantes, ainsi que des modifications apportées au choix des espèces et à l'agencement de ces attributs au fil du temps, en complétant les attributs du paysage en fonction de ce travail, et en utilisant ces informations pour mettre à jour le plan de gestion du paysage ;
3. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) améliorer la documentation en corrigeant l'inventaire des éléments du patrimoine et en archivant la totalité des documents ; améliorer le plan d'action de façon à inclure tous les travaux en cours actuellement et ceux qui sont prévus ; et améliorer les liens institutionnels entre les deux municipalités et les autres parties prenantes en ce qui concerne la prévention des incendies et la lutte contre le feu,
 - b) finaliser le processus de classement de la totalité du site en tant que monument national,

- c) obtenir le financement nécessaire pour entreprendre rapidement les futurs travaux de conservation prévus,
- d) compléter un plan de gestion afin de pouvoir contrôler la fréquentation des visiteurs, notamment au sein du parc,
- e) développer des indicateurs de suivi supplémentaires pour faire face aux menaces identifiées pesant sur le bien proposé (y compris les bois) ; assurer le suivi des menaces potentielles pesant sur le bien proposé, comme l'expansion et le développement urbains, ainsi que l'impact des visiteurs, et y répondre,
- f) fournir un engagement ferme et plus précis concernant la date de suppression du bar en terrasse.

Nom du bien	Monuments de l'ancien Pskov
N° d'ordre	1523
État partie	Fédération de Russie
Critères proposés par l'État partie	(ii)(iii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 339.

Projet de décision : 43 COM 8B.32

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit les **Monuments de l'ancien Pskov, Fédération de Russie**, à savoir 10 éléments sur les 18 constituant le bien en série proposé : 2.2 « Cathédrale Ioann Predtecha (Jean le Précurseur) du monastère Ivanovsky, 1240 », 2.3 « Ensemble du monastère Spaso-Mirozhsky : la cathédrale de la Transfiguration », 2.4 « Ensemble du monastère Snetogorsky : la cathédrale de la Nativité-de-la-Mère-de-Dieu », 2.5 « Église de l'Archange Michel avec un clocher », 2.6 « Église de Pokrova (Intercession) ot Proloma (à la brèche dans le mur) », 2.7 « Église Saint-Côme et Saint-Damien s Primostya (près du pont), vestiges du beffroi, porte et clôture », 2.8 « Église Georgiya so Vzvoza (Saint-Georges près de la descente vers la rivière) », 2.9 « Église de Théophanie avec un beffroi », 2.11 « Églises Nikoloy so Usokhi (Saint-Nicolas de la place sèche) », et 2.14 « Église Vasiliya na gorke (Saint-Basile le Grand, sur la colline) », sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (ii)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Les églises de l'école d'architecture de Pskov sont situées dans la ville historique de Pskov et le long des rives de la Velikaya, dans le nord-ouest de la Russie. Le bien comprend dix monuments de l'architecture religieuse, églises et cathédrales, ainsi qu'une partie de structures monastiques autour de celles-ci, ces monuments représentant le style architectural et les éléments décoratifs produits par l'école d'architecture de Pskov entre le XIIe siècle et le début du XVIIe siècle. L'école d'architecture de Pskov est une des écoles d'architecture de la Russie les plus influentes, qui favorisa l'échange continu d'idées et caractérisa l'évolution de styles architecturaux en Russie pendant cinq siècles, conduisant à des références spécifiques en termes d'architecture et de décoration, connues sous le nom d'école de Pskov.

Ces caractéristiques physiques représentant la production de l'école de Pskov comprennent, entre autres : des éléments architecturaux influencés par des traditions byzantines, transmises au travers de l'école de Novgorod plus ancienne ; l'utilisation distinctive de matériaux de construction locaux ; des bâtiments en pierre pragmatistes, répondant pour leur décoration à des approches puristes et minimalistes, caractérisées par la modération dans les formes et la décoration. L'école a utilisé un éventail limité de techniques ornementales et d'éléments architecturaux illustrant une synthèse de styles vernaculaires apportés dans des cadres urbains et monumentaux, des volumes cubiques, des dômes, des tholobates, des églises latérales, des porches, des narthex et des beffrois, ainsi que d'autres caractéristiques décoratives. Les dix églises et cathédrales qui composent le bien en série sont reconnaissables à leurs structures architecturales historiques et leur environnement immédiat dans le bien, sous la forme de routes d'accès, de jardins, de murs d'enceinte et de clôtures, ainsi que d'éléments de végétation, tous contribuant à l'ambiance traditionnelle de ces demeures spirituelles, qui évoquent les tentatives de l'école pour intégrer ses chefs-d'œuvre architecturaux dans leurs milieux naturels.

Critère (ii) : L'école d'architecture de Pskov est apparue sous l'influence des traditions byzantines et de Novgorod et atteignit son apogée aux XVe et XVIe siècles, lorsqu'elle exerça une influence considérable dans de vastes régions de l'État russe et que ses caractéristiques stylistiques et décoratives servirent de référence dans une grande mesure. Alors que des architectes de Pskov ont travaillé sur des monuments dans l'ensemble de la Russie, y compris à Moscou, Kazan et Sviyazhsk, les dix églises de Pskov sélectionnées illustrent une représentation locale du développement primitif, des bases expérimentales et des références en matière de maîtrise de l'école de Pskov.

Intégrité

Les églises de l'école d'architecture de Pskov sont en grande partie préservées de graves menaces immédiates. En tant qu'ensemble, elles manifestent une intégrité, en incluant des exemples de toutes

les étapes historiques de l'évolution de la production de l'école de Pskov, depuis les premières phases de formation au XIIe siècle jusqu'à l'épanouissement de l'école aux XVe et XVIe siècles. Un certain nombre d'éléments de la série ont été affectés pendant les guerres, en particulier la Seconde Guerre mondiale, mais ils ont été restaurés à un niveau qui fait d'eux une référence crédible pour l'époque de production de l'école de Pskov.

Parfois, l'environnement de ces monuments religieux est devenu vulnérable vis-à-vis d'aménagements d'infrastructures et autres. Compte tenu de l'importance que l'école de Pskov a donnée à l'intégration de monuments dans leurs milieux naturels, il est essentiel de préserver ces environnements immédiats, ce qui est réalisé au moyen de la zone tampon classée et doit être étayé par des stratégies de suivi des visiteurs et du trafic, appropriées.

Authenticité

L'ensemble d'églises a conservé un degré d'authenticité acceptable en termes de style, caractéristiques, conception, confection, atmosphère, avec l'unique exception de l'usage et fonction. En ce qui concerne l'aspect physique, les églises ont subi, d'une manière ou d'une autre, des dommages causés par diverses guerres au fil du temps, mais cet ensemble de bâtiments religieux a survécu suite à des restaurations qui sont restées fidèles aux principales caractéristiques architecturales et décoratives de l'école d'architecture de Pskov. Les travaux de réparation et de conservation nécessaires ont été entrepris en recourant à des matériaux authentiques, des technologies traditionnelles et dans le but explicite de préserver les valeurs historiques et culturelles du bien.

L'utilisation traditionnelle des églises et cathédrales en tant que lieux de culte et, pour certaines, comme des parties de structures monastiques, renforce explicitement l'authenticité, et la communauté des utilisateurs doit être impliquée de manière évidente et étroite dans le processus de gestion, pour assurer la transmission future de l'authenticité, en ce qui concerne l'usage et la fonction.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les églises de l'école de Pskov sont protégées en tant que monuments architecturaux ayant une importance nationale en vertu de la résolution du Conseil des ministres de la République socialiste fédérative soviétique de Russie du 30/08/1960, n° 1327. Les délimitations spécifiques de chaque élément ont été approuvées par le comité d'État de la région de Pskov, entre 2010 et 2015, mais doivent être révisées, au besoin, pour s'aligner sur les délimitations de la propriété du bien ou les limites physiques concernées de l'environnement des églises. Par ordre du gouvernement de la Fédération de Russie du 17/09/2016 n° 1975-r, tous les éléments du bien ont été inscrits dans le code des biens patrimoniaux les plus précieux des

peuples de la Fédération de Russie. La protection traditionnelle est assurée par les communautés de gardes et de moines russes orthodoxes qui s'occupent de l'entretien conformément aux exigences religieuses en matière d'entretien.

La gestion est coordonnée par le comité d'État de la région de Pskov pour la protection du patrimoine culturel, et effectuée en étroite coopération avec l'éparchie de Pskov de l'Église orthodoxe russe. Un plan de gestion avait été élaboré parallèlement à la préparation de la proposition d'inscription et avait été officiellement approuvé par le gouverneur de la région de Pskov et le ministère de la Culture de la Fédération de Russie. Le plan de gestion fournit un plan d'action intégré pour quatre ans (2017-2020) et comprend son propre programme d'évaluation de la qualité qui, à la fin de la période initiale, va commencer à examiner les réussites et à reformuler des actions nécessaires. Des révisions futures du plan de gestion porteront plus d'attention aux aspects de la gestion des risques, en particulier en ce qui concerne la gestion des visiteurs et du trafic, ainsi que la protection de l'environnement et l'utilisation traditionnelle des structures religieuses.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) redéfinir de manière plus cohérente les limites d'éléments conformément à des titres de propriété ou des marqueurs physiques,
 - b) étendre la zone de protection existant pour le centre historique de Pskov pour y inclure les deux corridors visuels le long des rives de la Velikaya, au nord et au sud de cette zone de protection urbaine,
 - c) étoffer le système de suivi en intégrant des indicateurs qui surveillent les flux du trafic et les pressions dues au développement,
 - d) étudier les volumes et flux de trafic et de visiteurs et élaborer une stratégie pour la circulation des véhicules et un plan de gestion des visiteurs pour le bien ;
5. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1er décembre 2019** une carte du bien inscrit ;
6. Décide conformément à la composition de la série réduite et à la valeur universelle exceptionnelle du bien reconnue, que le nom du bien soit modifié pour devenir : **Églises de l'école d'architecture de Pskov.**

Nom du bien	Paysage culturel de Risco Caido et montagnes sacrées de Grande Canarie
N° d'ordre	1578
État partie	Espagne
Critères proposés par l'État partie	(iii)(v)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 314.

Projet de décision : 43 COM 8B.33

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit le Paysage culturel de Risco Caido et montagnes sacrées de Grande Canarie, Espagne, sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base des critères (iii) et (v) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le Paysage culturel de Risco Caido et les montagnes sacrées de Grande Canarie couvrent une vaste zone montagneuse du centre de l'île de Grande Canarie, délimitée par la Caldera de Tejeda, et formée de falaises et de ravins, dans une zone de biodiversité exceptionnelle. Le bien abrite un ensemble de manifestations, principalement archéologiques, appartenant à une culture insulaire éteinte qui aurait évolué dans un isolement total, depuis l'arrivée des premiers Berbères nord-africains, probablement au début de notre ère, jusqu'à la conquête espagnole au XVIe siècle. On y trouve des sites troglodytiques, comportant un grand nombre d'images rupestres, et dont certains sont très probablement cultuels, ainsi que des installations agricoles, donnant naissance à un paysage culturel qui conserve encore la plupart de ses éléments originaux ainsi que les relations visuelles entre eux. Les vestiges de cette culture préhispanique ont survécu à travers le temps et l'espace, façonnant le paysage, et conservant les pratiques traditionnelles telles que la transhumance, les installations destinées à la culture en terrasse ou encore celles pour la gestion de l'eau. Les inscriptions libyco-berbères apportent la preuve indiscutable de la présence locale d'une culture préhispanique, et témoignent de l'expression la plus occidentale de la culture amazighe qui, pour la première fois, se développe en une autre culture insulaire unique.

Critère (iii) : L'ensemble des sites archéologiques et des manifestations d'art rupestre du Paysage culturel de Risco Caido et des montagnes sacrées de Grande Canarie constitue un témoignage unique et exceptionnel d'une culture insulaire disparue qui aurait évolué isolément pendant plus de mille cinq cents ans. Les témoignages archéologiques et historiques du bien attestent du fait que cette culture est issue de populations originaires du Maghreb berbère, ce qui la rend

exceptionnelle, car il s'agit d'un cas unique de culture insulaire dont les racines remontent au monde amazigh.

Critère (v) : Les sites troglodytiques de la Caldera de Tejeda sont un exemple unique de ce type d'habitat dans les anciennes cultures insulaires, illustrant un niveau d'organisation complexe de l'espace et de gestion adaptative des ressources. La répartition spatiale des peuplements et les sites inventoriés offrent une compréhension détaillée de la façon dont les anciens Canariens ont exploité le territoire. Il s'agit d'un cas exceptionnel, où des pratiques traditionnelles d'occupation du sol très adaptées et originales d'une culture disparue sont encore utilisées aujourd'hui.

Intégrité

Le bien, délimité géographiquement par la Caldera de Tejeda, possède des caractéristiques physiques spectaculaires et monumentales, des forêts sacrées, des établissements humains troglodytes sur les falaises et sur les sommets, des installations agricoles destinées à la culture en terrasse et des sentiers aménagés par les anciens Canariens. Les relations entre les différents attributs sont très visibles, avec de nombreux points de vue pour les visiteurs. L'intégrité du bien en font un paysage culturel exceptionnel, complet et très harmonieux, représentant le dernier refuge de montagne des Imazighen des îles Canaries. Au cours des dernières années, les principaux sites ont connu une évolution positive, principalement axée sur la gestion de l'impact touristique et la diffusion de l'information.

Authenticité

Une partie du paysage culturel est considérée comme l'un des hauts lieux de la biodiversité des Canaries, et peut être considéré comme un véritable vestige de l'habitat naturel des premiers habitants des îles Canaries. L'authenticité des attributs du bien se manifeste en particulier par des sites probablement culturels, des anciens greniers et de multiples manifestations de l'habitat troglodytique qui conservent dans une large mesure leur forme et leur conception d'origine, en particulier les sites troglodytiques ornés d'images rupestres et d'inscriptions libyco-berbères. La situation et le cadre des principaux sites sont restés sans changement significatif pendant plus de 500 ans après la conquête espagnole. Même le tracé des anciens sentiers, les citernes souterraines et l'emplacement des anciens refuges ont été maintenus dans le temps et dans l'espace. Dans ces conditions, les principaux éléments scéniques du paysage culturel et du paysage céleste, y compris le ciel nocturne, restent pratiquement inchangés depuis la conquête espagnole au XVI^e siècle.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Un ensemble de dispositifs de protection garantit au bien la protection intégrale du paysage et de l'ensemble des attributs culturels et naturels qu'il contient, à court et à moyen terme. En ce qui concerne le patrimoine culturel, les principaux

attributs ont été inscrits sur la liste des biens d'intérêt culturel, ce qui leur confère un statut de protection maximale tant dans la législation nationale que dans la législation régionale canarienne. La majeure partie de la zone du bien et sa zone tampon est également couverte par certaines des mesures de protection du Réseau canarien d'aires naturelles protégées, ainsi que du réseau européen Natura 2000.

Le Cabildo de Grande Canarie est responsable de la gestion du bien, et en est l'autorité compétente en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés. Il dispose des moyens et des ressources humaines et financières nécessaires pour s'acquitter de cette tâche. Compte tenu des nouveaux défis et objectifs liés à la proposition d'inscription, tels que le renforcement de la participation des communautés locales au processus de gestion, un comité directeur a été créé en 2015 pour assurer la coordination permanente de la gestion et de la stratégie de prévention et d'action du bien. L'une des principales contributions du comité a été l'élaboration du plan de gestion intégrée de Risco Caido. L'organigramme de gestion et de gouvernance du bien est complété par la Fondation Risco Caido et montagnes sacrées de Grande Canarie actuellement en cours de création. Le plan de gestion intégrée souligne l'importance de considérer les valeurs du paysage culturel comme faisant partie d'un tout, de sorte qu'il aborde des questions telles que la protection du paysage terrestre et du paysage céleste, la promotion de la production locale, la mobilité durable et la promotion d'un modèle de tourisme responsable.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) rendre effectif dès que possible le Centre de gestion, de recherche et de suivi du paysage culturel,
 - b) mettre en place la Fondation Risco Caido, afin de consolider le modèle de gestion participative du bien,
 - c) élaborer un plan de préparation aux risques pour les incendies et le changement climatique,
 - d) mettre en œuvre la nouvelle stratégie du tourisme,
 - e) inclure un plan de recherche archéologique intégré à la conservation du bien,
 - f) mettre en œuvre le nouveau Plan hydrologique territorial spécial de Grande Canarie (PTE-4) dans le bien et s'assurer que la distribution d'eau adéquate aux agriculteurs actuels et émergents soit effective.

Nom du bien	Priorat-Montsant-Siurana, mosaïque méditerranéenne, paysage culturel agricole
N° d'ordre	1579
État partie	Espagne
Critères proposés par l'État partie	(v)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 327.

Projet de décision : 43 COM 8B.34

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Décide de ne pas inscrire **Priorat-Montsant-Siurana, mosaïque méditerranéenne, paysage culturel agricole, Espagne, sur la Liste du patrimoine mondial.**

Nom du bien	Observatoire de Jodrell Bank
N° d'ordre	1594
État partie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Critères proposés par l'État partie	(i)(ii)(iv)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 386.

Projet de décision : 43 COM 8B.35

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Inscrit l'Observatoire de Jodrell Bank, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (i), (ii), (iv) et (vi) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

L'observatoire de Jodrell Bank fut important dans la phase pionnière et dans l'évolution ultérieure de la radioastronomie. Il témoigne des avancées scientifiques et techniques et des échanges relatifs au développement de domaines entièrement nouveaux de la recherche scientifique. Cela conduisit à une révolution de la compréhension de la nature et de l'ampleur de l'univers. Le site présente des témoignages de chaque période de l'histoire de la radioastronomie, de son émergence en tant que nouvelle discipline scientifique à nos jours.

L'observatoire de Jodrell Bank est situé dans une zone rurale du nord-ouest de l'Angleterre. L'activité scientifique était à l'origine située à l'extrémité sud du site, puis s'est déplacée vers le nord avec la mise au point de nombreux nouveaux instruments qui furent ensuite abandonnés. Des vestiges des premiers instruments scientifiques subsistent.

À l'extrémité sud du site se situe le télescope Mark II, délimité par un ensemble de bâtiments de recherche modestes dans lesquels une grande partie des premiers travaux de l'observatoire eurent lieu.

Au nord du Green, le site est dominé par le télescope Lovell et ses 76 m de diamètre, situé dans un complexe de travail comprenant plusieurs hangars techniques et le bâtiment de contrôle. Des espaces sont ouverts au public, comprenant les équipements pour les visiteurs établis autour du télescope Lovell. D'autres équipements pour les visiteurs sont situés à l'extérieur du bien, au nord-est.

L'observatoire de Jodrell Bank est au centre du vaste réseau national du Royaume-Uni constitué de sept radiotélescopes (e-MERLIN), y compris les télescopes Lovell et Mark II.

Critère (i) : L'observatoire de Jodrell Bank est un chef-d'œuvre du génie créateur humain eu égard à ses réalisations scientifiques et techniques. L'adaptation et le développement de la réflectivité du radar et de la radiofréquence, qui ont conduit à développer des équipements radicalement nouveaux comme le télescope Transit et le télescope Lovell, ont joué un rôle essentiel dans le développement de domaines complètement nouveaux de la recherche scientifique et conduit à une modification profonde de la compréhension de l'univers. L'observatoire fut important dans la phase pionnière et dans l'évolution ultérieure de la radioastronomie.

Critère (ii) : L'observatoire de Jodrell Bank représente un échange d'influences considérable pendant une période donnée et à une échelle mondiale sur les développements technologiques liés à la radioastronomie. Les travaux scientifiques menés à Jodrell Bank étaient au cœur d'un réseau collaboratif mondial. En particulier, plusieurs développements technologiques importants comme les télescopes à très grand miroir parabolique et l'interféromètre eurent lieu à l'observatoire et influencèrent ensuite les activités scientifiques dans de nombreuses parties du monde.

Critère (iv) : L'observatoire de Jodrell Bank représente un exemple exceptionnel d'ensemble technologique qui illustre une période significative de l'histoire humaine (années 1940 à 1960) – la transition de l'astronomie optique à la radioastronomie et sa retombée associée pour la compréhension de l'univers par l'astrophysique multi-longueur d'onde. Le bien est également associé au développement de la « mégascience » en temps de paix, qui constitua un changement majeur dans la manière dont la recherche scientifique était soutenue et menée. Les éléments matériels subsistants du bien qui sont relatifs au développement et à l'évolution de la radioastronomie depuis la phase pionnière d'après-guerre jusqu'aux activités de recherche de pointe à grande échelle dans ce domaine font de Jodrell Bank un exemple exceptionnel d'un tel ensemble technologique.

Critère (vi) : L'observatoire de Jodrell Bank est directement et matériellement associé à des événements et des idées ayant une importance universelle exceptionnelle. Le développement du nouveau domaine de la radioastronomie au sein du bien conduisit à une compréhension révolutionnaire de l'univers qui fut rendue possible par le dépassement des capacités de l'astronomie optique afin d'explorer le spectre électromagnétique au-delà de la lumière visible. La compréhension de la nature et de l'ampleur de l'univers a été considérablement modifiée par la recherche en radioastronomie qui eut lieu à l'observatoire.

Intégrité

Le bien conserve tous les attributs qui documentent son développement en tant que site de recherche astronomique pionnière. Pratiquement toutes les phases de développement depuis le début, avec des équipements improvisés, réutilisés ou empruntés, sont représentées par des bâtiments et des vestiges matériels ou archéologiques dans certains cas. Des phases importantes, comme celle représentée par le grand télescope Transit, ne sont pas parvenues intactes même si des traces subsistent. Les derniers instruments d'ampleur et bien plus ambitieux sont toujours présents au sein du bien. Ils comprennent l'emblématique télescope Lovell et son bâtiment de contrôle. Le bien conserve également de nombreuses structures assez modestes, qui sont toutefois importantes au regard de leur utilisation aux fins de la recherche, ou qui soutenaient les travaux de l'observatoire.

De manière générale, toutes les structures sont bien préservées et le bien est toujours dominé par les grands télescopes Lovell et Mark II. Toutefois, deux bâtiments en bois datant de la première phase ont pâti de la négligence due à leur inactivité. Leur restauration doit être entreprise. Les terrains de l'observatoire sont bien entretenus. Les bâtiments récents ont un caractère simple et discret qui ne nuit pas à l'appréciation d'ensemble du bien.

La zone de consultation, zone tampon du bien, protège les moyens scientifiques de l'observatoire de toute émission radio dans son voisinage, contribuant au maintien de l'intégrité fonctionnelle du bien.

Authenticité

La situation du bien est restée inchangée, et le cadre en grande partie agricole demeure essentiellement identique à l'exception de la construction du bâtiment du Square Kilometre Array, dans le cadre de l'utilisation scientifique continue de l'observatoire. La forme et la conception ont évolué avec le temps, reflétant l'histoire importante du développement du bien. Cela comprend le caractère quelque peu improvisé de nombreuses structures, révélateur de la priorité accordée à la recherche scientifique plutôt qu'à la qualité des bâtiments. Les matériaux et la substance ont été généralement conservés bien que certains matériaux aient été remplacés ou se

soient détériorés au fil du temps. Le bien conserve son utilisation scientifique continue.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La plupart des attributs de l'observatoire de Jodrell Bank sont classés en vertu de la loi de 1990 sur la planification (bâtiments classés et sites à protéger). Les deux télescopes majeurs ont été classés dans la plus haute catégorie, le grade 1. Certains éléments ne sont pas classés à l'heure actuelle, bien qu'ils soient gérés pour leur valeur patrimoniale car faisant partie du bien.

De plus, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial fait bénéficier tous les attributs d'un statut de protection équivalent au plus haut niveau, ou grade 1, conformément au Cadre d'orientation de la politique nationale en matière de planification (2012) et au système d'aménagement du territoire qui fonctionne grâce à plusieurs dispositions législatives, y compris la loi sur l'aménagement urbain et rural de 1990. Toute modification d'un bâtiment classé nécessite une autorisation.

La zone tampon est calquée sur la Jodrell Bank Radio Telescope Consultation Zone, qui s'est avérée efficace dans la protection de l'observatoire pendant plusieurs décennies. Elle fut établie par la Directive sur l'aménagement rural et urbain (radiotélescope de Jodrell Bank) de 1973.

Le bien est géré par un comité de l'université de Manchester, le Groupe de gouvernance du site de Jodrell Bank, qui est responsable de la coordination. Ce comité comprend les principales parties prenantes internes comme les trois principaux groupes d'utilisateurs du site. Chacun de ces groupes d'utilisateurs possède ses propres structures opérationnelles et de gestion bien établies et indépendantes. Les fonctions de gestion du patrimoine de l'observatoire sont intégrées aux activités quotidiennes du centre d'astrophysique de Jodrell Bank, responsable de la recherche scientifique et technique, du fonctionnement et de l'ingénierie des télescopes, ainsi que du Centre de découverte de Jodrell Bank, chargé de la gestion des visiteurs et de la coordination patrimoniale. Ces groupes d'utilisateurs sont soutenus par d'autres groupes de gestion au sein de l'université. Le troisième groupe d'utilisateurs du site est la Square Kilometre Array Organisation, qui est située juste à l'extérieur du bien dans la zone tampon mais fait partie de l'observatoire dans son ensemble.

La gestion du bien s'appuie sur les structures existantes de l'université, qui seront complétées par un Comité directeur du site du patrimoine mondial qui assurera la supervision du bien et la coordination entre l'université, les utilisateurs et les parties prenantes extérieures. Le plan de gestion de la conservation (2016) donne une vue d'ensemble des instruments et procédures permettant une gestion efficace du bien. Ce plan, complété par un répertoire toponymique très détaillé, est en cours d'actualisation.

L'observatoire possède une longue expérience de la gestion des visiteurs. Un plan de gestion du tourisme existe et une présentation améliorée du bien est proposée.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) fournir un rapport de synthèse de fin de projet après l'achèvement du projet majeur de conservation en cours,
- b) confirmer le calendrier pour la conservation des deux baraquements botaniques,
- c) continuer de respecter et de présenter le caractère historique des bâtiments et de l'aménagement du site. Ce caractère s'appuie souvent sur des bâtiments relativement rudimentaires ayant souvent fait l'objet d'ajouts qui ont fait peu de cas de l'esthétique ou de la qualité de la construction,
- d) transmettre au Centre du patrimoine mondial le plan de gestion de la conservation révisé et le répertoire toponymique associé une fois finalisés,
- e) envisager un schéma directeur pour le bien et la zone tampon afin d'anticiper les futurs besoins en matière de développement.

C.4.2. Propositions d'inscriptions différées ou renvoyées par le Comité du patrimoine mondial lors de sessions précédentes

Nom du bien	Centre historique de Sheki avec le palais du Khan
N° d'ordre	1549 Rev
État partie	Azerbaïdjan
Critères proposés par l'État partie	(ii)(iii)(iv)(v)

Voir Addendum : WHC/19/43.COM/INF.8B1.Add.

Projet de décision : 43 COM 8B.36

[Voir Addendum : WHC/19/43.COM/8B.Add]

Nom du bien	Les collines du Prosecco de Conegliano et Valdobbiadene
N° d'ordre	1571 Rev
État partie	Italie
Critères proposés par l'État partie	(v)

Voir Addendum : WHC/19/43.COM/INF.8B1.Add.

Projet de décision : 43 COM 8B.37

[Voir Addendum : WHC/19/43.COM/8B.Add]

Nom du bien	Les œuvres architecturales du XXe siècle de Frank Lloyd Wright
N° d'ordre	1496 Rev
État partie	États-Unis d'Amérique
Critères proposés par l'État partie	(ii)

Voir Addendum : WHC/19/43.COM/INF.8B1.Add.

Projet de décision : 43 COM 8B.38

[Voir Addendum : WHC/19/43.COM/8B.Add]

C.5. AMÉRIQUE LATINE - CARAÏBES

C.5.1. Nouvelles propositions d'inscription

Nom du bien	La cité engloutie de Port Royal – un paysage culturel relique et vivant
N° d'ordre	1595
État partie	Jamaïque
Critères proposés par l'État partie	(iii)(v)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 62.

Projet de décision : 43 COM 8B.39

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Avant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription de **La cité engloutie de Port Royal – un paysage culturel relique et vivant, Jamaïque**, afin de permettre à l'État partie, avec l'aide de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, si nécessaire, de :
 - a) envisager le site en tant qu'entité unique et paysage archéologique relique qui inclut tous les attributs relatifs aux vestiges archéologiques du XVIIe siècle, tant terrestres que subaquatiques, de la ville détruite par le séisme de 1692,
 - b) réviser la justification de la valeur universelle exceptionnelle en conséquence et définir clairement les attributs, en particulier dans la partie terrestre,
 - c) ajuster les délimitations afin d'englober la totalité de la ville d'avant 1692, car la proposition actuelle exclut une zone comportant un établissement civil et une autre zone occupée par la garde-côtière,
 - d) étendre la protection de la partie terrestre afin d'inclure les vestiges linéaires de la ville de 1692 ainsi que les zones archéologiques correspondantes,
 - e) suspendre les travaux prévus pour la construction du quai flottant devant accueillir des bateaux de croisière et du centre de

visiteurs jusqu'à ce que des études d'impact sur le patrimoine détaillées aient été effectuées pour ces deux projets et soumises à l'ICOMOS pour examen,

- f) préparer une nouvelle étude d'impact sur le patrimoine ou une étude d'impact sur le patrimoine révisée portant sur le quai flottant devant accueillir des bateaux de croisière qui prenne en considération les impacts directs et indirects des bateaux de croisière sur le bien proposé ; cette étude d'impact sur le patrimoine devra être basée sur une analyse détaillée des mouvements possibles des bateaux de croisière en allant au-delà de la simple ligne rouge proposée jusqu'à présent ; qui tienne compte de toutes les conditions climatiques et de tous les types de bateaux et qui soit guidée par une expertise technique appropriée,
- g) préparer une étude d'impact sur le patrimoine pour le centre de visiteurs qui soit basée sur une analyse détaillée du nombre et des flux de visiteurs et qui analyse les impacts directs et indirects sur le bien proposé et son environnement,
- h) renforcer les instruments juridiques de protection afin de guider le processus de développement touristique,
- i) assurer la disponibilité de ressources humaines et financières afin de mettre en œuvre les actions décrites dans le plan de gestion,
- j) assurer l'articulation et la complémentarité des différents instruments de gestion,
- k) élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des catastrophes et un plan de préparation aux risques ;
3. Considère que toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission d'expertise qui se rendra sur le site ;
4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
- a) entreprendre un inventaire détaillé et complet des ressources culturelles terrestres et subaquatiques relatives à la ville d'avant 1692,
- b) s'assurer que la conservation et la protection des vestiges archéologiques subaquatiques sont guidées par les principes de protection définis par la Convention de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine culturel subaquatique de 2001 ;
5. Recommande également que l'État partie envisage de changer le nom du bien proposé, car la « Ville engloutie » ne fait référence qu'à une partie du bien proposé et les références au paysage culturel relique et vivant ne devraient pas être utilisées dans le titre d'une nouvelle proposition d'inscription.

Nom du bien	La route transisthmique coloniale du Panamá
N° d'ordre	1582
État partie	Panama
Critères proposés par l'État partie	(ii)(iv)(v)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, mai 2019, page 76.

Projet de décision : 43 COM 8B.40

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/19/43.COM/8B et WHC/19/43.COM/INF.8B1,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription de **La route transisthmique coloniale de Panamá, Panama**, afin de permettre à l'État partie, avec l'aide de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, si nécessaire, de :
 - a) permettre la présentation d'une première phase révisée de la proposition qui puisse répondre aux exigences de valeur universelle exceptionnelle et, en particulier, de :
 - i) mettre pleinement en œuvre et en fonction le système de gestion, y compris l'attribution de fonds pour les actions planifiées de conservation, de documentation et de gestion,
 - ii) intégrer les différents plans de gestion dans un seul plan de gestion global, lisible et complet, garantissant que la protection et la présentation de la valeur universelle exceptionnelle proposée de la route du patrimoine constituent un objectif principal,
 - iii) établir l'autorité de gestion pour le bien en série proposé dans son entièreté ;
 - b) poursuivre la mise en œuvre des mesures de gestion et de conservation concernant le Site archéologique de Panamá Viejo et district historique de Panamá (selon la décision **40 COM 8B.34**), ce qui comprend entre autres :
 - i) intégrer une approche d'étude d'impact sur le patrimoine dans le système de gestion de manière à garantir que tout programme, projet ou législation concernant le bien proposé soit évalué du point de vue de ses conséquences sur la valeur universelle exceptionnelle et ses attributs,
 - ii) entreprendre des analyses des bassins et corridors visuels tridimensionnels afin d'identifier des zones sensibles spécifiques qui doivent être protégées au-delà des zones tampons existantes,
 - iii) réduire ou atténuer les impacts visuels des développements existants en réduisant les sources d'impact,
 - iv) assurer la viabilité financière à long terme des efforts de conservation et de gestion par un financement approprié ;

- c) *développer et mettre pleinement en œuvre une approche d'étude d'impact dans le système de gestion de manière à garantir que tout programme, projet ou législation concernant le bien proposé soit dûment évalué du point de vue de ses conséquences sur la valeur universelle exceptionnelle proposée de la route du patrimoine ;*
3. *Recommande que la proposition entièrement révisée répondant à ces recommandations devrait être soumise pour évaluation d'ici le **1er février 2022**. Le calendrier de soumission des étapes 2 et 3 devrait être révisé en conséquence, afin de suivre, ou d'accompagner, la nouvelle formulation de l'étape 1. Avec ce délai plus long, l'État partie pourrait reconsidérer la présentation de la proposition globale en consultation avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, si nécessaire ;*
4. *Considère qu'en raison des changements anticipés dans la documentation, la gestion et l'état de conservation, il sera essentiel que toute proposition d'inscription révisée soit étudiée par une mission d'expertise qui se rendra sur le site ;*
5. *Recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :*
- a) *accorder la priorité et mettre en œuvre de manière satisfaisante les mesures correctives identifiées par le Comité du patrimoine mondial pour les Fortifications de la côte caraïbe de Panama : Portobelo et San Lorenzo ;*
- b) *poursuivre l'approfondissement des recherches historiques, archéologiques et topographiques, notamment :*
- i) *des recherches archéologiques sur le site de Nombre de Dios, intégrant les connaissances sur ce lieu et son histoire dans l'interprétation de la route du patrimoine, et envisager son inclusion future dans le bien en série afin de représenter les points terminaux importants de la route au fil du temps,*
- ii) *l'étude et la documentation de la route terrestre du Camino de Cruces et du Camino Real afin de déterminer la présence et l'état de routes alternatives dans le réseau global,*
- iii) *la finalisation de la documentation du site important de La Venta (Venta de Cruces) et la préparation d'un plan de gestion archéologique pour ce site et d'autres sites archéologiques importants le long des tronçons du Camino de Cruces ;*
- c) *réviser les approches de la conservation des attributs bâtis des éléments existants et proposés pour inscription afin de garantir leur authenticité et leur maintien,*
- d) *améliorer le suivi des visites et des impacts qui en découlent à la lumière de la croissance prévue des activités touristiques,*
- e) *développer des stratégies de préparation aux risques pour la route du patrimoine, en tenant compte des différents risques concernant les éléments proposés,*
- f) *mener des études sur la capacité d'accueil des tronçons 2 et 3 du Camino de Cruces et les intégrer dans les stratégies de gestion des visiteurs.*

III. ENREGISTREMENT DES QUALITES PHYSIQUES DE CHAQUE BIEN DEBATTU A LA 43^E SESSION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Sur les 38 biens débattus, 23 sont des propositions d'inscription en série contenant un total de 394 nouveaux éléments constitutifs.

Le tableau suivant montre les chiffres pertinents couvrant les dernières années :

Session	Nombre de biens proposés (extensions comprises)	Ratio des biens naturels et mixtes sur les biens culturels	Total des hectares proposés pour inscription	Ratio des biens naturels et mixtes sur les biens culturels	Nombre de propositions d'inscriptions en série (extensions comprises)
27 COM (2003)	45	33% N/M - 66% C	7.8 mil. ha	94.6% N/M - 5.4% C	22
28 COM (2004)	48	25% N/M - 75% C	6.7 mil. ha	94.4% N/M - 5.6% C	18
29 COM (2005)	47	30% N/M - 70% C	4.5 mil. ha	97.9% N/M - 2.1% C	22
30 COM (2006)	37	27% N/M - 73% C	5.1 mil. ha	81.9% N/M - 18.1% C	16
31 COM (2007)	45	29% N/M - 71% C	2.1 mil. ha	88.5% N/M - 11.5% C	17
32 COM (2008)	47	28% N/M - 72% C	5.4 mil. ha	97% N/M - 3% C	21
33 COM (2009)	37	22% N/M - 78% C	1.3 mil. ha	62% N/M - 38% C	22
34 COM (2010)	42	24% N/M - 76% C	80 mil. ha	99.7% N/M - 0.3% C	18
35 COM (2011)	42	31% N/M - 69% C	3.4 mil. ha	83.5% N/M - 16.5% C	17
36 COM (2012)	38	24% N/M - 76% C	3.4 mil. ha	94.9% N/M - 5.1% C	19
37 COM (2013)	36	36% N/M - 64% C	10 mil. ha	99.5% N/M - 0.5% C	12
38 COM (2014)	41	29% N/M - 71% C	4.8 mil. ha	80% N/M - 20% C	16
39 COM (2015)	38	16% N/M - 84% C	3.3 mil. ha	84% N/M - 16% C	16
40 COM (2016)	29	45% N/M - 55% C	10 mil. ha	99.7% N/M - 0.3% C	14
41 COM (2017)	35	23% N/M - 77% C	8.4 mil. ha	85.7% N/M - 14.3% C	15
42 COM (2018)	31	29% N/M - 71% C	8 mil. ha	94.3% N/M - 5.7% C	13
43 COM (2019)	38	21% N/M - 79% C	70 mil. ha	99.8% N/M - 0.2% C	23

Les tableaux ci-dessous présentent l'information en deux parties :

- A. un tableau de la superficie totale de la zone du bien et toute zone tampon proposée, avec les coordonnées géographiques du point central approximatif de chaque site ; et
- B. un ensemble de tableaux séparés présentant les éléments constitutifs de chacun des 23 biens en série proposés.

A. Qualités physiques des biens proposés pour l'inscription à la 43^e session

-- = le site ne possède pas de zone tampon
ng = informations non fournies

État partie	Nom du bien proposé	ID N	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
	SITES NATURELS				
Chine	Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (phase I)	1606	188643	80056	Voir le tableau du bien en série
France	Terres et mers australes françaises	1603	67296900	--	Voir le tableau du bien en série
France / Italie / Monaco	Alpi del Mediterraneo – Alpes de la Méditerranée	1598	200505	68930	Voir le tableau du bien en série
Islande	Parc national du Vatnajökull – la nature dynamique du feu et de la glace	1604	1482000	--	N64 34 38.50 W16 52 53.54
Iran (République islamique d')	Forêts hyrcaniennes	1584	129484.74	177128.79	Voir le tableau du bien en série
Thaïlande	Complexe forestier de Kaeng Krachan	1461	482225	242778	N13 107 4.5 E05 110 00
	TOTAL		69 779 758	568 893	

État partie	Nom du bien proposé	ID N	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central	
	SITES MIXTES					
Albanie	Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid [extension du « Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid », Macédoine du Nord]	99	Quater	94728.6	15944.40	Voir le tableau du bien en série
Brésil	Paraty – culture et biodiversité	1308	Rev	204634	258921	Voir le tableau du bien en série
	TOTAL			299 363	274 865	
	SITES CULTURELS					
Allemagne	Système de gestion de l'eau d'Augsbourg	1580		112.83	3204.23	N48 21 36 E10 54 11
Australie	Paysage culturel Budj Bim	1577		9935	-	Voir le tableau du bien en série
Autriche	Haute route alpine du Großglockner	1556		126.35	15930.03	N47 4 52.19 E12 50 33.43
Autriche / Allemagne / Hongrie / Slovaquie	Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube	1608		1580.0483	4485.1674	Voir le tableau du bien en série
Azerbaïdjan	Centre historique de Sheki avec le palais du Khan	1549	Rev	120.5	146	N41 12 12 E47 11 15
Bahreïn	Tombes de la culture Dilmun	1542		168.45	383.46	Voir le tableau du bien en série
Belgique	Paysage de transition rurale-industrielle de Hoge Kempen	1583		7995	4090	Voir le tableau du bien en série
Burkina Faso	Sites de métallurgie ancienne du fer	1602		122.3	797.5	Voir le tableau du bien en série
Canada	Writing-on-Stone/ Áísinaï'pi	1597		1106	1047	Voir le tableau du bien en série
Chine	Ruines archéologiques de la cité de Liangzhu	1592		1433.66	9980.29	Voir le tableau du bien en série
Espagne	Paysage culturel de Risco Caído et montagnes sacrées de Grande Canarie	1578		9425	8557	N28 02 39.8 W15 39 40.3
Espagne	Priorat-Montsant-Siurana, mosaïque méditerranéenne, paysage culturel agricole	1579		51562.56	64058.74	N41 12 46.5 E0 48 40.0
États-Unis d'Amérique	Les œuvres architecturales du XXe siècle de Frank Lloyd Wright	1496	Rev	26.369	710.103	Voir le tableau du bien en série
Fédération de Russie	Monuments de l'ancien Pskov	1523		29.32	625.6	Voir le tableau du bien en série
Inde	Cité de Jaipur, Rajasthan	1605		710	2205	N26 55 27.4 E75 49 18.7
Indonésie	Patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto	1610		268.18	7356.92	Voir le tableau du bien en série
Iraq	Babylon	278	Rev	1054.3	154.5	N32 32 31.09 E44 25 15
Italie	Les collines du Prosecco de Conegliano et Valdobbiadene	1571	Rev	20334.2	43988.2	N45 57 10.9 E12 13 34
Jamaïque	La cité engloutie de Port Royal – un paysage culturel relique et vivant	1595		36.40	572.30	N17 56 19.01 W76 50 36.16
Japon	Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon	1593		166.66	890	Voir le tableau du bien en série
Myanmar	Bagan	1588		5005.49	18146.83	Voir le tableau du bien en série
Panama	La route transisthmique coloniale du Panamá	1582		631.98	37134.5	Voir le tableau du bien en série
Pologne	Région minière préhistorique de silex rayé de Krzemionki	1599		342.2	1828.7	Voir le tableau du bien en série
Portugal	Édifice royal de Mafra – palais, basilique, couvent, jardin du Cerco et parc de chasse (Tapada)	1573		1213.17	693.239	N38 56 13.8 W9 19 31.9
Portugal	Sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga	1590		26	232	N41 33 17.8 W8 22 37.3
République de Corée	Seowon, académies néo-confucéennes coréennes	1498		102.49	796.74	Voir le tableau du bien en série
République démocratique populaire lao	Sites de jarres mégalithiques de Xieng Khouang – plaine des Jarres	1587		174.56	1012.94	Voir le tableau du bien en série
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Observatoire de Jodrell Bank	1594		17.38	18569.22	N53 14 02.1 W2 18 13.9
Tchéquie	Paysage d'élevage et de dressage de chevaux d'attelage cérémoniels à Kladruhy nad Labem	1589		1310	3248	N50 03 23.94 E15 29 03.33
Tchéquie / Allemagne	Région minière Erzgebirge/Krušnohoří	1478		6766.057	13017.791	Voir le tableau du bien en série
	TOTAL			112 540.7	255 595.3	

B. Biens en série devant être examinés à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial

Les noms des éléments constitutifs des biens en série figurent dans la langue dans laquelle les États parties les ont soumis.

Sites naturels

Chine				
N 1606				
Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (phase I)				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1606-001	Jiangsu Dafeng National Nature Reserve, and the Southern Section and Dongsha Experimental Zone of Jiangsu Yancheng National Nature Reserve	144839	28271	N32 55 55 E121 1 0.53
1606-002	The Middle Section of Jiangsu Yancheng National Nature Reserve	43.804	51785	N33 33 17.85 E120 36 5.46
TOTAL		188643	80056	

France				
N 1603				
Terres et mers australes françaises				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1603-001	Crozet	25 578 400	--	S46 15 18.5 E50 54 47.4
1603-002	Kerguelen	39708000	--	S49 22 49.3 E69 21 10.1
1603-003	Saint-Paul et Amsterdam	2 010 500	--	S38 18 00.5 E77 35 01.0
TOTAL		67296900	--	

France / Italie / Monaco					
N 1598					
Alpi del Mediterraneo – Alpes de la Méditerranée					
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central	ID No. sériel
1598-001	Argentera-Mercantour		90727	49.558	N44 11 02.7 E7 08 56.5
1598-002	Daluis		1035	1.937	N44 01 26.1 E6 48 33.8
1598-003	Marguareis-Toraggio		19077	12.872	N44 04 8.51 E7 39 53.57
1598-004	Peira-Cava		478	1108	N43 54 18.9 E7 21 09.4
1598-005	Ours-Grammondo		5433	2.890	N43 49 58.9 E7 29 05.4
1598-006	Cap Ferrat- Canyon de la Roya		82886	18	N43 37 02.1 E7 34 03.4
1598-007	La Grande Corniche		690	329	N43 43 49.7 E7 21 00.0
1598-008	Peille		179	218	N43 47 6.36 E7 23 32.64
TOTAL			200505	68930	

Iran (République islamique d')				
N 1584				
Forêts hyrcaniennes				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1584-001	Golestan (North)	17873.18	64300.77	N37 25 17.3 E55 43 27.4
1584-002	Golestan (South)	10658.08		N37 20 26.4 E55 43 32.3
1584-003	Abr (East)	6672.52	23323.35	N36 48 45.3 E54 56 41.6
1584-004	Abr (West)	10991.08		N36 48 57.0 E55 06 3.4
1584-005	Jahan Nama	11339.73	26862.83	N36 39 55.0 E54 24 5.5
1584-006	Boola	17516.47	12344.21	N36 05 55.8 E53 23 37.5
1584-007	Alimestan	394.30	845.98	N36 10 24.9 E52 24 14.2
1584-008	Vaz (East)	2218.16	3720.15	N36 16 44.8 E52 07 30.2
1584-009	Vaz (West)	4692.37		N36 18 26.9 E52 03 39.8
1584-010	Kojoor	14891.80	9628.50	N36 32 45.7 E51 40 3.5
1584-011	Chahar-Bagh	6886.44	2663.80	N36 15 30.8 E51 13 1.7
1584-012	Khoshk-e-Daran	214.47	39.08	N36 43 38.1 E51 03 50.3
1584-013	Siahroud-e-Roudbar	11197.40	15897.40	N36 53 59.2 E49 40 19.3
1584-014	Gast Roudkhan	10541.13	16015.37	N37 03 56.0 E49 09 9.9
1584-015	Lisar	3397.61	1487.35	N37 56 8.0 E48 49 56.4
TOTAL		129484.74	177128.79	

Biens mixtes

Albanie					
C/N 99 Quater	Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid [extension du « Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid », Macédoine du Nord]				
ID No. sériel	Nom	Etat partie	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
99quater-001	Natural and Cultural Heritage of the Ohrid region, bien inscrit en 1979	Macédoine du Nord	83.350	--	N41 11 27 E20 77 41
99quater-001	Natural and Cultural Heritage of the Ohrid region - extension	Albanie	11 378.60	15 944.40	N40 90 96 E20 66 28
TOTAL			94 728.6	15 944.40	

Brésil					
C/N 1308 Rev	Paraty – culture et biodiversité				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central	
1308rev-001	Serra da Bocaina National Park	130900	258921	S23 01 06.98 W44 41 7.33	
1308rev-002	Ilha Grande State Park	12052		S23 09 18.29 W44 13 33.11	
1308rev-003	Praia do Sul Biological Reserve	3502		S23 10 12.43 W44 17 18.91	
1308rev-004	Environmental Protection Area of Cairuçú	26652		S23 17 57.98 W44 35 29.69	
1308rev-005	Paraty Historic Center	45.63		S23 13 10.46 W44 42 43.05	
1308rev-006	Morro da Vila Velha	12.55		S23 12 44.91 W44 42 46.22	
		204634	258921		

Biens culturels

Australie					
C 1577	Paysage culturel Budj Bim				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central	
1577-001	Budj Bim (northern) component	9039	-	S38 04 52 E141 53 07	
1577-002	Kurtonitj (central) component	482	-	S38 08 03 E141 47 04	
1577-003	Tyrendarra (southern) component	414	-	S38 11 24 E141 45 23	
TOTAL		9935	-		

Autriche / Allemagne / Hongrie / Slovaquie					
C 1608	Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube				
ID No. sériel	Nom	Etat partie	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1608-001	Bad Gögging – Heilbad	Allemagne	0.3100	--	N 48 49 33.3 E 11 46 52.8
1608-002	Eining-Weinberg – Wachturm und Heiligtum	Allemagne	0.9600	27.14	N48 51 50.9 E11 47 18.8
1608-003	Weltenburg-Am Galget – Kleinkastell	Allemagne	0.8400	0.86	N48 5343.5 E11 49 17.8
1608-004	Regensburg Großprüfening – Kastell und Vicus	Allemagne	16.8600	3.28	N49 01 05.4 E12 02 15.7
1608-005	Regensburg Kumpfmühl – Kastell und Vicus I	Allemagne	3.3000	--	N49 00 28.9 E12 05 00.7
1608-006	Regensburg Kumpfmühl – Kastell und Vicus II	Allemagne	1.7300	--	N49 00 26.3 E12 05 05.3
1608-007	Regensburg – Legionslager I	Allemagne	0.0279	124.0635	N49 01 12.5 E12 05 55.5
1608-008	Regensburg – Legionslager II	Allemagne	0.0122		N49 01 12.4 E12 05 57.4
1608-009	Regensburg – Legionslager III	Allemagne	0.0021		N49 01 11.7 E12 06 05.7
1608-010	Regensburg – Legionslager IV	Allemagne	0.0062		N49 01 11.3 E12 06 05.9
1608-011	Regensburg – Legionslager V	Allemagne	0.0336		N49 01 10.2 E12 06 05.8
1608-012	Regensburg – Legionslager VI	Allemagne	0.0265		N49 01 00.7 E12 06 04.1
1608-013	Regensburg – Legionslager VII	Allemagne	0.0080		N49 00 57.4 E12 06 03.9
1608-014	Regensburg – Legionslager VIII	Allemagne	0.0625		N49 00 54.6 E12 06 02.6

1608-015	Regensburg Niedermünster – Legionslager	Allemagne	0.1433		N49 01 10.3 E12 06 03.2
1608-016	Regensburg – Westliche Canabae	Allemagne	0.2773		N49 01 11.7 E12 05 16.4
1608-017	Regensburg – Östliche Canabae	Allemagne	1.3578		N49 01 08.0 E12 06 27.9
1608-018	Regensburg – Großes Gräberfeld	Allemagne	0.1015		N49 00 43.6 E12 05 11.8
1608-019	Straubing – Ostkastell	Allemagne	5.5237	44.1279	N48 53 17.1 E12 35 43.8
1608-020	Straubing – Kastell St. Peter	Allemagne	0.7558	--	N48 53 10.9 E12 35 17.6
1608-021	Künzing – Amphitheater und Vicus	Allemagne	2.6661	25.8821	N48 40 00.2 E13 04 58.0
1608-022	Passau Altstadt – Kastell	Allemagne	0.9327	6.6417	N48 34 27.4 E13 28 18.3
1608-023	Passau Boiotro – Kastell	Allemagne	0.2300	0.6826	N48 34 11.8 E13 27 43.5
1608-024	Passau Haibach – Burgus	Allemagne	0.0145	0.0825	N48 34 28.3 E13 29 51.7
1608-025	Oberranna – Kleinkastell	Autriche	0.1484	--	N48 28 17.3 E13 46 26.4
1608-026	SchlögeN– Vicus	Autriche	0.4159	--	N48 25 23.0 E13 52 01.3
1608-027	SchlögeN– Kastell	Autriche	0.9276	--	N48 25 28.1 E13 52 12.6
1608-028	Hirschleitengraben–Wachturm	Autriche	0.1647	0.2093	N48 18 27.6 E14 13 29.0
1608-029	Linz – Siedlung Martinsfeld	Autriche	0.1538	0.7875	N48 18 16.7 E14 16 46.8
1608-030	Linz – Befestigung Schlossberg	Autriche	0.0653	--	N48 18 18.9 E14 16 53.3
1608-031	Enns – Gräberstraße	Autriche	1.2377		N48 13 02.3 E14 27 36.1
1608-032	Enns – CanabaESüdwest	Autriche	3.0686		N48 13 00.2 E14 27 56.7
1608-033	Enns – St. Laurenz	Autriche	0.1117		N48 13 06.8 E14 28 00.0
1608-034	Enns – CanabaENordwest	Autriche	9.2920	74.1935	N48 13 27.6 E14 27 59.6
1608-035	Enns – CanabaENordost	Autriche	15.3126		N48 13 25.7 E14 28 32.7
1608-036	Enns – Legionslager Zentralbereich	Autriche	3.1341		N48 13 13.1 E14 28 33.9
1608-037	Enns – Legionslager Nordecke	Autriche	2.3113		N48 13 19.8 E14 28 30.8
1608-038	Albing – Legionslager	Autriche	21.9472	4.2234	N48 13 34.3 E14 33 02.5
1608-039	Wallsee– Kastell	Autriche	0.6875	10.3598	N48 10 00.4 E14 42 56.9
1608-040	Wallsee– Kleinkastell	Autriche	0.2282		N48 10 00.1 E14 43 02.5
1608-041	Ybbs – Kleinkastell	Autriche	0.2317	--	N48 10 39.5 E15 05 09.1
1608-042	Pöchlarn– Kastell Hufeisenturm West	Autriche	0.0207	--	N48 12 43.6 E15 12 39.7
1608-043	Pöchlarn– Kastell Zentralbereich	Autriche	0.1670	--	N48 12 44.6 E15 12 42.3
1608-044	Pöchlarn– Kastell Hufeisenturm Ost	Autriche	0.0200	--	N48 12 43.6 E15 12 43.7
1608-045	Pöchlarn– Vicus und Kastellbad	Autriche	1.6957	--	N48 12 42.3 E15 12 50.5
1608-046	Blashausgraben – Wachturm	Autriche	0.2623	1.2699	N48 16 35.0 E15 23 45.5
1608-047	St. JohanNim Mauerthale– Wachturm	Autriche	0.0250	0.2209	N48 20 12.8 E15 24 35.3
1608-048	Bacharnsdorf – Wachturm	Autriche	0.0237	0.0567	N48 22 10.3 E15 26 41.6
1608-049	St. Lorenz – Wachturm	Autriche	0.0340	0.4540	N48 23 33.3 E15 28 31.6
1608-050	Windstallgraben–Wachturm	Autriche	0.1823	1.0607	N48 22 60.0 E15 31 17.7
1608-051	Mautern– Kastell Westbereich	Autriche	1.6034	27.9293	N48 23 38.6 E15 34 31.1
1608-052	Mautern– Kastell Ostbereich	Autriche	0.9144		N48 23 41.6 E15 34 37.9
1608-053	Traismauer – Kastell südwestlicher Fächerturm	Autriche	0.0086	0.0321	N48 20 57.8 E15 44 32.5
1608-054	Traismauer – Kleinkastell	Autriche	0.2423	0.5085	N48 21 02.6 E15 44 34.7
1608-055	Traismauer – Kastell Zentralbereich	Autriche	0.7928	3.5258	N48 20 58.2 E15 44 38.9
1608-056	Traismauer – Kastell Hufeisenturm	Autriche	0.1379	0.5515	N48 21 03.3 E15 44 41.5
1608-057	Traismauer – Kastell Römertor	Autriche	0.0564	0.2887	N48 21 00.0 E15 44 44.2
1608-058	Zwentendorf – Kastell, Vicus, Gräberfelder	Autriche	44.3185	33.0231	N48 20 40.9 E15 53 22.8
1608-059	TullN– Kastell Hufeisenturm	Autriche	0.0087	0.7432	N48 20 00.4 E16 03 16.4
1608-060	TullN– Kastell Zentralbereich	Autriche	1.3318		N48 19 59.3 E16 03 23.8
1608-061	Zeiselmauer – Kleinkastell	Autriche	0.0610	4.0131	N48 19 47.5 E16 10 35.2
1608-062	Zeiselmauer – Kastell Zentralbereich	Autriche	0.3304		N48 19 44.4 E16 10 38.1
1608-063	Zeiselmauer – Kastell Hufeisenturm	Autriche	0.0363		N48 19 42.6 E16 10 36.0
1608-064	Zeiselmauer – Kastell Kastentor, Fächerturm, Ostmauer	Autriche	0.1463	10.5465	N48 19 47.9 E16 10 41.9
1608-065	Klosterneuburg – Kastell und Vicus	Autriche	3.6871	1.4587	N48 18 25.5 E16 19 37.8
1608-066	Wien – Canabae West und Gräberfeld	Autriche	2.1019		N48 12 55.7 E16 21 32.6
1608-067	Wien – Canabae Südwest	Autriche	0.4468		N48 12 28.7 E16 21 59.5
1608-068	Wien – Legionslager Umwehrung	Autriche	1.3542	137.7790	N48 12 31.1 E16 22 14.8
1608-069	Wien – Legionslager Zentralbereich	Autriche	0.2373		N48 12 41.8 E16 22 10.7
1608-070	Wien– Legionslager Zentralbereich	Autriche	0.5081		N48 12 39.9 E16 22 21.3
1608-071	Carnuntum – Legionslager, Kastell, Befestigungen, Zivilstadt, Vici, Gräberfelder	Autriche	591.1751	752.0880	N48 06 54.7 E16 51 41.1

1608-072	Rusovce– Gerulata, rímský vojenský tábor (kastel)	Slovaquie	0.4071		N48 03 20.2 E17 08 57.6
1608-073	Rusovce – Gerulata, dom s hypocaustom a pohrebisko	Slovaquie	0.0385		N48 03 24.4 E17 08 51.4
1608-074	Rusovce – Gerulata, vicus	Slovaquie	0.4152	367.1372	N48 03 24.7 E17 08 53.7
1608-075	Bezenye Búdöskúti-szántók – Gerulata 4. Örtorony	Hongrie	0.0928	160.7000	N47 56 20.6 E17 11 23.4
1608-076	Lébény/Mosonszentmiklós Barátföld-pusza – Quadrata segédcsoport tábor, vicus, limesút	Hongrie	11.5790	34.5580	N47 46 37.5 E17 25 01.3
1608-077	Kunsziget Toronyvári-dűlő – Quadrata 2. Kikötőerőd	Hongrie	0.4950	30.6720	N47 45 23.7 E17 30 16.4
1608-078	Öttevény – limesút	Hongrie	7.8870	129.3000	N47 42 58.4 E17 31 03.4
1608-079	Abda Közép-gyep – Quadrata 3. örtorony és limesút	Hongrie	4.1110	10.04360	N47 42 04.1 E17 32 59.8
1608-080	Győr Káptalándomb – Arrabona segédcsoport tábor és vicus	Hongrie	24.3110	3.7080	N47 41 17.9 E17 38 02.9
1608-081	Győr-Gyórszentiván Károlyháza – Arrabona 4. örtorony	Hongrie	1.0960	5.3830	N47 44 02.6 E17 45 41.5
1608-082	Gönyű Nagy-Sáros-dűlő – Arrabona 11. Utállomás	Hongrie	0.5490	2.9960	N47 44 02.5 E17 48 24.8
1608-083	Ács Vaspusza – Ad Statuas segédcsoport tábor	Hongrie	3.8130	148.6000	N47 44 22.4 E17 54 26.8
1608-084	Ács Bum-Bum kút – Ad Mures segédcsoport tábor	Hongrie	19.5302	15.70346	N47 44 30.8 E17 59 09.6
1608-085	Komárom – Brigetio V. menettábor	Hongrie	3.1112		N47 43 15.9 E18 09 50.5
1608-086	Komárom/Mocsa – Brigetio XIX. Menettábor	Hongrie	3.7413		N47 42 31.7 E18 09 13.6
1608-087	Komárom/Mocsa – Brigetio XX. Menettábor	Hongrie	7.1636		N47 42 42.2 E18 08 54.5
1608-088	Komárom/Mocsa – Brigetio XXI. Menettábor	Hongrie	6.6690		N47 42 27.0 E18 08 06.8
1608-089	Mocsa – Brigetio, XXV-XXVI. menettáborok	Hongrie	10.1071		N47 41 50.1 E18 07 30.1
1608-090	Mocsa – Brigetio, XXVII. menettábor	Hongrie	3.5368	139.4507	N47 41 29.3 E18 07 21.6
1608-091	Mocsa – Brigetio VI. menettábor	Hongrie	2.3891		N47 42 25.8 E18 10 36.8
1608-092	Mocsa – Brigetio XXII-XXIII. menettáborok	Hongrie	7.4490		N47 41 58.4 E18 09 19.3
1608-093	Mocsa – Brigetio, XXIV. menettábor	Hongrie	3.1592	140.1556	N47 42 15.4 E18 10 01.3
1608-094	Komárom – Brigetio, VIII-XI, XXXII. menettáborok	Hongrie	18.8686		N47 43 15.6 E18 13 17.4
1608-095	Naszály – Brigetio, XII, XXXIII. menettáborok	Hongrie	6.2644	223.4081	N47 42 50.5 E18 14 05.8
1608-096	Naszály – Brigetio, XIII-XIV. menettáborok	Hongrie	8.7836		N47 43 08.2 E18 14 39.8
1608-097	Naszály – Brigetio XV, menettábor	Hongrie	2.7110		N47 43 27.9 E18 14 38.9
1608-098	Naszály – Brigetio XXXIV, menettábor	Hongrie	3.7231		N47 43 14.6 E18 15 22.4
1608-099	Komárom-Szőny – Brigetio municipium	Hongrie	34.7880	6.3000	N47 44 08.0 E18 09 25.3
1608-100	Komárom-Szőny – Brigetio legió tábor és katonaváros	Hongrie	96.4288	62.48487	N47 43 54.7 E18 11 29.9
1608-101	Iža – “Kelemantia”, rímský vojenský tábor (kastel)	Slovaquie	6.7768		N47 44 42.0 E18 11 53.5
1608-102	Iža – “Kelemantia”, dočasné tábor (západ)	Slovaquie	44.6203	161.5428	N47 44 45.3 E18 11 22.6
1608-103	Iža – “Kelemantia”, dočasné tábor (východ)	Slovaquie	21.9383		N47 44 54.8 E18 12 31.0
1608-104	Neszmély Kalin-hegy – Azaum/Odiavum 4. örtorony	Hongrie	0.4540	6.1750	N47 44 22.6 E18 23 38.4
1608-105	Neszmély – Azaum/Odiavum 5. Örtorony	Hongrie	0.4310	18.7750	N47 44 40.3 E18 24 31.4
1608-106	Nyergesújfalu Sánc-hegy – Crumerum segédcsoport tábor	Hongrie	4.3080	9.92434	N47 45 31.4 E18 32 07.8
1608-107	Tokod/Tokodaltáró Várberék – erődített raktárbázis, villa és vicus	Hongrie	17.5490	18.2750	N47 43 38.5 E18 40 35.3

1608-108	Esztergom Várhegy – Solva segédcsapat tábor	Hongrie	4.7290	4.3980	N47 47 57.8 E18 44 11.3
1608-109	Esztergom Búbánatvölgy – Solva 8. Őrtorony	Hongrie	0.0200	0.2190	N47 48 48.9 E18 48 43.2
1608-110	Esztergom/Pilismarót Hideglelős-kereszt – magaslati erőd	Hongrie	0.5815	217.83	N47 48 47.8 E18 49 14.8
1608-111	Esztergom/Pilismarót Hosszú-hegy oldala – limesút	Hongrie	1.5185		N47 48 45.1 E18 49 15.9
1608-112	Pilismarót Basaharc – Solva 10. Őrtorony	Hongrie	0.0111		N47 48 42.4 E18 50 04.1
1608-113	Pilismarót Basaharc Emerenciások – Solva 11. őrtorony	Hongrie	0.0347	74.7130	N47 48 37.7 E18 51 06.8
1608-114	Pilismarót Basaharc – Solva 13. Őrtorony	Hongrie	0.0415		N47 48 36.2 E18 51 38.7
1608-115	Pilismarót Basaharc – Solva 14. Őrtorony	Hongrie	0.0520		N47 48 34.4 E18 52 11.3
1608-116	Pilismarót Malom-patak – Solva 19. Kiserőd	Hongrie	0.6880	15.0970	N47 47 26.2 E18 54 05.5
1608-117	Pilismarót Kis-hegy – Ad Herculem magaslati erőd	Hongrie	3.8510	6.38855	N47 46 54.3 E18 52 40.9
1608-118	Dömös – téglaegető kemencék	Hongrie	0.0960	0.4330	N47 45 47.7 E18 54 42.8
1608-119	Visegrád Gizellamajor – kiserőd	Hongrie	0.2960	3.8760	N47 45 39.2 E18 55 49.7
1608-120	Visegrád Lepence– Solva 35. őrtorony	Hongrie	0.7370	1.3200	N47 45 58.0 E18 57 12.2
1608-121	Visegrád Kőbánya – Solva 24. őrtorony	Hongrie	0.0350	0.4890	N47 46 32.5 E18 57 57.1
1608-122	Visegrád Sibrik-domb – magaslati erőd	Hongrie	2.0765	3.25102	N47 47 53.4 E18 58 48.7
1608-123	Visegrád Szentgyörgy-puszta – Solva 28. Őrtorony	Hongrie	0.0340	0.1740	N47 48 16.0 E18 59 53
1608-124	Verőce Dunamező-dűlő, Solva 38. kikötőerőd	Hongrie	0.2200	70.56906	N47 49 07.0 E19 03 04.0
1608-125	Dunabogdány Váradok-dűlő – Cirpi segédcsapat tábor	Hongrie	10.8598	35.34224	N47 46 15.7 E19 04 30.8
1608-126	Leányfalu Benzinkút – Cirpi 2. őrtorony	Hongrie	0.1230	0.5330	N47 43 01.7 E19 05 18.5
1608-127	Göd Bócsaújtelep – erőd	Hongrie	10.4570	3.4899	N47 40 58.4 E19 09 47.9
1608-128	Szigetmonostor-Horány – Ulcisia 8. Kikötőerőd	Hongrie	0.2294	23.8687	N47 39 30.3 E19 06 44.6
1608-129	Dunakeszi Duna sor – Ulcisia 9. Kikötőerőd	Hongrie	0.2233		N47 39 29.6 E19 07 10.2
1608-130	Szentendre Ulcisia – segédcsapat tábor	Hongrie	6.6653	1.7900	N47 39 52.0 E19 04 25.6
1608-131	Budapest III. kerület – Aquincum polgárváros, amfiteátrum, szentély, vízvezeték	Hongrie	89.7356	38.20411	N47 34 03.2 E19 02 52.7
1608-132	Budapest III. kerület Nánási út 3. – Ulcisia 16. Őrtorony	Hongrie	0.0375		N47 34 01.6 E19 03 50.8
1608-133	Budapest III. kerület Flórián tér és környéke, Hajógyárisziget és öböl – Aquincum legió tábor, canabae, erőd, helytartói palota, kikötő	Hongrie	94.2479	218.5900	N47 32 27.2 E19 02 24.1
1608-134	Budapest III. kerület – canabae, Hercules-villa	Hongrie	0.9994		N47 32 56.5 E19 02 22.3
1608-135	Budapest III. kerület – Katonavárosi amphitheatrum	Hongrie	1.3088		N47 31 58.1 E19 02 20.3
1608-136	Budapest V. kerület Március 15. tér – Contra Aquincum ellenerőd	Hongrie	4.0910	1.5820	N47 29 33.6 E19 03 07.0
1608-137	Budapest XI. Kerület Albertfalva – segédcsapat tábor	Hongrie	11.80621	3.24828	N47 26 16.9 E19 02 46.2
1608-138	Budapest XXII. Kerület Nagytétény – Campona segédcsapat tábor és vicus	Hongrie	18.3692	13.62038	N47 23 26.8 E18 59 04.1
1608-139	Érd – limesút	Hongrie	2.9750	19.1850	N47 20 53.0 E18 55 49.0
1608-140	Százhalombatta-Dunafüred – Matrica segédcsapat tábor	Hongrie	10.25715	3.96327	N47 17 59.3 E18 55 05.1
1608-141	Százhalombatta-Dunafüred – Matrica vicus és fürdő	Hongrie	0.0313		N47 18 07.6 E18 55 13.0
1608-142	Ercsi – limesút	Hongrie	9.5100	159.1000	N47 13 22.2 E18 52 54.3

1608-143	Rácalmás Szesszió II. – Vetus Salina 8. őrtorony és limesút	Hongrie	2.4270	4.9493	N47 01 05.2 E18 55 29.0
1608-144	Dunaújváros Öreg-hegy – Intercisa segédcsoport tábor, vicus és katonai fürdő	Hongrie	12.9127	6.2290	N46 58 34.6 E18 56 11.3
1608-145	Dunaújváros Öreg-hegy – Intercisa vicus	Hongrie	0.0076		N46 58 31.2 E18 56 04.4
1608-146	Dunaújváros Öreg-hegy – Intercisa vicus	Hongrie	0.0396		N46 58 24.7 E18 56 04.3
1608-147	Dunaújváros Öreg-hegy – Intercisa vicus és fazekaskemence	Hongrie	0.0402		N46 58 21.4 E18 55 59.1
1608-148	Kisapostag – Intercisa 5. őrtorony	Hongrie	0.4472		N46 54 54.8 E18 55 39.7
1608-149	Kisapostag – Intercisa 6. őrtorony	Hongrie	0.5805		N46 53 54.3 E18 55 20.8
1608-150	Kisapostag – Intercisa 10. őrtorony	Hongrie	0.7589		N46 54 10.8 E18 55 22.8
1608-151	Baracs – Annamata segédcsoport tábor és vicus	Hongrie	28.7519	14.9960	N46 52 15.8 E18 55 04.1
1608-152	Dunaföldvár 6. főút, 86-86 kmsz. - limesút	Hongrie	7.4426	17.6641	N46 49 24.5 E18 54 20.7
1608-153	Dunaföldvár Alsó-homokiszőlő - limesút	Hongrie	5.6686	26.8798	N46 47 49.4 E18 54 04.8
1608-154	Dunaföldvár Buncsik - limesút	Hongrie	6.6888	35.8182	N46 46 17.3 E18 53 45.0
1608-155	Solt Duna meder – Annamata 12. Kikötőerőd	Hongrie	2.5780	74.0815	N46 44 27.0 E18 59 01.5
1608-156	Bölcske Leányvár – Annamata 7. Őrtorony	Hongrie	0.7430	4.4110	N46 44 15.2 E18 52 54.3
1608-157	Bölcske Gabonás – Annamata 8. Őrtorony	Hongrie	0.7490	13.7210	N46 43 18.4 E18 53 03.7
1608-158	Paks – Annamata 9. őrtorony és limesút	Hongrie	2.9020	30.8080	N46 41 06.6 E18 52 59.9
1608-159	Paks-Dunakömlőd Sánc-hegy – Lussonium segédcsoport tábor és vicus	Hongrie	2.6050	5.5620	N46 39 22.0 E18 52 54.5
1608-160	Paks Püspökhalom – Lussonium 3. Őrtorony	Hongrie	0.4160	0.8020	N46 33 17.3 E18 49 11.5
1608-161	Dunaszentgyörgy 6-os út 119 kmsz. – Lussonium 12. őrtorony	Hongrie	0.7000	1.6900	N46 32 41.3 E18 48 52.2
1608-162	Fadd Bodzás-dűlő – Lussonium 9. őrtorony és limesút	Hongrie	10.9530	79.4350	N46 29 27.4 E18 47 36.6
1608-163	Szekszárd/Tolna Mőzsi-dűlő – Alta Ripa 2. Őrtorony	Hongrie	0.7340	12.2580	N46 23 31.9 E18 42 33.1
1608-164	Őcsény/Szekszárd Ördögvetetés E– limesút	Hongrie	4.2467	30.2413	N46 19 32.9 E18 45 29
1608-165	Őcsény Ördögvetetés D – limesút	Hongrie	2.0249		N46 19 37 E18 44 60
1608-166	Őcsény Ördögvetetés (Mőzs - M6-M56 5. lelőhely) C – limesút	Hongrie	2.0251	7.0026	N46 19 39.3 E18 44 52.6
1608-167	Őcsény Ördögvetetés (Mőzs - M6-M56 5. lelőhely) B – limesút	Hongrie	2.3445	1.7393	N46 19 54.7 E18 44 11.7
1608-168	Őcsény Ördögvetetés (Oltoványi-dűlő) A – limesút	Hongrie	2.1060	9.1660	N46 20 11.2 E18 43 40.6
1608-169	Őcsény Gábor-tanya – Alisca segédcsoport tábor és vicus	Hongrie	17.5710	15.9030	N46 19 25.1 E18 45 59.7
1608-170	Őcsény Soványtelek – Alisca 3. Őrtorony	Hongrie	0.8060	8.2320	N46 18 12.5 E18 41 30.8
1608-171	Bátaszék Kanizsa-dűlő – útállomás	Hongrie	0.2820	1.2340	N46 12 37.2 E18 41 49.4
1608-172	Báta – Ad Statuas 2-3. őrtornyok és limesút	Hongrie	15.2960	35.9190	N46 07 29 E18 44 36
1608-173	Dunafalva – Contra Florentiam Lugio 1. kikötőerőd	Hongrie	0.4720	19.5470	N46 05 16.8 E18 46 08
1608-174	Dunaszekcső Halena – tégláégető kemence	Hongrie	3.80987	9.48760	N46 03 49.6 E18 44 15.6
1608-175	Kölked Hajlok-part – Altinum segédcsoport tábor	Hongrie	17.1240	45.0640	N45 57 20 E18 40 58.2
	TOTAL		1580.0483	4485.1674	

Bahreïn				
C 1542 Tombes de la culture Dilmun				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1542-001	Madinat Hamad 1 Burial Mound Field (Buri)	12.19	191.88	N26 08 25 E50 30 11
1542-002	A'ali East Burial Mound Field	59.38		N26 08 59 E50 30 46
1542-003	A'ali West Burial Mound Field	22.14		N26 08 46 E50 30 28
1542-004	Royal Mound 1	0.12		N26 09 34 E50 30 50
1542-005	Royal Mound 2	0.13		N26 09 36 E50 30 54
1542-006	Royal Mound 3	0.04		N26 09 32 E50 30 51
1542-007	Royal Mound 4	0.11		N26 09 33 E50 30 53
1542-008	Royal Mound 5	0.16		N26 09 30 E50 30 52
1542-009	Royal Mound 6	0.13		N26 09 31 E50 30 55
1542-010	Royal Mound 7	0.06		N26 09 37 E50 30 58
1542-011	Royal Mound 8	0.12		N26 09 38 E50 31 01
1542-012	Royal Mound 9	0.08		N26 09 32 E50 31 00
1542-013	Royal Mound 10	0.12		N26 09 36 E50 31 05
1542-014	Pair of Royal Mounds 11 and 12	0.10		N26 09 27.1 E50 30 52.5
1542-015	Pair of Royal Mounds 13 and 14	0.15		N26 09 27 E50 30 54
1542-016	Royal Mound 15	0.05		N26 09 24 E50 30 53
1542-017	Royal Mound 16	0.04		N26 09 23 E50 30 53
1542-018	Royal Mound 17	0.07		N26 09 27.9 E50 31 07.6
1542-019	Madinat Hamad 2 Burial Mound Field (Karzakkan)	51.70	95.75	N26 07 16 E50 29 57
1542-020	Madinat Hamad 3 Burial Mound Field (Dar Kulayb)	19.62	67.15	N26 04 30 E50 30 20
1542-021	Janabiyah	1.94	29.08	N26 10 49 E50 28 24
TOTAL		168.45	383.46	

Belgique				
C 1583 Paysage de transition rurale-industrielle de Hoge Kempen				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1583-001	Hoge Kempen NORTH	1155.64	852.87	N51 3 20.58 E5 33 33.84
1583-002	Hoge Kempen SOUTH	3830.8	1462.48	N50 53 47.09 E5 34 58.4
1583-003	Hoge Kempen MIDDLE	2875.66	1741.64	N51 0 3.68 E5 31 19.31
1583-004	Hoge Kempen WEST	132.9	33.01	N50 58 30.66 E5 28 56.16
TOTAL		7995	4090	

Burkina Faso				
C 1602 Sites de métallurgie ancienne du fer				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1602-001	Site de Tiwêga	5.1	15	N13 05 16.14 W01 08 40.94
1602-002	Site de Yamané	13.1	188.4	N12 49 19.12 W01 18 03.73
1602-003	Site de Kindibo	18.0	22.6	N13 14 05.32 W02 10 51.40
1602-004	Site de Békuy	1.9	439.5	N11 37 20.61 W03 53 31.01
1602-005	Site de Douroula	84.2	132.0	N12 35 15.93 W03 19 44.35
TOTAL		122.3	797.5	

Canada				
C 1597 Writing-on-Stone / Áísinaí'pi				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1597-001	Áísinaí'pi	948	850	N49 04 30 W111 38 00
1597-002	Haffner Coulee	50	144	N49 05 49 W111 46 44
1597-003	Poverty Rock	108	53	N49 06 37 W111 47 45
TOTAL		1106	1047	

Chine				
C 1592 Ruines archéologiques de la cité de Liangzhu				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1592-001	Area of Yaoshan Site	66.56	9980.29	N30 25 34 E120 00 43
1592-002	Area of High-dam at the Mouth of the Valley	136.41		N30 25 13 E119 54 13
1592-003	Area of Low-dam on the Plain-Causeway in Front of the Mountains	349.24		N30 24 12.9 E119 56 58.4
1592-004	Area of City Site	881.45		N30 23 44 E119 59 27
TOTAL		1433.66		9980.29

États-Unis d'Amérique				
C 1496 Rev Les œuvres architecturales du XXe siècle de Frank Lloyd Wright				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1496rev-001	Unity Temple	0.167	10.067	N41 53 18.308 W87 47 47.767
1496rev-002	Frederick C. Robie House	0.130	1.315	N41 47 23.001 W87 35 45.053
1496rev-003	Taliesin	4.931	200.899	N43 8 27.962 W90 4 12.979
1496rev-004	Hollyhock House	4.608	13.986	N34 5 0.54 W118 17 34
1496rev-005	Fallingwater	11.212	282.299	N39 54 20.055 W79 27 59.312
1496rev-006	Herbert and Katherine Jacobs House	0.139	1.286	N89 26 29.7594 W43 3 30.8874
1496rev-007	Taliesin West	4.285	198.087	N33 36 32.834 W111 50 44.31
1496rev-008	Solomon R. Guggenheim Museum	0.251	2.164	N40 46 57.72 W73 57 35.353
TOTAL		26.369	710.103	

Fédération de Russie				
C 1523 Monuments de l'ancien Pskov				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1523-001	Complex of fortress buildings of the Outer Town: Pokrovskaya (Intercession) Tower, 15th century	0.97	377 (la même zone tampon que les éléments de 7 à 17)	N57 48 17.4 E28 20 01.4
1523-002	Complex of fortress buildings of the Outer Town: Gremyachaya Tower, 16th century	0.37		N57 49 24.0 E28 20 54.9
1523-003	"Ensemble of the Kremlin: the Trinity Cathedral with a bell-tower, 17th century, 1830"	4.7		N57 49 19.5 E28 19 44.2
1523-004	"The Cathedral of Ioann Predtecha (John the Precursor) of the Ivanovsky Monastery, 1240"	0.73		N57 49 33.3 E28 19 04.8
1523-005	"Ensemble of the Spaso-Mirozhsky Monastery: the Transfiguration Cathedral, 12th century"	14.4		N57 48 23.6 E28 19 43.2
1523-006	"Ensemble of the Snetogorsky Monastery: The Cathedral of the Nativity of the Mother of God, 16th century"	2.45	248.6	N57 50 06.3 E28 15 47.2
1523-007	"Church of the Archangel Michael with a bell tower, 14th century"	0.55	(la même zone tampon que les éléments de 1 à 5)	N57 49 05.7 E28 20 02.198
1523-008	"Church of Pokrova (Intercession) of Proloma (at the breach in the wall), 15th-16th century"	0.14		N57 48 19.3 E28 20 02.6
1523-009	"Church of Koz'ma and Damian s Primostya (near the bridge) remains of the belfry, gate, fence of the 15th-17th century"	0.14		N57 49 23.7 E28 20 01.5
1523-010	"Church Georgiya so Vzvoza (St. George near the river descent), 1494"	0.22		N57 48 35.98 E28 19 56.88
1523-011	"Church of Theophany with a belfry, 1489"	0.24		N57 49 22.393 E28 20 19.468
1523-012	"Church of Dormition s Paromenya (near the ferry) with a belfry, 1521"	0.55		N57 49 09.5 E28 19 28.585
1523-013	"Church Nikoly so Usokhi (St. Nicholas from the dry place), 16th century"	0.25		N57 48 55.927 E28 20 03.6
1523-014	"Church of Peter and Paul s Buya (at the burial place), 16th century"	0.2		N57 49 13.4 E28 20 15.9
1523-015	"Church of Old Ascension, 15th century"	0.74		N57 48 35.9 E28 20 19.3
1523-016	"Church Vasiliya na gorke (St. Basil the Great on the hill), 15th century"	0.2		N57 48 55.1 E28 20 08.9

1523-017	"Ensemble of the Kremlin: the Administrative Chamber, 17th century"	1.5		N57 49 12.9 E28 19 49.6
1523-018	"Pogankin Chambers, 17th century"	0.97		N57 48 41.1 E28 20 14.9
	TOTAL	29.32	625.6	

Indonésie				
C 1610				
Patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1610-001	Soengai Doerian Mining Site	7.91	3451.38	S0 40 39.014 E100 46 39.277
1610-002	Mining School	0.34		S0 40 28.3 E100 46 02.4
1610-003	Coal Processing Plant Compound	12.60		S0 40 48.068 E100 46 34.201
1610-004	Ombilin Railway	10.89		S0 41 1.942 E100 46 37.029
1610-005	Company Town	32.94		S0 40 54.931 E100 46 44.610
1610-006	Salak Power Plant and Ranith Water Pumping Station	18.14		S0 38 6.013 E100 46 8.750
1610-007	Railway System	173.27	3591.23	S0 45 59.852 E100 44 16.380
1610-008	Batu Tabal Train Station	0.83		S0 32 38.270 E100 31 22.727
1610-009	Padang Pandjang Train Station	3.69		S0 27 49.238 E100 23 42.428
1610-010	Tinggi Bridge	0.15		S0 28 33.151 E100 22 1.167
1610-011	Kayu Tanam Train Station	1.29		S0 32 52.282 E100 19 52.112
1610-012	Coal Storage	6.13		314.31
	TOTAL	268.18	7356.92	

Japon					
C 1593					
Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon					
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central	
1593-001	Hanzei-tenno-ryo Kofun	4.06	517	N34 34 34 E135 29 18	
1593-002	Nintoku-tenno-ryo Kofun, Chayama Kofun and Daianjiyama Kofun	46.40		N34 33 53 E135 29 16	
1593-003	Nagayama Kofun	0.97		N34 34 05 E135 29 12	
1593-004	Genemonyama Kofun	0.09		N34 33 54.7 E135 29 29.4	
1593-005	Tsukamawari Kofun	0.07		N34 33 46 E135 29 26	
1593-006	Osamezuka Kofun	0.07		N34 33 31.9 E135 29 17.1	
1593-007	Magodayuyama Kofun	0.45		N34 33 36 E135 29 06	
1593-008	Tatsusayama Kofun	0.34		N34 33 40 E135 29 00	
1593-009	Dogameyama Kofun	0.06		N34 33 46 E135 28 56	
1593-010	Komoyamazuka Kofun	0.08		N34 34 00.9 E135 29 03.4	
1593-011	Maruhoyama Kofun	0.69		N34 34 01 E135 29 07	
1593-012	Nagatsuka Kofun	0.51		N34 33 27.6 E135 29 15.3	
1593-013	Hatazuka Kofun	0.38		N34 33 24 E135 28 58	
1593-014	Zenizuka Kofun	0.30		N34 33 19.2 E135 29 03.6	
1593-015	Richu-tenno-ryo Kofun	17.30		N34 33 14 E135 28 39	
1593-016	Terayama-minamiyama Kofun	0.42		N34 33 22 E135 28 48	
1593-017	Shichikannon Kofun	0.09		N34 33 24.4 E135 28 46.5	
1593-018	Itasuke Kofun	2.42		N34 33 11 E135 29 09	
1593-019	Zenemonyama Kofun	0.10		N34 33 09.6 E135 29 12.4	
1593-020	Gobyoyama Kofun	5.40		N34 33 17 E135 29 27	
1593-021	Nisanzai Kofun	10.53		N34 32 48 E135 29 58	
1593-022	Tsuda-shiroyama Kofun	4.74		23	N34 34 55 E135 35 37
1593-023	Chuui-tenno-ryo Kofun	9.34		350	N34 33 57 E135 35 39
1593-024	Hachizuka Kofun	0.31			N34 34 04.5 E135 35 43.6
1593-025	Ingyo-tenno-ryo Kofun	6.43			N34 34 23 E135 37 00
1593-026	Nakatsuhime-no-mikoto-ryo Kofun	7.23			N34 34 11.8 E135 36 44.6
1593-027	Nabezuka Kofun	0.14			N34 34 17.6 E135 36 52.6
1593-028	Suketayama Kofun	0.12			N34 34 05 E135 36 47
1593-029	Nakayamazuka Kofun	0.24			N34 34 05 E135 36 49
1593-030	Yashimazuka Kofun	0.25			N34 34 05 E135 36 52
1593-031	Komuroyama Kofun	2.92			N34 34 05 E135 36 34

1593-032	Otorizuka Kofun	0.51		N34 34 01 E135 36 32
1593-033	Ojin-tenno-ryo Kofun, Konda-maruyama Kofun and Futatsuzuka Kofun	28.92		N34 33 44 E135 36 34
1593-034	Higashiumazuka Kofun	0.03		N34 33 50 E135 36 44
1593-035	Kurizuka Kofun	0.11		N34 33 46 E135 36 45
1593-036	Higashiyama Kofun	0.41		N34 33 42.1 E135 36 20.7
1593-037	Hazamiyama Kofun	1.50		N34 33 42 E135 36 08
1593-038	Hakayama Kofun	4.34		N34 33 28 E135 36 16
1593-039	Nonaka Kofun	0.19		N34 33 32 E135 36 16
1593-040	Mukohakayama Kofun	0.33		N34 33 26 E135 36 22
1593-041	Nishiumazuka Kofun	0.07		N34 33 22 E135 36 24
1593-042	Joganjyama Kofun	0.52		N34 33 25 E135 36 07
1593-043	Aoyama Kofun	0.51		N34 33 21 E135 36 02
1593-044	Minegazuka Kofun	1.12		N34 33 08 E135 35 49.8
1593-045	Hakuchoryo Kofun	5.65		N34 33 04 E135 36 16
TOTAL		166.66	890	

Myanmar				
C 1588	Bagan			
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1588-001	Component 1	4151.52	18146.83	N21 08 56 E94 53 04
1588-002	Component 2	212.27		N21 11 54 E94 55 24
1588-003	Component 3	13.61		N21 06 45 E94 57 51
1588-004	Component 4	459.05		N21 06 52 E94 56 56
1588-005	Component 5	25.21		N21 08 14 E94 55 34
1588-006	Component 6	2.1		N21 07 57 E94 52 02
1588-007	Component 7	141.73		N21 07 46 E94 51 50
TOTAL		5005.49	18146.83	

Panama				
C 1582	La route transisthmique coloniale du Panamá			
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1582-001	Camino de Cruces Section 1	475.20	12000	N09 17 26.8 W79 58 03.6
1582-002	Camino de Cruces Section 2	103.13	19543.5	N09 05 03.9 W79 36 16.7
1582-003	Camino de Cruces Section 3	2.95	4781.0	N09 00 56.2 W79 34 33.2
1582-004	Archaeological Site of Panama Viejo	28.7	619.9	N09 00 24.0 W79 29 07.0
1582-005	Historic District of Panama	22.0	190.1	N08 57 08.8 W79 32 05.1
TOTAL		631.98	37134.5	

Pologne				
C 1599	Région minière préhistorique de silex rayé de Krzemionki			
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1599-001	Krzemionki Opatowskie Mining Field	311.3	1327.9	N50.981 E21.5024
1599-002	Borownia Mining Field	11.6	120.4	N 50.9258 E 21.5636
1599-003	Korycizna Mining Field	9.9	133.8	N 50.9116 E 21.6045
1599-004	Gawroniec Settlement	16.4	246.6	N 50.8843 E21.5289
TOTAL		342.2	1828.7	

République de Corée				
C 1498	Seowon, académies néo-confucéennes coréennes			
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central

1498-001	Sosu-seowon	17.16	73.62	N36 55 31.46 E128 34 48.39
1498-002	Namgye-seowon	4.11	78.67	N35 32 54.57 E127 46 59.71
1498-003	Oksan-seowon	6.44	80.83	N36 00 42.14 E129 09 47.91
1498-004	Dosan-seowon	36.73	166.84	N36 43 38.27 E128 50 36.34
1498-005	Piram-seowon	1.38	51.06	N35 18 38.2 E126 45 06.2
1498-006	Dodong-seowon	2.32	81.23	N35 42 03.33 E128 22 18.87
1498-007	Byeongsan-seowon	30.08	164.30	N36 32 27.66 E128 33 11.16
1498-008	Museong-seowon	0.84	54.96	N35 36 06.61 E126 59 01.45
1498-009	Donam-seowon	3.43	45.23	N36 12 33.21 E127 10 50.75
TOTAL		102.49	796.74	

République démocratique populaire lao				
C 1587 Sites de jarres mégalithiques de Xieng Khouang – plaine des Jarres				
ID No. sériel	Nom	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1587-001	Site 1	33.97	89.61	N19 25 51.8 E103 09 08.0
1587-002	Site 2	13.19	133.00	N19 19 09.9 E103 09 12.9
1587-003	Site 3 – Groups 1 & 3	12.31	352.75	N19 17 34.8 E103 09 02.5
1587-004	Site 3 – Group 2	0.38		N19 17 27.0 E103 08 56.2
1587-005	Site 3 – Group 4	0.53		N19 17 37.7 E103 09 13.2
1587-006	Site 3 – Group 5	1.32		N19 17 45.9 E103 09 33.6
1587-007	Site 3 – Group 7	5.60		N19 17 21.1 E103 08 32.3
1587-008	Site 8	8.39		N19 17 03 E103 09 11
1587-009	Site 12	1.25	1.76	N19 28 59 E103 25 59
1587-010	Site 21	32.34	146.89	N19 28 41 E103 05 14
1587-011	Site 23	24.44	33.41	N19 32 43 E103 41 42
1587-012	Site 25	8.03	6.14	N19 37 48 E103 05 46
1587-013	Site 28	0.38	6.73	N19 34 16 E102 53 14
1587-014	Site 42	22.66	114.88	N19 35 21 E103 34 5
1587-015	Site 52	9.77	127.77	N19 29 42 E103 25 56
TOTAL		174.56	1012.94	

Tchéquie / Allemagne					
C 1478 Région minière Erzgebirge/Krušnohoří					
ID No. sériel	Nom	Etat partie	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Coordonnées du point central
1478-001	Dippoldiswalde Medieval Silver Mines	Allemagne	536.871	-	N50 53 48.150 E13 40 26.946
1478-002	Altenberg-Zinnwald Mining Landscape	Allemagne	269.367	1716.705	N50 45 50.578 E13 46 13.697
1478-003	Lauenstein Administrative Centre	Allemagne	2.926	18.885	N50 47 7.156 E13 49 23.815
1478-004	Freiberg Mining Landscape	Allemagne	624.434	2202.532	N50 55 5.960 E13 20 40.156
1478-005	Hoher Forst Mining Landscape	Allemagne	44.799	103.604	N50 37 10.630 E12 34 7.575
1478-006	Schneeberg Mining Landscape	Allemagne	218.150	670.351	N50 35 44.643 E12 38 39.101
1478-007	Schindlers Werk Smalt Works	Allemagne	2.659	2.700	N50 32 31.1 E12 39 30.8
1478-008	Annaberg-Frohnau Mining Landscape	Allemagne	191.994	926.131	N50 34 52.9 E 12 59 33.4
1478-009	Pöhlberg Mining Landscape	Allemagne	118.940		N50 34 32.188 E13 02 43.988
1478-010	Buchholz Mining Landscape	Allemagne	37.346		N50 33 47.3 E12 59 20.6
1478-011	Marienberg Mining Town	Allemagne	25.306	44.603	N50 39 02.7 E13 09 47.6
1478-012	Lauta Mining Landscape	Allemagne	20.592		N50 39 50.441 E13 08 33.430
1478-013	Ehrenfriedersdorf Mining Landscape	Allemagne	71.148	891.575	N50 38 35.243 E12 58 35.965
1478-014	Grünthal Silver-Copper Liqation Works	Allemagne	12.917	25.294	N50 39 01.2 E13 22 08.6
1478-015	Eibenstock Mining Landscape	Allemagne	100.656	248.312	N50 30 45.6 E12 35 57.2
1478-016	Rother Berg Mining Landscape	Allemagne	4.519	38.556	N50 31 12.511 E12 47 15.5

1478-017	Uranium Mining Landscape	Allemagne	811.213	746.263	N50 38 0.234 E12 41 8.358
1478-018	Jáchymov Mining Landscape	Tchéquie	738.452	637.900	N50 22 16.85 E12 54 47.53
1478-019	Abertamy – Boží Dar – Horní Blatná – Mining Landscape	Tchéquie	2608.279	3011.867	N50 24 23.50 E12 50 14.44
1478-020	The Red Tower of Death	Tchéquie	0.200	2.804	N50 19 44.24 E12 57 12.28
1478-021	Krupka Mining Landscape	Tchéquie	317.565	474.299	N50 41 6.76 E13 51 19.66
1478-022	Mědník Hill Mining Landscape	Tchéquie	7.724	1255.410	N50 25 27.85 E13 06 41.63
		TOTAL	6766.057	13017.791	